

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1983-1984

COMPTE RENDU INTEGRAL — 32^e SEANCE

Séance du Mercredi 30 Novembre 1983.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ETIENNE DAILLY

1. — Procès-verbal (p. 3498).
2. — Représentation à un organisme extraparlamentaire (p. 3498).
3. — Loi de finances pour 1984. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3498).

Relations extérieures (p. 3498).

MM. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures; Christian Nucci, ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement; Josy Moinet, rapporteur spécial de la commission des finances (Services diplomatiques et généraux); André Voisin, rapporteur spécial de la commission des finances (Coopération et développement).

4. — Hommage à une délégation de l'Assemblée de la République du Portugal (p. 3508).

5. — Loi de finances pour 1984. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3508).

Relations extérieures (suite) (p. 3508).

MM. Claude Mont, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères (relations extérieures); Gérard Gaud, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères (coopération); Paul Alduy, en remplacement de M. Francis Palmero, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères (relations culturelles); Jacques Pelletier, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (relations culturelles, scientifiques et techniques); Jacques Habert, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (relations culturelles extérieures: enseignement et politique linguistique); Marcel Vidal, Paul Alduy, Paul d'Ornano, Jean Garcia, Serge Mathieu, Pierre Matraja, Dominique Pado, Pierre Salvi, Mme Rolande Perlican, M. Pierre Croze.

6. — Décisions du Conseil constitutionnel (p. 3524).
7. — Candidature à un organisme extraparlamentaire (p. 3524).

Suspension et reprise de la séance.

8. — Déclaration de l'urgence d'un projet de loi (p. 3525).
9. — Nomination à un organisme extraparlamentaire (p. 3525).

10. — Loi de finances pour 1984. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3525).

Relations extérieures (suite) (p. 3525).

MM. Philippe Madrelle, Jacques Genton, Jean-Pierre Bayle, Jacques Habert, rapporteur pour avis; Christian Nucci, ministre délégué; André Chandernagor, ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé des affaires européennes; Claude Cheysson, ministre; Claude Mont, rapporteur pour avis.

I. — Services diplomatiques et généraux. — Adoption des crédits (p. 3535).

II. — Coopération et développement. — Adoption des crédits (p. 3535).

Articles additionnels après l'article 116 (p. 3535).

Amendement n° 166 rectifié *ter* de la commission des affaires culturelles. — MM. Jacques Habert, rapporteur pour avis; Josy Moinet, rapporteur spécial; Claude Cheysson, ministre. — Adoption de l'article.

Amendement n° 167 rectifié de la commission des affaires culturelles. — M. Jacques Habert, rapporteur pour avis. — Adoption de l'article.

11. — Dépôt d'un projet de loi (p. 3537).
12. — Dépôt de rapports (p. 3537).
13. — Ordre du jour (p. 3537).

PRESIDENCE DE M. ETIENNE DAILLY,
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures cinq.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

REPRESENTATION

A UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

M. le président. J'informe le Sénat que M. le président du Sénat a reçu une lettre par laquelle M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, demande au Sénat de bien vouloir procéder à la nomination d'un de ses membres en vue de le représenter au sein de la commission centrale de classement des débits de tabac pour l'année 1984.

En application de l'article 9 du règlement, j'invite la commission des finances à présenter une candidature.

— 3 —

LOI DE FINANCES POUR 1984

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1984, adopté par l'Assemblée nationale [n^{os} 61, 62 (1983-1984).]

Relations extérieures.

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère des relations extérieures. La parole est à M. le ministre.

M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures. Monsieur le président, permettez-moi d'abord de remercier, au nom du Gouvernement, la Haute Assemblée d'avoir bien voulu examiner aujourd'hui cette partie de la loi de finances.

En effet, hier, nous étions malheureusement retenus à Bruxelles par la préparation du sommet européen qui doit, au cours du prochain week-end et au début de la semaine prochaine, décider de l'avenir de la Communauté, sujet singulièrement important pour notre pays, dont il sera certainement question au cours de ce débat. Nous avons donc eu la grande indiscretion de demander cette modification de l'ordre du jour et nous sommes très reconnaissants au bureau du Sénat d'avoir bien voulu l'accepter.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, nous voici, mes collègues et moi-même, de nouveau devant vous pour parler des relations extérieures. C'est la troisième fois en 1983. Le 2 juin et le 7 novembre, nous avons déjà eu des débats à ce propos et, dans quelques jours, notre collègue, M. Charles Hernu, viendra présenter la politique de défense, autre élément de notre politique extérieure.

Votre commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées s'est réunie maintes fois.

Le Gouvernement veut exprimer sa reconnaissance à votre Haute Assemblée d'accorder tant d'importance à des sujets qui, il est vrai, influencent de manière déterminante l'action de notre pays — que serait-il sans son action à l'extérieur? — et qui connaissent sans cesse des développements. Au cours des vingt-trois jours qui se sont écoulés depuis notre dernier débat de politique étrangère, n'avons-nous pas connu des événements singulièrement importants?

Au Liban où la France a agi comme il convenait en usant de son droit de riposte contre ceux qui avaient tué ses soldats à Beyrouth.

Au Liban encore où nous avons assisté au drame que vous connaissez dans le Nord du pays.

Au Proche-Orient où, une fois n'est pas coutume, entre les orages habituels, nous avons vu un arc-en-ciel : l'échange très remarquable de prisonniers, qui a permis la libération de six prisonniers israéliens et de 4 683 prisonniers palestiniens dans des conditions qui ont fait largement appel à la confiance que nous font les différents pays en cause.

Nous avons connu des développements importants sur le plan européen avec le malheureux échec de la négociation de Genève sur les forces nucléaires intermédiaires, négociation que l'U.R.S.S. a cru bon d'interrompre. Nous avons assisté à un débat au Bundestag qui a approuvé l'action du gouvernement allemand et, par conséquent, la mise en œuvre d'une décision déjà ancienne comportant le déploiement d'armes nucléaires.

Développements européens aussi — je viens d'y faire allusion — dans la préparation du conseil européen qui doit se tenir à la fin de la semaine.

En trois semaines se sont passés quelques événements d'une très grande importance. Ils illustrent l'actualité sans cesse brûlante.

Néanmoins, comme nous avons eu ce très intéressant débat de politique étrangère récemment, vous me permettez, monsieur le président, de centrer cette première intervention du Gouvernement dans le débat d'aujourd'hui sur les problèmes budgétaires.

En examinant le budget que nous vous présentons, il me faut aller au-delà des analyses qui sont faites, d'une manière tout à fait remarquable, par vos rapporteurs, M. Moinet au nom de la commission des finances, MM. Mont et Palmero, pour la commission des affaires étrangères, MM. Pelletier et Habert pour la commission des affaires culturelles, que je tiens à remercier.

Je me propose donc, dans cette présentation, d'aller au-delà de la simple description du budget pour vous permettre de juger de l'action de ce département sur nos priorités, sur notre manière d'en traiter, sur l'adéquation de l'appareil que ce budget doit soutenir par rapport aux missions qui nous sont confiées.

Mes collègues et moi-même nous réservons, naturellement, dans nos réponses aux interventions des rapporteurs et des autres sénateurs, de revenir sur certains éléments de la politique étrangère proprement dite.

Ce budget, comment se présente-t-il? Sous la forme d'un fascicule unique, marquant ainsi l'unicité de la relation extérieure. Certes, mon collègue chargé de la coopération et du développement insistera particulièrement sur sa partie du budget, mais je signale dès maintenant que certains des éléments le concernant directement sont intégrés dans la section I des services diplomatiques et généraux, à savoir les crédits de fonctionnement de l'administration centrale de la coopération à Paris même.

C'est ainsi que la section I se monte à 9 818 millions de francs, en augmentation de 16,19 p. 100 par rapport à l'année précédente, alors que la section II, qui couvre le reste des activités de la coopération et du développement, se monte à 6 447 millions de francs en augmentation de 11 p. 100 par rapport à l'année dernière. Je rappelle que l'accroissement moyen du budget de l'Etat dans le projet de loi de finances est de 6,6 p. 100.

J'ai indiqué tout de suite les pourcentages d'accroissement. Ils sont aisés à analyser, puisque le « bleu » de cette année se présente comme le budget dans sa version définitive de 1983, donc comme le « vert » de l'année en cours.

La présentation est en outre améliorée ; des efforts ont été faits en matière de nomenclature, selon les recommandations présentées l'an dernier par les commissions et leurs rapporteurs.

Les crédits gérés par un seul service sont regroupés et ainsi aisément identifiables.

C'est important pour la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, car l'on peut mieux juger ainsi de ce qui est consacré à l'audiovisuel, au livre, aux Alliances françaises, etc.

Mais c'est également important pour d'autres directions, telle la direction des Français de l'étranger.

Par ailleurs, les dispositions de la loi de finances relatives aux relations extérieures sont complétées par quatre annexes, selon le vœu du Parlement. La première couvre la coopération et l'aide au développement, et M. Nucci s'en expliquera tout à l'heure. La deuxième couvre l'action culturelle extérieure, qu'il s'agisse des crédits du ministère des relations extérieures, — 93 p. 100 de l'ensemble — qu'il s'agisse des crédits des ministères de la culture, de la jeunesse ou de l'éducation nationale — 2 p. 100 pour chacun de ces ministères — le total s'élevant à 3 700 millions de francs.

Deux nouvelles annexes ont été introduites à la demande du Parlement.

L'une, fort intéressante, concerne l'action extérieure de la France — pour 30 700 millions de francs, soit 2,95 p. 100 du budget de l'Etat et 13,6 p. 100 d'accroissement par rapport à l'année dernière. Il est intéressant de noter que ces crédits se répartissent entre le ministère dont j'ai la responsabilité — pour 44 p. 100 du budget — le ministère de l'économie et des finances — pour 41 p. 100 des crédits d'action extérieure au titre des charges communes et des prêts et avances.

La dernière annexe relève les crédits concernant l'action européenne, et je reconnais qu'elle n'est pas actuellement convaincante. Il a, en effet, été décidé, après bien des hésitations, que, géographiquement, cette annexe couvrirait tous les pays du Conseil de l'Europe. Est-ce l'entité la plus évidente pour parler de l'action européenne ?

Il a été décidé, d'autre part, que ces crédits seraient uniquement des crédits budgétaires, ce qui exclut, par conséquent, les contributions des pays membres au budget de la Communauté économique européenne. C'est ainsi que — ô paradoxe ! — nous trouvons 900 millions de francs au titre de l'action européenne pour mon département alors que, dans le même temps, 31 milliards de francs seront obtenus par la Communauté en application des traités existants.

Le budget que nous vous présentons, mesdames, messieurs les sénateurs, est un budget de rigueur. Il n'y a aucune raison que mon département échappe à la règle générale que s'est fixée le Gouvernement, tendant à limiter le déficit budgétaire à 3 p. 100 du produit national brut. Ne soyons donc pas surpris de la faible actualisation des frais de fonctionnement à Paris 4,9 p. 100. Déplorons, mais ne soyons pas surpris que mon département, comme les autres, se soit vu interdire toute création d'emploi. Cette règle très stricte, qui, dans notre cas, a même conduit à une légère diminution d'emplois, compte tenu des déagements qui sont intervenus, ne permet pas, faute de personnel d'exécution, d'utiliser au mieux les moyens techniques nouveaux.

Cette règle a des conséquences fâcheuses — cela est à juste titre relevé dans certains rapports — sur l'effort de relance de la direction générale des relations culturelles, qui aurait dû procéder à certains recrutements.

Mais c'est la règle de rigueur. Elle est acceptée. Je crois que personne, dans aucune des deux assemblées, ne la contestera.

Cette remarque concernant la rigueur doit d'ailleurs être tempérée par la constatation d'un effort, qui n'avait encore jamais été atteint, pour reconnaître la spécificité de certaines des contraintes qui pèsent sur un ministère des affaires étrangères.

Cinquante-six pour cent de nos dépenses sont en devises ! Selon un principe arrêté dès 1978, mis en œuvre efficacement depuis 1981, une procédure existe pour compenser, pour le personnel à l'étranger, les variations de change et des prix. Ce système fonctionne bien depuis 1981. Mais, jusqu'à présent, il ne s'appliquait pas à nos dépenses de fonctionnement et d'intervention, et nous avons ainsi vu fondre, en valeur réelle, les crédits qui étaient disponibles pour payer en devises ce qui doit être payé en devises — loyers, téléphone, communications, frais locaux, etc.

Je suis heureux de faire part au Sénat de la décision qui a été prise par le ministère des finances : dorénavant, comme me l'a écrit le ministre de l'économie et des finances, « les services feront périodiquement le point sur l'effet des variations de change. Les ajustements ne seront pas gagés ». En d'autres termes, nous aurons dorénavant un ajustement périodique de nos crédits de fonctionnement à l'étranger, en fonction des variations de change et de prix dans les pays correspondants. C'est là un progrès remarquable, conséquence d'un effort qui n'avait jamais été fait jusqu'à présent. Il faudra d'ailleurs que cette procédure joue aussitôt, puisque, dans le budget, comme le relèvent plusieurs rapports, le dollar est calculé sur la base de sept francs et que la réalité a dépassé ce chiffre.

Conjuguée avec l'effet de quelques priorités, dont je vais maintenant rendre compte au Sénat, cette reconnaissance de la spécificité de nos contraintes aboutit à un accroissement des propositions budgétaires pour 1984 par rapport au budget de 1983 de 13,99 p. 100 ; nos crédits s'élèvent, en effet, à 15 566 millions de francs. Je rappelle que la croissance moyenne du budget de l'Etat tel qu'il vous est proposé est de 6,5 p. 100 ou 6,6 p. 100, selon le mode de calcul. Cela explique que la part du budget des relations extérieures dans le budget de l'Etat passe de 1,43 p. 100 en 1983 à 1,53 p. 100 en 1984, le gaz algérien étant mis à part pour que la comparaison soit valable. C'est un effort remarquable dans cette période de rigueur. Je voulais le noter dès le début de cette intervention.

Examinons maintenant, si vous le voulez bien, le budget comme indicateur, comme moyen d'analyse de nos priorités.

La première priorité que nous relevons est la solidarité.

Solidarité d'abord à l'égard de nos compatriotes de l'étranger. Dois-je dire une fois de plus à cette tribune que la France ne serait pas en mesure de mener des actions à l'extérieur et que, limitée à l'hexagone, son ambition devrait être singulièrement restreinte dans les domaines politique, économique et culturel, sans les 1 500 000 Français de l'étranger ? Nous leur devons donc les preuves de cette solidarité. Et, dans cette assemblée, il est particulièrement opportun d'en rendre compte, puisque siègent parmi vous ceux qui ont été élus par les Français de l'étranger pour les représenter, MM. les sénateurs représentant les Français établis hors de France.

On note donc une amélioration, poursuivant ce qui avait été commencé avant nous sur des points précis : aide aux nécessiteux, aux handicapés, en augmentation de 19 p. 100 ; aide aux Français de passage en difficulté, en augmentation de 56 p. 100, mais surtout effort très important sur le plan de la scolarisation. Puis-je rappeler que les crédits consacrés à la scolarisation sous ses différentes formes étaient de 607 millions de francs en 1980 et de 950 millions de francs en 1983 ? Ils s'élèveront, si la loi de finances est adoptée, à 1 058 millions de francs en 1984. Ces crédits couvrent les rémunérations des enseignants, passées, de 1980 à 1984, de 486 millions à 840 millions de francs, les subventions aux petites écoles, qui passent de 14 millions à 23 millions de francs, etc.

Parmi les formes d'aide à la scolarisation des enfants français à l'étranger, je voudrais rappeler, une fois de plus, la politique que nous suivons obstinément pour diminuer les frais qui sont à la charge des parents par l'octroi de bourses : 23 millions de francs de crédits budgétaires en 1980, 69,7 millions en 1984, 36 p. 100 d'augmentation en 1984 par rapport à 1983. C'est là le fruit d'une politique qui sera poursuivie, j'en prends l'engagement, au nom du Gouvernement.

Je parle des Français de l'étranger. C'est donc le moment, si MM. les sénateurs représentant les Français établis hors de France me le permettent, de saluer le Conseil supérieur des Français de l'étranger et de lui marquer notre très grande reconnaissance pour ses activités : deux sessions plénières déjà depuis la réforme de 1982, des vœux nombreux, qui font l'objet d'un examen attentif, des discussions du bureau et des commissions. Nous constatons là un remarquable progrès.

La loi du 19 juin 1983 relative à l'élection des sénateurs, adoptée par le Sénat, a pu jouer cette année ; elle a permis l'entrée d'un nouveau sénateur représentant les Français établis hors de France.

Il reste, pour que le Conseil ait sa pleine efficacité, à traiter d'un certain nombre de problèmes, problèmes de statuts, il est vrai, mais aussi de facilités matérielles. Ne soyez donc pas étonnés que les crédits consacrés au soutien matériel des membres du Conseil supérieur soient en augmentation de 27 p. 100 ; ces crédits sont notamment destinés à ceux des membres du Conseil supérieur des Français de l'étranger qui sont élus au titre de très vastes circonscriptions et qui doivent donc avoir la possibilité de voyager à l'intérieur de celles-ci.

Solidarité aussi à l'égard des réfugiés qui viennent trouver asile en France. Tous les crédits d'assistance et tous les crédits de soutien au service social d'aide aux émigrants, à l'O.F.P.R.A. — Office français de protection des réfugiés et apatrides — sont augmentés de 15 p. 100 à 20 p. 100.

Solidarité à l'égard d'organisations internationales avec, d'une part, 14 à 19 p. 100 d'accroissement d'une année sur l'autre pour les contributions obligatoires selon la nature des organisations et, d'autre part, 25,6 p. 100 d'augmentation pour les contributions bénévoles. Mon collègue chargé de la coopération et du développement aura beaucoup à vous dire sur la croissance de notre aide publique au développement — jusqu'à 0,53 p. 100 du produit intérieur brut au titre du budget de 1984 — et sur l'effort particulier accompli en faveur des pays les moins avancés.

Première priorité : la solidarité. Deuxième priorité : notre action culturelle à l'étranger.

Il était temps.

Le projet culturel vient d'être adopté par le Gouvernement.

J'ai eu l'honneur d'en rendre compte à la commission des affaires culturelles le 3 novembre dernier. Il comporte, et MM. les rapporteurs de la commission des affaires culturelles le notent, une grande ambition quant à la présence culturelle de notre pays sous toutes les formes : enseignement, recours aux modes les plus modernes de communication, coopération scientifique, relations artistiques.

Ce n'est pas maintenant le moment de rendre compte de ce projet — peut-être la Haute Assemblée m'invitera-t-elle un jour à le faire. Mais je veux marquer que le début de la renaissance de la direction générale des relations culturelles peut déjà être constaté dans ce budget. Les crédits qui lui sont alloués sont, en effet, de 3 415 millions de francs, en croissance de 14 p. 100 par rapport à l'année dernière, mais de 18,32 p. 100 s'agissant des crédits d'intervention. Ils maintiennent ainsi leur part dans le budget des relations extérieures : 21,1 p. 100 contre 20,9 p. 100 l'an dernier.

Plus précisément, le projet culturel souligne — à juste titre, à notre avis — que les progrès les plus ardents doivent être faits dans le domaine de la communication, car c'est celui où le retard le plus grand a été pris, alors que, pendant le même temps, l'environnement technique, technologique, avait singulièrement changé dans le monde.

Notre retard dans ce domaine est considérable. Je ne prétends pas qu'en quelques années nous rattraperons les pays les plus avancés, tels que la Grande-Bretagne. Je souhaite que la France cesse de se placer parmi les pays industrialisés qui ont, à l'heure actuelle, les modes de communication audiovisuels les plus limités. Nous consentirons donc un effort très important, l'an prochain, dans ce domaine, comme nous l'avons fait cette année et l'année dernière.

Des mesures nouvelles d'un montant de 53 millions de francs sont prévues dans le domaine de l'audiovisuel. A ce sujet, nous notons un accroissement de 36 p. 100 de l'aide accordée à Radio-France internationale. C'est un des pourcentages d'augmentation les plus élevés que nous proposons, comme pour les bourses.

Dix millions de francs supplémentaires sont attribués à la télévision, dont 7 millions de francs à la deuxième chaîne de télévision tunisienne.

Des mesures nouvelles d'un montant de 21 450 000 francs sont allouées à d'autres domaines, tels que la diffusion cinématographique, l'envoi de programmes et la télévision éducative.

Des efforts sont également réalisés en matière d'échanges culturels pour un montant de 15 millions de francs de mesures nouvelles, dont 10 millions de francs vont à l'action artistique, ce qui est particulièrement nécessaire l'année où se dérouleront les Jeux olympiques à Los Angeles. Une aide est également accordée aux centres culturels nouveaux, qui sont inaugurés actuellement ou qui le seront dans les prochaines semaines à Berlin-Est et à Lisbonne.

Une dotation de 17 millions de francs est prévue pour l'extension du régime de protection sociale des fonctionnaires français à l'étranger aux enseignants titulaires recrutés sur place qui y avaient droit. Ce que j'ai dit de l'effet-change s'applique au personnel titulaire de l'enseignement.

Quant aux crédits d'investissement, qui s'élèvent à 33 760 000 francs, ils permettront, monsieur le président, de poursuivre les chantiers des centres culturels de Lisbonne, d'Edimbourg et du lycée de La Marsa, d'ouvrir de nouveaux chantiers pour les centres culturels de Damas et de Budapest, d'acheter un bâtiment pour le centre culturel de Santiago.

La troisième priorité, la même que les années précédentes, est le maintien et l'adaptation des moyens de notre département. Dans la mesure où nous sommes tenus à une gestion économe et rigoureuse, il est important qu'une réflexion continue soit menée sur l'adaptation de nos moyens aux nécessités de l'époque, afin que l'affectation de ceux-ci se réalise dans les meilleures conditions.

Les traditions, les habitudes doivent être bousculées en fonction des exigences, des réalités économiques, des perspectives culturelles. Pouvons-nous avoir la même présence culturelle en Colombie avant la décision qui obligera tous les enfants colombiens à apprendre le français, et après ? Pouvons-nous imaginer la même présence dans le Golfe, voilà quinze ans, alors que le pétrole n'y était rien, et maintenant ? Combien d'autres exemples pourrais-je citer !

Ce redéploiement doit s'appliquer dans tous les domaines. En ce qui concerne le redéploiement de notre implantation diplomatique et consulaire, le Gouvernement précédent l'avait déjà commencé et je lui rends hommage. En 1980, la fermeture du consulat général de Gibraltar a permis d'ouvrir un consulat général à Shanghai. En 1981 et 1982, les fermetures des consulats à Ouargla et à Santa Cruz de Ténérife — décisions qui étaient prises auparavant — permettaient d'ouvrir des consulats à Arlit où s'est implanté le Commissariat à l'énergie atomique et à Moundou au Tchad.

Nous poursuivons dans cette voie. Huit consulats sont ainsi fermés dans des régions où les colonies françaises ont fondu, quitte à laisser derrière eux un attaché culturel ou un attaché économique. En contrepartie, nous ouvrons trois consulats

nouveaux, là où il n'y avait que des sections consulaires, à Athènes, à Bagdad et à Djeddah ; deux consulats entièrement nouveaux à Saida et Tripoli au Liban ainsi que cinq ambassades à Belize, Praia, Bissau, Vientiane et Castries.

Je note dans le même sens l'effort systématique accompli par les autres pays industrialisés européens au premier plan desquels je citerai la République fédérale d'Allemagne et la Grande-Bretagne.

Nous procédons à un redéploiement de nos postes diplomatiques et consulaires, mais également à un redéploiement de nos postes culturels et de nos établissements d'enseignement.

La carte scolaire doit recouvrir le mieux possible celle de nos obligations, de nos possibilités d'actions culturelles en tenant compte de la nature de ces actions. Sur ce plan, il faut jouer de tous les moyens dont dispose la France.

La présence culturelle française n'est pas la même dans un pays francophone, dans un pays non francophone à très forte colonie française, et dans un pays non francophone à colonie française réduite et de passage.

Jouons de la gamme de nos moyens, en particulier dans le domaine de l'enseignement. Nos 390 établissements français de plein exercice comptent 150 000 élèves et les établissements de l'Alliance française 300 000. Je citerai également les établissements gérés par la mission laïque et les établissements administrés par des organismes associatifs. Profitons de cette diversité ; la carte scolaire devra être sans cesse révisée.

Nous opérons également un redéploiement sur le plan de notre implantation immobilière. Nous avons actuellement 2 500 bâtiments à l'étranger, 7 millions de mètres carrés de terrains. Ne croyez pas que ces implantations soient définitives. Il faut sans cesse réviser la carte de notre patrimoine immobilier.

Des constructions nouvelles sont en cours à Washington pour permettre de regrouper tous les services dans une nouvelle chancellerie, à Delhi, à Riyad, où la capitale saoudienne est maintenant installée, à Bahreïn.

Parfois nous avons avantage, comme l'ont écrit certains rapporteurs, à acquérir des bâtiments pour nos agents, là surtout où les problèmes de logement sont insupportables pour ceux qui vivent à l'étranger. C'est une politique ancienne que nous poursuivons activement. Je signalerai des besoins particuliers à Lagos, à Rabat, à Pretoria, à Libreville et à New York. Cela est accompagné, bien entendu, de cessions de terrains et de bâtiments, là où nous pouvons en disposer.

S'agissant du réajustement et d'une utilisation plus rationnelle de nos moyens, depuis quelques années a été entrepris un grand programme d'informatisation de la gestion, qui sera poursuivi. A ce titre, 17 millions de francs sont inscrits en 1984.

Cet effort porte, d'abord, sur l'état civil. N'oublions pas que les services d'état civil de mon département représentent la plus grande mairie du monde.

Cet effort porte également sur le chiffre, les associations, les déménagements, le patrimoine immobilier, les bourses.

Nous procédons à une déconcentration de la gestion, qui est très utile dans la mesure où les postes sont loin de l'administration centrale, à une rationalisation de cette gestion sous le contrôle de l'inspection des postes diplomatiques, selon les conseils, les avis, les orientations définies par le service des méthodes, de la formation et de l'informatique.

Il s'agit de faire de ce ministère, monsieur le président, l'instrument de la relation extérieure dans tous les domaines de cette relation, un instrument aussi bien adapté que possible aux conditions qui prévalent dans un environnement divers et complexe.

Le ministère des relations extérieures est un intermédiaire, un moyen de compréhension, d'explication, de communication, de négociation. C'est dire que le plus important est l'action que nous menons à l'égard de notre personnel afin qu'il soit apte à ces missions intéressantes mais, vous le reconnaîtrez, difficiles.

Ces missions exigent une grande ouverture d'esprit, un don d'analyse et d'exposition, une capacité de négociation, des qualités techniques pour certains et la connaissance du pays étranger où les agents sont en poste.

Nous avons dans cette ancienne administration des agents exceptionnels pour leur dévouement, leurs compétences, leur sens de l'Etat, leur discrétion, et, vous me permettrez d'ajouter, leur courage tranquille.

Beyrouth est rarement paisible, Tripoli, Téhéran, N'Djamena, Kaboul ne sont pas toujours rassurants. Hanoi, La Paz, Managua ne sont guère confortables. Tirana, Pretoria et Santiago ne comportent pas un climat politique particulièrement plaisant. Cependant, à aucun moment, vous n'entendrez un de ces agents

ou un des membres de leurs famille se plaindre. Les agents acceptent tout simplement d'aller dans ces pays. Un hommage leur est dû.

Faut-il alors dire qu'il ne se pose aucun problème ? Tel n'est certainement pas le cas. Nous avons hérité, d'événements passés, de structures parfois anormales, distordues et l'effort d'adaptation au monde d'aujourd'hui ne doit, à aucun moment, être interrompu.

Nous avons hérité, d'événements passés, une pyramide des âges absolument difforme : 58 p. 100 des ministres plénipotentiaires et 57 p. 100 des conseillers des affaires étrangères de première classe ont plus de soixante ans. Cela résulte de l'effort de solidarité de mon département, comme d'autres, lorsqu'il a fallu dans les années 1950 et 1960 donner à des agents de la France d'outre-mer et du contrôle civil du Maroc une possibilité d'intégration ; 315 personnes sont ainsi venues aux affaires étrangères.

La difformité de cette pyramide est redoutable. A mon arrivée, 34 ministres plénipotentiaires étaient sans poste, parfois depuis des mois, pour ne pas dire des années. Il en reste encore 24 aujourd'hui. Nous sommes décidés à ce que ce chiffre passe à 15 en 1984. Nous avons procédé à des congés spéciaux, à des retraitements anticipés. Des perspectives à l'extérieur se sont ouvertes. Il faut que les carrières puissent redevenir normales, que la pyramide ressemble à ce qu'elle doit être.

Quant au recrutement, il est excellent. Qu'il s'agisse de l'entrée par l'Ecole nationale d'administration, par le concours d'Orient, le concours de secrétaire adjoint ou des concours spécialisés tels que le concours du chiffre, les candidats qui entrent au Quai d'Orsay sont de très grande qualité. Mais ils doivent s'adapter, au moment même de leur entrée, à ce qui les attend.

J'ai eu l'occasion, à la tribune de l'Assemblée nationale, de déplorer que certains énarques viennent dans cette maison, alors qu'ils ne souhaitent pas aller à l'étranger. C'est parfaitement leur droit de ne pas aller à l'étranger, mais ils ne devraient pas, en ce cas, entrer au ministère des relations extérieures.

J'ai noté que les agents d'Orient, encore une fois d'une qualité exceptionnelle, sont recrutés pour des raisons linguistiques. Il arrive qu'ils partent en poste avec une formation insuffisante.

Quant aux secrétaires adjoints, je ne saurais assez dire leurs qualités administratives ; encore faut-il compléter leur formation lorsqu'ils sont dans ce département. Par conséquent, un effort considérable de formation complémentaire est nécessaire lorsqu'ils entrent dans ce département et au cours de leur carrière : stages techniques, séminaires, conférences, cycles à Paris, possibilité de formation complémentaire à l'extérieur.

Il faut lutter aussi contre certaines lourdeurs qui accompagnent la grandeur de la tradition. En d'autres termes, il convient de consentir tous les efforts nécessaires afin que les agents gardent l'ouverture d'esprit qui doit être la leur. A cet égard, la vie diplomatique est parfois dangereuse.

Nous entendons donc imposer des règles, d'ailleurs évidentes, d'alternance entre un poste au sein de l'administration centrale et un poste à l'étranger, et d'alternance entre une affectation dans les pays industrialisés et une affectation dans les pays en voie de développement. Un décret sera publié prochainement à ce sujet.

Nous souhaitons également assurer à nos agents la meilleure connaissance possible de la société française. Dès maintenant, je suis heureux d'annoncer à cette assemblée que quatre-vingt-dix agents des cadres A et B sont détachés du quai d'Orsay, quarante étant affectés à d'autres administrations — cela est traditionnel et ancien — vingt l'étant au secteur culturel et de la communication alors que trente — cela est nouveau — occupent des postes opérationnels dans des entreprises industrielles, bancaires ou commerciales. Ce sera, pour eux, une expérience intéressante que d'y passer quelques années.

En contrepartie, sont actuellement en poste, à Paris ou à l'étranger, quatre-vingts agents venus de l'extérieur — du Conseil d'Etat, de l'Inspection des finances et des services de l'expansion économique — mais aussi, demain, d'entreprises. Il serait bon que le secteur industriel, commercial et bancaire puisse détacher, pour un temps, quelques agents dans la vie diplomatique et consulaire. L'on compte aujourd'hui onze chefs de poste qui viennent de l'extérieur, chiffre qui n'est pas si élevé que cela si on le compare à celui que l'on connaissait avant-guerre et au nombre total de nos ambassades, soit 147.

Par ailleurs, je rappelle qu'un tour extérieur existe, depuis des dizaines d'années, pour le recrutement des ministres plénipotentiaires. Il vient d'être très légèrement modifié puisque, dorénavant, parmi les deux agents sur quatorze qui sont recrutés à l'extérieur du quai d'Orsay, l'un viendra de l'administration alors qu'un autre pourra être choisi parmi les personnes ayant une expérience internationale.

Cet effort pour que le personnel conserve la qualité exceptionnelle qui est la sienne à l'entrée et pour qu'il soit adapté à ses fonctions doit aller évidemment de pair avec le souci d'améliorer son sort.

J'ai déjà noté les effets des mesures prises pour garantir sa rémunération contre les variations des taux de change. Je relèverai également que le budget de 1984 comporte la titularisation de l'ensemble du personnel administratif des catégories C et D de l'administration centrale et du quart du personnel de cet échelon en poste à l'étranger. Il comporte aussi l'amélioration de la protection sociale des agents à l'étranger ainsi que des mesures importantes pour renforcer la sécurité hors de nos frontières : 20 millions de francs y seront consacrés.

Tel est, mesdames et messieurs les sénateurs, l'appareil de la diplomatie française. Je l'ai dit, il est de qualité ; il doit sans cesse poursuivre son adaptation. Peut-être parlerons-nous ultérieurement de son utilisation, si les réponses que feront mes deux collègues et moi-même permettent d'évoquer la politique étrangère proprement dite. Mais, dès maintenant, je voudrais en appeler à votre aide. En effet, nous devons accorder à ce personnel les moyens nécessaires, ce qui, dans un budget rigoureux, n'est pas aisé.

Cela dit, vous reconnaissez avec moi que ce budget, ainsi que le disent tous les rapporteurs, comporte des éléments favorables, s'agissant en particulier de la solidarité, de la présence culturelle et de l'adaptation des moyens. Certes, nous aurions voulu plus, mais ce n'est pas le moment de l'obtenir.

Sur ce budget tel qu'il se présente, je n'hésite pas à demander l'approbation du Sénat, comme le font deux de ses commissions tandis que la troisième s'en remet à sa sagesse.

Voilà trois semaines, à cette tribune — monsieur le président, je crains de n'avoir été guère entendu ! — j'exprimais le souhait que ceux qui approuvent notre politique le disent, sans pour autant se sentir liés à l'égard du Gouvernement. Aujourd'hui, j'espère être mieux entendu par ceux qui pensent que cet appareil de la diplomatie française mérite les renforcements que je viens d'indiquer et les moyens que nous pouvons lui donner. Je leur demande donc d'approuver le budget, ainsi que le recommandent MM. les rapporteurs. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes, ainsi que sur celles de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué, chargé de la coopération et du développement.

M. Christian Nucci, ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, j'aurai l'occasion, au cours de ce débat, de répondre aux interrogations qui ne manqueront pas d'être formulées sur différents points. Cependant, avant d'entrer plus avant dans le détail du budget de la coopération et du développement — section II du ministère des relations extérieures — je souhaiterais vous faire part d'un certain nombre de réflexions qui ont prévalu au moment de son établissement.

L'examen du budget constitue, certes, un moment privilégié pour prendre la mesure d'une politique, mais n'est-il pas très opportun de présenter les grandes lignes, les grands axes de la politique à laquelle ce budget procure les moyens ?

Voilà quelques semaines, j'ai eu l'occasion d'en présenter quelques-unes. Je souhaiterais approfondir cette réflexion.

Notre politique repose sur un constat : la crise mondiale affecte plus durement les pays les plus pauvres ou les plus dépendants du bon fonctionnement des relations économiques internationales. Cette politique se fixe un but : donner à ces pays les moyens durables, sérieux, efficaces d'atténuer la charge de leurs dettes et de promouvoir leur croissance.

Affirmer, dire et répéter que la crise affecte plus durement les pays les plus pauvres n'est ni nouveau ni original.

Si l'affirmation n'est pas nouvelle, elle demeure vraie au moment où l'endettement du tiers monde s'aggrave ; il est actuellement de l'ordre de 700 milliards de dollars et le chiffre de 100 milliards, atteint par le seul Brésil, revêt un caractère inquiétant. Ce phénomène est d'autant plus préoccupant qu'il affecte aujourd'hui la plupart des pays d'Afrique qui étaient épargnés jusqu'à présent par la crise financière. Bien que les sommes qu'ils doivent soient sans commune mesure avec celles que doit le continent sud-américain, les pays d'Afrique sont dans une situation dramatique du fait de leurs faibles capacités de développement, mais aussi de leur très grande dépendance par rapport aux exportations de matières premières. Ainsi de nombreux pays n'ont-ils plus les moyens de payer les intérêts de leurs dettes. En moyenne, le service de la dette représente plus de 50 p. 100 de leurs recettes d'exportation pour les pays d'Amérique latine et plus de 20 p. 100 pour les pays africains.

Face à ces défis, notre pays se doit de proposer une réponse globale et cohérente. Il convient d'assurer vers ces Etats des transferts financiers importants mais stables, leur permettant de faire face à leurs échéances financières à court terme, mais également de reprendre le chemin du développement par un processus d'investissement à long terme.

Sur le plan quantitatif d'abord, l'aide internationale doit progresser vers les objectifs fixés par la communauté internationale. C'est la raison pour laquelle nous n'avons cessé d'agir en faveur d'un accroissement des ressources des institutions multilatérales, notamment du programme des Nations unies pour le développement ainsi que de l'association internationale de développement de la banque mondiale, organismes qui interviennent dans les pays les plus pauvres.

La France, pour ce qui la concerne, s'est fixé des objectifs précis : porter en 1988 à 0,70 p. 100 du produit national brut l'aide aux pays indépendants du tiers monde ; consacrer, dès 1985, 0,15 p. 100 de ce produit national brut à l'aide aux seuls pays moins avancés. La France tiendra ses engagements.

En ce qui concerne son action multilatérale, la France privilégie et continuera à privilégier l'aide que la Communauté européenne accorde aux Etats auxquels elle est liée par la convention de Lomé.

La convention actuelle fournit un cadre, resté jusque-là unique, de coopération globale entre pays en développement et pays développés. Fonctionnant sur une base régionale et assurant des transferts pluriannuels négociés en faveur des Etats A.C.P., — les Etats africains, des Caraïbes et du Pacifique — elle est exemplaire à bien des égards, et ce malgré ses quelques imperfections.

La France, qui est très attachée à cette formule d'association étroite entre pays partenaires, participera à la négociation de la future convention dans un esprit de large ouverture, mais avec le souci essentiel de préserver et de renforcer ce qui fait l'originalité et l'importance de l'accord actuel, notamment en ce qui concerne le système Stabex — système de stabilisation des recettes d'exportation. Elle favorisera, par ailleurs, toute initiative lui paraissant de nature à renforcer l'efficacité de la coopération européenne et son insertion dans les différents processus de développement choisis par les Etats A.C.P. A cet égard, dans l'état actuel de nos réflexions et de nos relations, elle apporte son soutien aux propositions formulées par le commissaire M. Pisani en matière de soutien aux stratégies sectorielles, notamment dans le domaine agricole et alimentaire.

En ce qui concerne la coopération bilatérale, il convient de considérer, d'une part, les priorités géographiques et, d'autre part, les priorités sectorielles.

Les priorités géographiques — comme l'a souligné votre rapporteur — sont bien connues de tous. Néanmoins, qu'il me soit permis de les rappeler brièvement devant vous, mesdames, messieurs les sénateurs : l'Afrique francophone, en particulier les pays les moins avancés qui sont nombreux dans cette zone ; le Maghreb ; d'autres pays africains tels l'Angola, le Mozambique et les pays de la ligne de front ; les Petites Antilles, ouvertes au fonds d'aide et de coopération depuis cette année. Notre action se diversifiera davantage vers d'autres pays d'Amérique latine et vers l'Asie, dans la mesure des moyens dont nous serons à même de disposer.

En ce qui concerne les priorités sectorielles, nous en avons retenu quatre, non pas d'une manière arbitraire, mais parce qu'elles constituent les conditions de base d'un développement autonome et durable des pays concernés ; ce sont l'agriculture, l'énergie, les produits de base et l'industrialisation.

En matière d'agriculture, il s'agit essentiellement de favoriser l'autonomie alimentaire des populations à l'échelon tant national que régional, par le soutien à la mise en œuvre de politiques actives de développement rural et de stratégies alimentaires visant à valoriser la production agricole vivrière d'origine paysanne.

L'accès des pays en voie de développement à l'énergie qui est nécessaire à la poursuite de leur développement demeure un sujet de préoccupation essentiel. La réalisation de cet objectif implique à la fois une mobilisation de l'aide financière publique, un renforcement de l'assistance technique et, en même temps, un transfert de technologies, particulièrement dans le domaine de l'énergie solaire.

S'agissant des produits de base, le but de notre action doit être de combiner nos besoins d'approvisionnement avec la nécessité de faire en sorte que l'exportation de ces produits serve au développement des pays producteurs. Quant à l'industrialisation, elle demeure, certes, une condition nécessaire du développement de la plupart des pays, mais il est indispensable de l'orienter davantage vers le marché intérieur et la promotion de l'emploi.

Il m'est apparu nécessaire d'assurer cette présentation d'ensemble afin de placer le projet de budget pour 1984 dans une perspective plus vaste pour que votre Haute Assemblée se prononce en toute connaissance de cause et distingue, dans ce projet, les choix que nous avons été amenés à opérer.

En 1984, c'est encore une part non négligeable de la richesse nationale qui sera consacrée à la coopération et au développement, marquant ainsi la volonté du Gouvernement et du ministère de la coopération et du développement d'aller dans le sens exprimé à l'instant par M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures, dans le domaine de la solidarité.

Les crédits du département s'élèvent à 6 500 millions de francs, soit un taux de progression de 11 p. 100 par rapport à 1983, si l'on ne tient pas compte des crédits évaluatifs du gaz algérien, qui figuraient au budget de l'an passé et qui en ont été retirés pour 1984. En matière de coopération civile, les crédits progressent de 9,9 p. 100 par rapport à 1983, permettant ainsi un renforcement qualitatif de certains secteurs.

Dans le domaine notamment de l'assistance technique — dont les crédits s'élèvent à 2 800 millions de francs — la sélection des coopérateurs, leur formation, l'appui logistique qu'ils reçoivent sur place, leur réinsertion feront l'objet d'un effort particulier et important, les moyens y afférents marquant une progression de 29,8 p. 100.

Qu'il me soit permis, mesdames, messieurs les sénateurs, de rendre hommage à ce personnel d'assistance technique qui réussit, parfois dans des conditions difficiles, à effectuer un travail — je devrais dire une mission — qui s'intègre et s'insère parfaitement dans la politique de coopération pour le développement.

Le fonds d'aide et de coopération — le F.A.C. — qui s'élève à 1 300 millions de francs en autorisations de programme, est maintenu à son niveau de 1983 en dépit d'une conjoncture de stabilisation globale des crédits d'équipement du budget de l'Etat. Les projets de développement dans les Etats de notre zone de coopération privilégiée seront poursuivis ; les crédits de paiement pour 1984 accusent, d'ailleurs, une hausse sensible de 14,59 p. 100.

En ce qui concerne les concours financiers aux pays en voie de développement, en 1983, le chapitre budgétaire affecté à ces opérations avait été divisé, à parts égales, en deux articles : l'un concernant des subventions proprement dites, l'autre concernant la bonification d'intérêts afin de consentir des prêts à un taux préférentiel aux pays en voie de développement. Pour l'année 1984, les 470 millions de francs affectés aux concours financiers seront répartis de façon à accroître la part des prêts à taux préférentiel par rapport à celle qui est occupée par les subventions, et ce afin d'accroître les flux financiers en direction des pays en voie de développement.

Notre effort financier ne se limite pas à ces seuls aspects.

En effet, 275 millions de francs sont inscrits au titre des contributions internationales bénévoles.

Cette progression très sensible, 17,2 p. 100, traduit le souci du Gouvernement de consolider, en tenant compte notamment de la hausse du dollar, les efforts consentis depuis plusieurs années au titre de notre participation à l'aide publique multilatérale transitant par les organisations internationales relevant des Nations Unies.

Toutefois, ces mesures ne doivent pas nous faire oublier que bon nombre d'actions nouvelles d'aide et de soutien sont déployées en liaison avec les organisations non gouvernementales. Dans un souci d'efficacité, d'ailleurs, six collectifs rassemblant environ 200 associations se sont regroupés au sein d'un inter-collectif.

Qu'il me soit permis de saluer ici l'excellent travail qu'effectuent sur le terrain ces organisations non gouvernementales. Leurs capacités de militantisme, de dévouement, leur permettent, à partir de projets élaborés par les populations, de mobiliser les budgets dont elles peuvent disposer afin de réaliser, à l'échelon de petites régions, des équipements nécessaires au maintien des populations. Ces organisations non gouvernementales bénéficieront, en 1984, d'un crédit de 140 millions de francs.

Mais que serait, mesdames et messieurs les sénateurs, une coopération fondée uniquement sur des investissements techniques et ignorant l'aspect humain indispensable à tout développement ? Aussi avons-nous mis l'accent, en 1984, sur les actions de formation en inscrivant 421 millions de francs au projet de budget, ce qui devrait nous permettre d'accueillir 15 000 boursiers.

Je ne voudrais pas terminer cet exposé sur la coopération civile sans vous parler de l'effort consenti, en 1983, au profit de la recherche. Cet effort sera poursuivi en 1984, et ce en étroite collaboration avec le ministre de l'industrie et de la

recherche : le budget de la coopération et du développement a consacré 7 millions de francs au soutien incitatif sur de nouveaux programmes au cours de l'année 1983 ; ces crédits s'élèveront à 12 millions de francs en 1984 dans le cadre du programme mobilisateur.

Je voudrais maintenant aborder un domaine important de notre coopération : la coopération militaire. D'une année sur l'autre elle voit ses crédits progresser de 123 millions de francs pour atteindre 801 millions de francs, et ce essentiellement en raison de l'incidence de la réforme du régime de rémunération des coopérateurs militaires, mais aussi de l'effort particulier prévu dans le domaine de la formation des stagiaires militaires étrangers ; la dotation qui y est affectée progressera, en effet, de 35 p. 100 par rapport à 1983.

Ces mesures que je viens de vous exposer et qui affectent tant la coopération civile que la coopération militaire ne sauraient prendre leur plein effet sans une amélioration des conditions de gestion de l'aide. C'est un problème permanent qui touche à la fois à la situation des personnels de l'assistance technique et aux procédures de gestion qui demeurent lourdes et très souvent même inadaptées.

S'agissant de la situation des personnels, outre les efforts déjà cités pour l'assistance technique et l'application de la réforme de la rémunération des coopérateurs militaires, il convient de relever deux mesures importantes : la titularisation de cent agents contractuels des missions de coopération, qui représente un coût de 5,8 millions de francs, et la prise en compte, au titre des crédits de fonctionnement dépensés hors zone franc, du changement de parité du franc, dont j'ai déjà parlé, qui intervient pour 3,5 millions de francs.

Profitant de l'occasion qui m'est donnée, je voudrais dire devant le Sénat, notamment devant ceux de ses membres qui représentent les Français de l'étranger, combien ces personnels, là aussi dans des conditions parfois délicates, dans des missions souvent difficiles, effectuent leur travail avec beaucoup de dévouement et de compétence, et cela dans le seul souci de servir la politique de coopération de notre pays.

En ce qui concerne la gestion proprement dite, une première étape dans l'informatisation des missions de coopération sera enfin accomplie par l'équipement des postes de Dakar, Abidjan, Antananarivo et Lomé. En effet, trois millions de francs sont consacrés à cette fin.

Ces mesures — j'en suis persuadé — contribueront à rendre plus efficace la gestion de l'aide, ce qui explique l'augmentation de 15,9 p. 100 des dépenses du titre III.

Tels sont, mesdames, messieurs les sénateurs, les grands axes de notre politique et les grandes lignes de ce budget de coopération au service du développement.

Toutefois, cet effort, pour important qu'il puisse paraître à certains ou insuffisant à d'autres, ne peut s'inscrire dans une perspective durable de développement pour les pays du tiers monde que si sont définies les règles et les conditions de fonctionnement d'un nouvel ordre économique international sur la base des propositions avancées par le Président de la République.

Il appartient à notre pays d'y contribuer ; les choix que traduit le projet de budget pour 1984 que je viens d'avoir l'honneur de vous présenter répondent incontestablement à cette volonté et à l'expression de cette solidarité dont le Président de la République disait qu'elle ne devait en aucun cas s'arrêter aux seules frontières de l'Hexagone. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes ainsi que sur celles de la gauche démocratique.*)

M. le président. Monsieur le ministre délégué, chargé des affaires européennes, j'ai cru comprendre que vous ne souhaitiez pas prendre la parole en l'instant, vous réservant d'intervenir en réponse aux questions qui vous seront posées.

M. André Chandernagor, *ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé des affaires européennes.* C'est exact, monsieur le président.

M. le président. Vous le confirmez et je vous en remercie.

La parole est à M. Moinet, rapporteur spécial.

M. Josy Moinet, *rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation (Services diplomatiques et généraux).* M. le ministre des relations extérieures vient de nous présenter les grandes lignes du budget de son département ministériel. Il a, ce faisant, plus particulièrement analysé l'évolution des crédits des services diplomatiques et généraux.

Afin d'éviter des redites, je me bornerai, pour ma part, à vous soumettre les principales observations que leur évolution suscite de la part de notre commission des finances, vous ren-

voyant à mon rapport écrit pour ce qui concerne l'étude chiffrée et détaillée des dépenses en cause.

Au préalable, monsieur le ministre, je voudrais évoquer la mise en œuvre de la nouvelle répartition des compétences entre les services de la coopération et ceux de la direction générale des relations culturelles, dont j'aurais souhaité pouvoir dresser aujourd'hui un premier bilan — certes provisoire, mais utile — devant le Sénat.

La nature, le caractère limité et l'imprécision des informations dont j'ai pu disposer ne m'ont pas permis de remplir cette mission. Tout en vous exprimant mes regrets sur ce point, monsieur le ministre, je forme le souhait — et croyez bien que je vais m'attacher, avec votre accord, à ce qu'il soit exact — que cette lacune sera comblée avant la présentation de votre budget pour 1985.

Quels sont les critères selon lesquels la commission des finances juge le budget des services diplomatiques et généraux ? Nous considérons que la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées et la commission des affaires culturelles sont compétentes à titre principal, chacune dans leur domaine, pour apprécier les finalités de l'action extérieure du Gouvernement, qu'il s'agisse de politique étrangère ou de relations culturelles.

La commission des finances entend, pour sa part, juger de la façon la plus objective les moyens mis au service de cette action extérieure, tout en étant naturellement consciente que le budget des services diplomatiques et généraux n'est pas une fin en soi.

Nous nous prononçons donc essentiellement sur la façon dont les contraintes particulières de ce budget sont prises en compte, sur l'efficacité de sa gestion, sur son adéquation à ceux des objectifs de notre action extérieure qui peuvent être exprimés en termes financiers.

Nous considérons cependant que l'évolution des moyens de nos services diplomatiques et généraux fournit des indications significatives sur la place et le rôle qu'entend tenir et jouer la France dans le monde.

Soucieux, quelle que soit la majorité politique au pouvoir, du prestige de la France, forts de l'existence d'un consensus entre les Français contre toute diminution de notre présence dans le monde, nous suivons avec une particulière attention les dépenses relatives à l'entretien de nos réseaux diplomatiques, consulaires et culturels, ainsi qu'aux actions de solidarité envers les Français de l'étranger, les réfugiés et les pays étrangers en difficulté.

Le commentaire qu'inspire à votre commission des finances l'évolution, en 1984, des moyens des services diplomatiques et généraux, peut être ordonné autour de trois idées. En premier lieu, ce budget subit un traitement moins défavorable que la moyenne des budgets civils de l'Etat en raison de ses contraintes spécifiques. En deuxième lieu, la mise en œuvre de ce budget dans un environnement international instable au double plan politique et financier rend impératif un effort de rigueur et d'efficacité des services diplomatiques et généraux. Enfin, et c'est la troisième idée, la compensation des sujétions particulières de ce budget et l'amélioration de la qualité de sa gestion devraient permettre de mieux satisfaire les ambitions de notre action extérieure. Je vais m'efforcer de développer ces trois idées.

Examinons, d'abord, les contraintes propres au budget des relations extérieures. Sans que son évolution, tant s'en faut, puisse être jugée pleinement satisfaisante, ce budget, en comparaison de beaucoup d'autres, apparaît comme relativement privilégié. Cette situation tient à la prise en compte des contraintes particulières auxquelles est soumise l'utilisation des moyens des services diplomatiques et généraux.

Ce budget, comme il est normal, subit certes les conséquences de la rigueur que les circonstances imposent aux dépenses de l'Etat ; vous l'avez rappelé, monsieur le ministre, voilà un instant dans votre intervention.

Beaucoup de sénateurs ont pu constater, lors de leurs déplacements à l'étranger, les difficultés qu'éprouvent nombre de nos postes à faire face à leurs dépenses courantes de fonctionnement. Ces dépenses ont dû, depuis deux ans, être financées en partie par des redéploiements de crédits. L'entretien de notre patrimoine immobilier à l'étranger laisse souvent à désirer. Nous sommes contraints, comme du reste beaucoup d'autres pays européens, à procéder à un redéploiement de nos postes. Vous avez donné, monsieur le ministre, des indications précises à ce sujet : huit consulats ont ainsi été fermés depuis la fin de l'année 1982 ; dans le même temps, il est vrai, sont prévues l'ouverture de nouveaux consulats, notamment au Liban, et la construction d'ambassades dans des pays nouvellement indépendants.

En 1984, la suppression de 21 emplois, l'insuffisance notoire des crédits affectés à l'entretien du réseau radiotélétype du ministère, aux échanges scientifiques avec les pays en voie de développement, au fonctionnement de l'office français de protection des réfugiés et des apatrides ou à l'accueil des stagiaires militaires en France, sont autant d'exemples illustrant les restrictions budgétaires qui frappent les moyens et les actions du ministère des relations extérieures.

Les autorisations de programme nouvelles diminueront pour leur part de 25 p. 100, elles aussi victimes de la rigueur ambiante.

Néanmoins, les services diplomatiques et généraux connaîtront globalement un sort assez favorable. En effet, la progression des crédits consommables en 1984 est de 16,19 p. 100 pour ces services, alors qu'elle n'est que de 6,5 p. 100 pour l'ensemble des budgets civils. Les crédits de paiement augmentent de 47,6 p. 100 en ce qui concerne les investissements directs du ministère et de quelque 28 p. 100 en ce qui concerne les subventions d'investissement, ce qui justifie la pause constatée dans l'ouverture de nouvelles autorisations de programme, comme je viens de vous l'indiquer voilà un instant.

Il est vrai — il convient de souligner ce point — que la relative sollicitude dont bénéficient les services diplomatiques et généraux tient à la prise en considération des contraintes qui leur sont particulières, lesquelles résultent des effets des fluctuations monétaires sur les dépenses, de la montée des tensions dans le monde et du statut de grande puissance de la France.

S'agissant de la dépréciation du franc, vous l'avez souligné, monsieur le ministre, 56 p. 100 des dépenses de votre ministère sont effectuées en devises. Cet aspect tout à fait particulier des conditions d'exécution du budget du ministère des relations extérieures doit être souligné, au moment même où la monnaie « verte » cotait, ce matin, 8,27 francs. Le budget des services diplomatiques et généraux est donc frappé de plein fouet par les effets de la décade du franc.

Cette situation n'est du reste pas nouvelle. Dans son rapport sur la loi de finances pour 1979, mon regretté prédécesseur Gustave Héon notait que la dépréciation moyenne de 5,7 p. 100 de notre monnaie, par rapport aux principales devises étrangères entre 1970 et 1976, avait pratiquement annulé l'augmentation en volume des crédits réservés aux moyens logistiques de nos services à l'étranger.

Pour faire face à cette situation, un mécanisme correcteur dit « change-prix » a été mis en place à partir de 1977, afin de permettre une compensation, à partir du budget des charges communes, des effets des fluctuations monétaires sur les traitements de nos agents en poste à l'étranger.

Cette compensation était cependant doublement insuffisante : d'une part, elle ne jouait que sur les traitements, à l'exclusion des autres dépenses de fonctionnement et, d'autre part, elle intervenait avec retard, la compensation des fluctuations constatées sur une période d'avril à avril n'étant budgétisée qu'au mois de novembre ou de décembre suivant.

Afin de pallier ces inconvénients, monsieur le ministre, vous avez obtenu du ministère de l'économie, des finances et du budget, d'une part, l'inscription de provisions pour corriger les effets sur les dépenses de fonctionnement de l'appréciation éventuelle des devises étrangères et, d'autre part, l'engagement que des ajustements non gagés pourront être effectués en cours d'année au cas où les hypothèses retenues pour le calcul de ces provisions se révéleraient insuffisantes. Chacun peut bien mesurer l'importance de cette garantie que vous avez obtenue.

Malgré les imperfections — il en subsiste ! — qui demeurent dans l'application du mécanisme correcteur « change-prix » en ce qui concerne les rémunérations, les progrès réalisés dans la prise en compte de l'incidence, sur les autres dépenses de fonctionnement, des effets des fluctuations monétaires, paraissent satisfaisants à votre commission et recueilli donc son approbation. Ce résultat appréciable, qui est d'ailleurs apprécié par votre commission des finances, est le fruit de votre action persévérante, monsieur le ministre, et je vous en donne bien volontiers acte.

La montée des tensions dans le monde nécessite des dépenses, que j'ai relevées dans mon rapport écrit, afin de protéger nos agents et nos locaux, de leur permettre de communiquer en toutes circonstances, sur place, avec nos compatriotes ainsi qu'avec le département à Paris, de rapatrier les Français de l'étranger qui se trouvent menacés, enfin d'accueillir des réfugiés et d'aider les pays étrangers en difficulté.

Voilà quelques instants, vous avez souligné dans votre intervention, monsieur le ministre, l'état d'insécurité dans lequel vivent les agents et leurs familles en poste dans certains pays en proie à la violence armée ou à la tentation xénophobe. Cette situation rend inéluctables les dépenses destinées à assurer une

meilleure sécurité des personnes et des biens dans ces pays. Cette contrainte, propre à votre budget, monsieur le ministre, constitue, à la vérité, un impératif pour la nation.

Notre statut de grande puissance nous oblige, dès lors que nous entendons préserver notre influence dans le monde, à ne pas affaiblir nos réseaux par une réduction globale du nombre de nos postes, à faire en sorte que ces derniers puissent faire face à leurs dépenses courantes et, enfin, à nous acquitter convenablement des contributions dont nous sommes redevables auprès des organisations internationales. Celles-ci représentent déjà plus de 15 p. 100 de ce budget. Or le nouveau barème des quotes-parts des Nations Unies vient d'accroître la part de la France.

Les contraintes spécifiques et évolutives qui affectent le budget des relations extérieures rendent impérative — et vous y avez fait longuement allusion, monsieur le ministre — une gestion toujours plus rigoureuse et plus efficace des crédits alloués aux services diplomatiques et généraux.

La rigueur dans la gestion de ce budget doit se manifester par des efforts de sélectivité, d'économies, de redéploiement et de coordination des dépenses.

En vous écoutant, j'ai retrouvé beaucoup des observations que je me propose maintenant de formuler brièvement.

D'abord, la sélectivité se manifeste, pour 1984, dans le choix de deux véritables priorités, l'une en faveur de l'action audiovisuelle extérieure et l'autre en faveur des Français de l'étranger.

Concernant notre action audiovisuelle extérieure, deux problèmes ne sont cependant actuellement pas résolus. Il s'agit d'une part du financement des émissions de la Somera — société monégasque d'exploitation et d'études de radiodiffusion — vers le Moyen-Orient, d'autre part, du relais des émissions de Radio-France internationale vers l'Asie. J'insiste beaucoup sur le problème du financement de la Somera tant il me paraît lié à l'effort que la France fait au Moyen-Orient pour y assurer sa présence.

Concernant les Français de l'étranger, votre commission des finances se félicite de la poursuite, en 1984, de l'effort entrepris depuis deux ans en faveur des bourses d'études pour la scolarisation des enfants de nos compatriotes expatriés. Elle enregistre également avec satisfaction les augmentations des crédits destinés à l'aide aux Français de l'étranger les plus démunis, au conseil supérieur des Français de l'étranger, ainsi qu'à l'entretien des cimetières français à l'étranger, problème qui retient l'attention de nos collègues représentant les Français de l'étranger.

Après les efforts pour la compensation des fluctuations monétaires déjà signalés, les priorités accordées à l'action audiovisuelle extérieure et à l'assistance aux Français de l'étranger figurent parmi les aspects les plus positifs de ce budget relevés par votre commission des finances.

Votre commission des finances a également été satisfaite des actions culturelles nouvelles prévues en 1984, notamment de la reprise des activités de fouilles des missions archéologiques françaises.

La sélectivité dans le choix des priorités doit s'accompagner d'efforts d'économies budgétaires.

Depuis plusieurs années, votre commission souhaite notamment que la France demande aux organisations internationales dont elle est membre de modérer leurs dépenses de fonctionnement.

Votre commission s'est également inquiétée du coût élevé de la construction de l'institut du monde arabe : elle désire, sur ce point, obtenir des précisions sur la date à laquelle la participation des pays concernés sera débloquée ainsi que sur la possibilité de leur demander une contribution supplémentaire en raison même des dépassements de devis déjà enregistrés.

Votre commission s'interroge par ailleurs sur l'utilisation des crédits d'aide au Vanuatu étant donné les déclarations hostiles à la France faites par le Premier ministre de ce pays.

La France doit, certes, demeurer une terre d'accueil. Il paraît cependant nécessaire à votre commission de limiter l'afflux de réfugiés étrangers dans notre pays par un respect plus strict des termes de la convention de Genève pour l'admission au statut de réfugié ainsi que par la mise en place de procédures tendant à dissuader les demandeurs d'asile abusifs.

Au niveau de la gestion courante, des économies paraissent pouvoir être obtenues par une rationalisation de la gestion des frais de mutation des agents. Ces frais pourraient aussi être diminués par le développement du recrutement local d'agents, et notamment d'enseignants dans nos établissements à l'étranger, ainsi que par l'acquisition de logements meublés.

Il est en effet parfois nécessaire de savoir dépenser plus pour dépenser mieux, avant d'être en mesure de dépenser mieux pour dépenser moins.

De ce point de vue, la recherche d'économies doit conduire, dans un premier temps, à l'achat d'immeubles dans les pays où les loyers sont très élevés ainsi qu'à la création d'un service spécialisé dans la gestion du patrimoine immobilier du ministre à l'étranger. J'ai enregistré, monsieur le ministre, avec satisfaction les déclarations que vous avez faites sur ce point, voilà un instant.

Une politique de rigueur intelligente doit également s'appuyer sur des redéploiements d'effectifs et de postes.

Concernant les effectifs, il serait souhaitable, comme vous l'avez souligné, monsieur le ministre à l'Assemblée nationale, que la suppression d'un certain nombre d'emplois de catégorie A permette de gager la création d'un plus grand nombre d'emplois de niveau moins élevé, notamment de secrétaires, d'archivistes ou de techniciens.

Concernant les redéploiements de postes, ceux-ci sont plus délicats : d'une part, « aucune forme de notre présence à l'étranger n'est inutile », comme le soulignait déjà le rapport Rigaud, d'autre part, nos réseaux de consulats et d'établissements culturels jouent vis-à-vis de leurs usagers le rôle d'un service public. Une certaine continuité est donc nécessaire, sans parler, bien sûr, des considérations de prestige dont on sait l'importance dans le domaine des relations internationales.

Il paraît dès lors nécessaire d'établir un plan cohérent de redéploiement de nos consulats, ainsi qu'une carte scolaire des établissements d'enseignement français à l'étranger qui permettent de s'adapter à l'évolution des besoins des populations françaises à l'étranger. La spécificité de chaque catégorie d'établissements culturels à l'étranger doit également être mieux définie.

Le nouveau projet culturel extérieur se montre d'ailleurs — en cela, il est conforme aux souhaits exprimés par votre commission — soucieux d'économies et de redéploiement puisqu'il prévoit, notamment, la suppression en six ans de quelque 150 postes d'attachés linguistiques, l'élaboration d'un plan directeur de redéploiement et, enfin, l'allègement et le remaniement de notre réseau d'établissements culturels en Europe de l'Ouest. Il est dommage qu'il ne se montre pas aussi rigoureux dans le choix de ses priorités géographiques et qu'une certaine inhibition, liée, semble-t-il, au passé colonial de la France, semble le conduire à sous-estimer quelque peu l'atout que la francophonie représente pour les relations culturelles de notre pays.

Enfin, le nouveau projet culturel extérieur insiste à juste titre sur la nécessité d'un renforcement de la coordination interministérielle des actions culturelles extérieures de la France, comme le souhaite la commission des finances. La faiblesse des moyens budgétaires disponibles interdit, en effet, toute dispersion de nos efforts dans ce domaine.

Aussi votre commission des finances partage-t-elle le point de vue du nouveau directeur général des relations culturelles sur la nécessité de réactiver le comité interministériel des relations culturelles extérieures. Elle propose pour sa part de doter ce comité d'un instrument financier spécifique d'intervention. Il s'agirait, dans notre esprit, d'un fonds d'intervention culturelle extérieure qui regrouperait une partie des dotations consacrées par différents ministères à l'action culturelle extérieure de la France. Ce fonds apporterait un complément de financement à des initiatives privées ou à des projets interministériels sélectionnés par le comité. Il serait géré, au sein de la direction générale des relations culturelles, par le centre de conduite du projet culturel extérieur.

En même temps qu'un effort de rigueur et de coordination, la faiblesse des moyens budgétaires des services diplomatiques et généraux exige — vous y avez fait allusion, monsieur le ministre — de l'imagination et du dynamisme.

Imagination pour rechercher des sources de financement extérieures auprès des entreprises et de nos partenaires étrangers ainsi que pour augmenter l'effet multiplicateur des dépenses.

Dynamisme, pour gérer efficacement les moyens disponibles.

L'acquisition d'un tel état d'esprit suppose un effort de formation des personnels aux techniques modernes de gestion ainsi que l'aménagement de perspectives de carrière sans lesquelles il serait vain de vouloir motiver les agents. La partie de l'exposé que vous avez consacrée au problème des personnels a, de ce point de vue, monsieur le ministre, retenu mon attention. En effet, les directions que vous avez indiquées me paraissent très positives à cet égard.

La prise en compte des contraintes de ce budget et l'amélioration de la qualité de sa gestion — c'est le dernier point sur lequel je voudrais insister — devraient permettre de mieux satisfaire les ambitions de notre action extérieure.

A la vérité, ces ambitions sont fortes. Nous entendons, dans la fidélité à nos solidarités, à nos alliances et à nos traditions, tout à la fois initier des actions de coopération économique dans les domaines de la politique industrielle et de la recherche scientifique et technique, donner l'exemple en matière d'échanges Nord-Sud et d'aide au développement et lutter contre les hégémonies culturelles, en encourageant le dialogue des cultures et en développant nos propres moyens de communication audiovisuels.

Certes — c'est l'évidence que de le constater — les crédits disponibles ne sont pas toujours à la mesure de nos objectifs.

Ainsi, l'entretien de notre outil diplomatique et consulaire a souffert de la prise en compte tardive et insuffisante des effets des fluctuations monétaires, de la sous-évaluation de nombreuses dépenses de fonctionnement ainsi que de l'insuffisance de certains effectifs.

Le plan de redressement de cinq ans des moyens du ministère n'a pas été complètement exécuté.

Concernant notre action culturelle extérieure, une part déclinante du budget des services diplomatiques et généraux lui a été consacrée et des charges indues ont été imposées en 1983 à la direction générale des relations culturelles au titre de l'apurement du déficit de l'agence France-Presse et de la reconstruction du Liban. Le budget de cette direction a subi — vous le savez bien, monsieur le ministre — des annulations de crédits durant deux années consécutives en 1982 et 1983.

Dans ces conditions, les efforts consentis pour tenir compte des sujétions particulières de ce budget et pour en améliorer la gestion ne peuvent que contribuer à ce que les ambitions de notre action extérieure soient mieux satisfaites.

La compensation des effets des fluctuations monétaires, les économies budgétaires et les redéploiements de dépenses doivent donner plus de souplesse à un budget caractérisé par la rigidité de ses dépenses.

Il s'agit d'abord de dégager chaque année un volume de mesures nouvelles plus important, afin de rattraper notre retard dans les domaines jugés prioritaires tels que l'action audiovisuelle, la scolarisation des Français à l'étranger ou l'aide aux Français de l'étranger les plus démunis.

Il s'agit aussi d'éviter l'utilisation de certains expédients, tels que la multiplication des virements de crédits ou le recours au collectif, pour permettre à nos postes de mieux faire face à leurs dépenses de fonctionnement.

Il s'agit, enfin, d'empêcher la dégradation de notre patrimoine immobilier à l'étranger.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, en conclusion, votre commission des finances approuve l'orientation des priorités de ce budget, dont les contraintes spécifiques lui semblent mieux prises en compte que dans le passé.

Cependant, elle estime que les services diplomatiques et généraux doivent faire preuve d'une efficacité toujours plus grande dans la gestion de leurs crédits, en cherchant notamment à réaliser certaines économies par les moyens que je me suis permis d'indiquer au nom de votre commission.

Votre commission souhaite également un renforcement de la sélectivité des priorités géographiques du nouveau projet culturel extérieur et une réflexion approfondie sur la mission et la formation de nos attachés et conseillers culturels.

C'est sous le bénéfice de ces observations que votre commission des finances vous demande d'adopter le budget des services diplomatiques et généraux pour 1984. (*Applaudissements sur les travées communistes, socialistes et de la gauche démocratique.* — M. Descours Desacres applaudit également.)

M. le président. La parole est à M. Voisin, rapporteur spécial.

M. André Voisin, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation (Coopération et développement). Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, lors de la conférence de Paris sur les pays les moins avancés de septembre 1981, le président Mitterrand a défini avec la même philosophie que le général de Gaulle en mars 1959 la politique d'aide française au développement.

L'esprit de fraternité qui domine la pensée des rédacteurs de la déclaration des Droits de l'homme et du citoyen ne s'arrête pas à nos frontières. Nous sommes les héritiers de cette pensée politique, qui assigne à la France une mission civilisatrice, par laquelle elle satisfait son besoin de rayonnement dans le respect de la souveraineté et de la libre détermination des peuples.

Depuis cette date, le ministère de la coopération, devenu ministère des relations extérieures, a traduit la volonté du Gouvernement d'affirmer le principe essentiel de l'unité des

rapports qu'entretient la France avec l'ensemble des pays du monde non seulement sur le plan politique, mais également sur le plan de la coopération et du développement économiques, techniques et culturels.

Le budget de la coopération pour 1984 s'élève à 6 448 millions de francs, soit à première vue une diminution de 10,55 p. 100 par rapport à 1983.

Mais, pour une juste comparaison, il convient de retirer 1,4 milliard de francs en 1983, représentant la budgétisation du surcoût du gaz algérien, dont la charge en 1984 est transférée sur Gaz de France.

Cette réduction étant opérée, les crédits propres à la coopération marquent une augmentation de 11 p. 100.

Notre balance commerciale avec l'Algérie, qui était excédentaire en 1980 et équilibrée en 1981, est devenue fortement déficitaire en 1982, en raison du coût du gaz algérien.

Nos achats se sont élevés à 26 milliards de francs et nos ventes à 14 milliards, soit un taux de couverture de 54 p. 100. Pendant les cinq premiers mois de 1983, nos importations ont atteint 11 milliards et nos exportations 7 milliards, avec un taux de couverture de 63 p. 100.

Cette évolution est due au doublement de nos achats de pétrole et de gaz algériens. En ce qui concerne le gaz, l'accroissement de nos importations est la conséquence de l'accord intervenu le 3 février 1982, conformément aux instructions données par les deux Présidents de la République, qui a permis la mise en vigueur de l'ensemble des contrats liant Gaz de France à la Sonatrach.

Ces contrats ont créé pour le budget de l'Etat une dépense de 2,8 milliards en 1982. Le montant figurant au budget de 1983 était de 1,4 milliard. S'agissant de crédits évaluatifs, le montant définitif de la facture gaz pour 1983 sera connu au moment de l'examen de la loi de règlement.

Il est regrettable que le Parlement n'ait pas eu à se prononcer sur un accord global — puisque des contreparties avaient été prévues — qui comporte de telles conséquences pour les finances publiques et pour notre balance des paiements.

Certes, des contrats indépendants ont été signés : pour 12 milliards en 1982 et 10 milliards pour le premier semestre de 1983. Mais ces contrats obéissent à des règles de droit commun alors que le contrat gaz est tout à fait exorbitant des règles commerciales classiques.

Dès lors, monsieur le ministre, un problème se pose. Nous avons appris une baisse de 30 p. 100 du prix du pétrole venant de l'O.P.E.P. : de 34 à 24 dollars le baril. Le prix de ce pétrole sert de référence aux prix du gaz algérien ; nous aimerions donc savoir si cette baisse sera appliquée sur le prix et sur la majoration. L'ensemble du surplus « politique » sera désormais supporté par l'établissement public, qui va devoir le répercuter dans ses tarifs. Il sera donc payé par le consommateur et se retrouvera dans le prix d'un certain nombre de produits élaborés, notamment sur le prix des engrais. Les rabais consentis sur les livraisons de Gaz de France aux fabricants d'engrais seront très inférieurs à ceux qui sont consentis aux fabricants hollandais, par exemple. C'est toute une industrie française qui risque de perdre ainsi encore un peu de sa compétitivité...

Le budget civil des services de la coopération et du développement progresse de 10 p. 100. Certaines actions font l'objet d'un soutien particulier.

Ainsi les contributions internationales bénévoles sont majorées de 17 p. 100. Il s'agit des crédits correspondant aux concours apportés par notre pays à des organismes ou des programmes dépendant des Nations unies. Cette hausse est générée essentiellement par les nouveaux rapports de change dollar-franc.

Les crédits de paiement mis à la disposition du fonds d'aide et de coopération, le F.A.C., sont importants.

Si nous regardons la ventilation sectorielle des interventions du F.A.C. pour 1984, nous voyons apparaître que le développement rural est prioritaire — vous l'avez souligné tout à l'heure — et représente le tiers des dotations ; les infrastructures transports, communications et urbanisme représentent environ le quart et l'équipement sanitaire et social un peu plus de 10 p. 100.

Les crédits de paiement pour 1984 progressent de près de 15 p. 100 et dépassent 900 millions.

L'assistance technique voit ses crédits progresser au rythme de la hausse des prix escomptée. Ce maintien des crédits en francs constants traduit la stabilisation globale des effectifs des coopérateurs aux environs de 18 000.

Dans le domaine des dépenses de fonctionnement, on enregistre une progression de 15,9 p. 100. Cent agents contractuels sont titularisés et 3 millions de francs sont dégagés pour l'informatisation de quatre missions de coopération.

Enfin, la coopération militaire — 801 millions de francs — est majorée de 18 p. 100. Elle représente en 1983 environ un huitième de l'aide totale, contre moins de dixième en 1983. Cette progression résulte non seulement d'une amélioration des rémunérations des coopérateurs militaires français, mais également d'une augmentation sensible de l'aide à la formation des militaires étrangers.

Elle répond au climat de fortes tensions que connaît l'Afrique sub-saharienne.

Il convient aussi de connaître le financement de l'opération Manta, qui, s'il était prélevé sur notre budget — une déclaration du ministre de la défense le laissait supposer — amputerait gravement ses crédits. Nous ne savons pas où seront prélevés ces crédits, dans un collectif, je suppose. (M. le ministre des relations extérieures fait un signe d'approbation.)

Personnellement, je ne pense pas qu'ils seront pris sur le budget de la coopération ni même sur les crédits de coopération militaire.

L'opération Manta, c'est-à-dire le transport de 3 000 hommes et du matériel nécessaire au Tchad, s'est effectuée dans des conditions difficiles et l'armée française a réussi, malgré ces difficultés, à l'exécuter d'une manière exemplaire. Je tiens à la féliciter.

Les difficultés étaient nées du manque d'avions gros porteurs et d'un itinéraire qui n'était pas le plus court. Ne pouvant survoler l'Algérie, nos avions ont été dans l'obligation de se détourner vers Dakar et vers Le Caire. L'aérodrome de N'Djamena n'ayant pas la possibilité de recevoir de lourdes charges, les avions ont été dirigés sur Bangui ; les chargements étaient dédoublés avant de repartir vers le Tchad.

Outre le manque de gros porteurs et ces difficultés d'itinéraire, le manque d'avions de renseignements tels que les A.W.A.C.S. s'est également fait sentir. Mais je crois savoir que le Gouvernement vient de décider, mercredi dernier, je crois, l'acquisition de deux ou trois A.W.A.C.S. américains.

Restent les gros porteurs. C'est un problème important pour la coopération et les engagements de la France en Afrique. Cette question a été soulignée par plusieurs de mes collègues en commission.

L'intervention au Tchad répondait à un engagement de la France et l'honneur de notre pays, c'est le respect des engagements. Nous sommes conscients qu'une telle intervention était nécessaire à notre crédibilité pour donner aux pays liés à la France par des accords de coopération militaire les moyens d'assurer leur indépendance et leur sécurité. Il est des décisions qu'il faut savoir prendre ! Les troupes françaises, par leur présence, ont permis le silence des armes. Mais la situation ne peut se prolonger indéfiniment et la durée pourrait faire croire que la situation actuelle risque de devenir la décision future.

Dans un continent où les frontières ont un caractère absolument artificiel au regard de la réalité ethnique profonde qui reste la tribu, la défense du *statu quo* territorial est une tâche primordiale, faute de quoi, la porte serait ouverte à des revendications tribales et à des conflits innombrables dont les conséquences seraient incalculables.

C'est la raison pour laquelle la France a un rôle de premier plan à jouer dans la défense des frontières africaines, notamment de celles du Tchad, véritable clé de voûte de l'Afrique centrale. Si les frontières de cet Etat venaient à être modifiées, c'est tout l'équilibre territorial de l'Afrique, issu de la décolonisation, qui serait atteint et, partant, toutes les positions françaises chèrement maintenues.

La conférence de Vittel sur ce point a reçu un avis quasi unanime, et il est souhaitable que la réunion prévue à Addis-Abeba puisse permettre de clarifier cette situation en maintenant l'intégralité du territoire, en n'envisageant, par conséquent, aucune modification de frontières et en prévoyant le retrait des troupes étrangères, avec des garanties solides.

La situation du Tchad, lui-même, depuis de nombreuses années, est préoccupante.

C'est pour cette raison que nous devons nous rendre compte de la détérioration économique de ce pays depuis 1978 du fait de l'intensification de la guerre civile. Les finances publiques, structurellement déficitaires depuis plus de dix ans, sont devenues presque entièrement dépendantes de l'aide financière internationale, au point que, pour certaines années, aucun budget n'a été préparé. Pour 1983, le budget a été établi à 36,7 milliards de francs C.F.A. et à 8,3 milliards de francs C.F.A. en recettes provenant essentiellement de taxes douanières, soit déjà une impasse de 28 milliards.

Dans ce budget, la défense tchadienne absorbe l'essentiel.

Un effort a été entrepris pour assurer partiellement la solde des fonctionnaires, une demi-solde tout au moins, y compris à l'intérieur du territoire. C'est pour ces raisons,

monsieur le ministre, que nous devons accentuer tout particulièrement nos efforts sur ce pays, et nos partenaires doivent faire de même si nous voulons espérer un redressement d'une situation aussi difficile.

Les concours financiers directs continuent leur progression régulière, encore que ralentie cette année. Ils atteindront 475,7 millions de francs en 1984.

L'objectif affiché, il y a de longues années, d'une réduction des concours financiers doit être réaffirmé.

Certes, la situation dans laquelle se trouvent les principaux bénéficiaires de ce type d'aide — Djibouti, le Tchad, dont le produit national brut par habitant actuellement de 110 dollars par an régresse de 2 p. 100 par an, et la République centrafricaine — ne permet pas des progrès rapides dans cette voie.

Les concours financiers ont permis d'alléger les contraintes du rétablissement des équilibres extérieurs pour certains pays engagés dans des programmes d'ajustement rigoureux comme le Sénégal et le Mali.

L'utilisation prévisionnelle de la dotation de 1984 ne peut encore être connue à l'heure qu'il est. En effet, l'une des caractéristiques du chapitre 41-43 est de permettre de financer des interventions d'urgence; elle dépend de l'évaluation cas par cas et documents à l'appui de la situation financière des bénéficiaires éventuels; et l'action de la France en faveur de l'ajustement en Afrique doit faire, dans les mois à venir, l'objet d'une réflexion approfondie de la part des services de votre ministère.

Mais la politique de coopération prend en compte d'autres objectifs légitimes de la politique extérieure de la France.

Le premier concerne la préférence accordée à la coopération culturelle; ce phénomène se traduit par le maintien à un niveau élevé du nombre des coopérants.

Aujourd'hui, de la part de ces pays, il y a un désir de redéfinir les relations de coopération qui les unissent à notre pays: sur le plan économique et monétaire, l'instabilité qui affecte notre monnaie conduit nos partenaires de la zone franc à contester que leurs signes monétaires doivent suivre les vicissitudes du franc français et que l'épargne africaine soit, par le biais de certaines institutions, orientée vers la France de façon préférentielle; le caractère subsidiaire de la coopération que la France entretenait avec l'étranger traditionnel s'est peu à peu transformé sous l'effet de la nécessité.

En d'autres termes, il est mis fin à «l'africanité» du ministère de la coopération auquel seuls échappent désormais le contrôle de l'aide multilatérale — qui demeure dispensée par le ministère de l'économie, des finances et du budget — et la politique de coopération culturelle.

L'augmentation du prix de l'énergie et des matières premières depuis 1983 a amené la France à ouvrir des perspectives avec les pays producteurs de pétrole au Moyen-Orient et vers certains pays d'Amérique latine.

L'initiative a débuté en 1974-1975. Ces accords ont permis des rapports stables qui se sont intensifiés.

La troisième des modalités de notre politique de coopération concerne notre politique de dons dans un cadre bilatéral. Elle a toujours été marquée par la proportion qu'elle observe entre les dons et l'ensemble des prêts. En effet, alors que la moyenne des dons par les pays du comité d'aide au développement a toujours été inférieure à 75 p. 100, elle est de 90 p. 100 en France.

Cet élément important est tout de même contrebalancé par le caractère lié à l'aide à 70 p. 100, c'est-à-dire à l'obligation qui pèse sur les pays bénéficiaires d'utiliser dans cette proportion les dons et prêts à des achats auprès du pays fournisseur.

L'effort budgétaire portera sur plusieurs points: en premier lieu, sur l'augmentation des moyens des services à l'étranger.

Le budget pour 1984 contient, en mesures nouvelles, les conséquences financières de l'arrêté du 20 décembre 1982 dont l'objet est d'étendre aux personnels militaires servant au titre de la coopération les modalités de rémunération dont bénéficient déjà les coopérants civils.

Les économies doivent correspondre à des efforts de rationalisation: d'abord en supprimant dix emplois vacants dans les missions de coopération, ensuite en évaluant en diminution le coût des missions d'experts. Elles sont lourdes, les missions d'expert, monsieur le ministre, permettez-moi de le dire au passage. Elles ont toujours été lourdes et, à mon avis, elles sont trop lourdes.

M. Christian Nucci, ministre délégué. Assurément!

M. André Voisin, rapporteur spécial. Mais il y a dans ce budget des économies fictives qui correspondent à des dépenses cachées, comme la prise en compte insuffisante du taux de change dollar-franc.

Les charges financières entraînées par l'appréciation du dollar entraînent la mise en place de crédits supplémentaires et, tout à l'heure, M. le ministre des affaires étrangères nous a signalé que le ministre des finances vous avait donné son accord pour l'ajustement.

En second lieu, pour ce qui concerne les coopérants de l'assistance technique civile — l'exécution des accords de coopération passés avec la France repose sur eux — les crédits de l'assistance représentent 44 p. 100 du budget de la coopération.

Cette année marquera aussi le ralentissement de la politique de globalisation: cette politique concernait jusqu'en 1982 la Côte-d'Ivoire, le Gabon, le Sénégal et Madagascar.

Ce système limitait à un plafond, fixé d'un commun accord entre la France et chacun des pays en cause, le montant des dépenses payées dans ces Etats par la France au titre de l'assistance technique en personnel. Au-delà de ce forfait, tout recrutement supplémentaire était à la charge de l'Etat concerné.

Le système a été abandonné à Madagascar et au Sénégal. Seuls relèvent actuellement de la procédure globale le Gabon et la Côte-d'Ivoire. En effet, bien que la Côte-d'Ivoire ait continué à assurer le paiement des charges qui lui incombaient, celles-ci sont devenues lourdes.

La prévision pour 1983 est d'environ 830 millions de francs, cette modération étant due à la diminution des effectifs. La participation française devrait être à peu près la même en pourcentage qu'au cours des exercices précédents.

Ces chiffres sont toutefois moins significatifs que ceux de la Côte-d'Ivoire, en raison de paiements plus irréguliers. La participation théorique de la France est d'environ 40 p. 100.

Nous aimerions connaître la nouvelle affectation ou le devenir des coopérants qui faisaient partie de cette procédure qu'est la globalisation, qui sont maintenant devenus libres.

La légère déflation des effectifs explique la faible progression des crédits.

Au chapitre de la coopération culturelle et sociale, on observe une augmentation de 10 p. 100, soit un montant de crédits de 633,6 millions de francs, dont les deux tiers sont consacrés aux bourses. Cette politique — près de 15 000 boursiers viennent des pays du tiers monde — permet de contribuer au développement des Etats bénéficiaires en participant à la formation de leurs cadres avec du matériel français. L'attribution de ces bourses doit, bien sûr, dans la mesure du possible, être intégrée aux projets de développement des pays du tiers monde.

La coopération médico-sociale devra intervenir dans le secteur santé du tiers monde, et en Afrique tout spécialement, l'objectif fondamental étant de permettre la mise en œuvre effective des plans de santé publique définis par les Etats.

Enfin, la France participe, à des degrés divers, à de nombreux organismes d'aide multilatérale, qui peuvent être classés en quatre grandes catégories: la Communauté économique européenne, le groupe de la Banque mondiale, les banques et fonds régionaux, les institutions des Nations unies.

Au sein de la Communauté économique européenne, la France participe à l'aide dispensée à soixante-trois pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, dans le cadre de la convention d'association de Lomé-II, et à l'aide accordée à d'autres pays en développement situés en Asie et en Amérique latine.

La convention de Lomé-II peut se définir comme un contrat global entre les pays du Nord et les pays du Sud, pour une période de cinq ans, et couvrant pratiquement tous les domaines de l'aide au développement: coopération commerciale, stabilisation des recettes d'exportation, coopération financière et technique, coopération agricole et industrielle.

L'instrument financier de la Convention de Lomé II est le Fonds européen de développement alimenté, pour la période de cinq ans, par des contributions directes des dix Etats membres de la C. E. E.

Le montant actuel du F. E. D. est de 4 637 millions d'ECU. La France y contribue pour 26,26 p. 100.

Où en est-on, monsieur le ministre, des négociations sur la Convention de Lomé II qui doit être renouvelée?

Une réorientation des contributions est prévue à ces organisations internationales en faveur des pays les moins avancés: de 10 millions de francs en 1983, la contribution française aux projets en faveur des P. M. A., financés par les P. N. U. D., passe à 15 millions, soit une augmentation de 50 p. 100.

Le Gouvernement français a progressé sensiblement dans la poursuite de l'objectif accepté dans les instances internationales de consacrer 0,7 p. 100 de notre produit intérieur brut à l'aide

aux pays en voie de développement en 1988. Il m'est agréable de le signaler.

En 1983, elle atteignait 0,52 p. 100 du P. I. B. En 1984, elle progressera de 8,3 p. 100 pour atteindre 0,53 p. 100.

L'aide aux seuls pays les moins avancés, qui était de 0,12 p. 100 en 1981 et 1982 et 0,13 p. 100 en 1983, sera de 0,14 p. 100.

Nous espérons que l'objectif de 0,15 p. 100, accepté lors de la conférence de Paris, pourra être atteint.

Le dernier point sur lequel j'aimerais, monsieur le ministre, attirer votre attention, est un problème qui date de longues années.

M. le ministre a annoncé tout à l'heure le montant des crédits qui étaient prévus pour la radio et la télévision. Comment se fait-il qu'en Afrique, les radios anglaise, allemande et américaine soient diffusées sur les ondes longues et moyennes et qu'on les entende partout en Afrique, alors que la radio française ne passe que sur ondes courtes et seulement à certaines heures? Ne peut-on pas, en Afrique, dans ce pays que nous connaissons bien, avoir la même propagation de « la Voix de la France » que les Allemands, les Anglais, ou les Américains?

Pour conclure, entre l'Afrique et la France, les mentalités, les habitudes, les traditions sont différentes. Il faut, monsieur le ministre, comprendre l'exaspération de certains chefs d'Etat qui sont, disons heurtés par des attaques personnelles et familiales. Il est nécessaire de les comprendre. L'ami, le frère doit faire l'effort nécessaire. Dans le cas contraire, il serait tenté de regarder vers d'autres horizons. Ce n'est ni leur intérêt, ni celui de la France.

La commission des finances, dans sa décision finale, après quelques observations que j'ai signalées pour les gros porteurs et pour la coopération militaire, a décidé, à la majorité, de proposer au Sénat l'adoption des crédits du ministère des relations extérieures, coopération et développement, pour 1984, sous réserve des précisions qu'elle souhaite obtenir de vous, monsieur le ministre. (*Applaudissements des travées socialistes aux travées de l'U. R. E. I.*)

— 4 —

HOMMAGE A UNE DELEGATION DE L'ASSEMBLEE DE LA REPUBLIQUE DU PORTUGAL

M. le président. Je veux signaler au Sénat la présence dans nos tribunes d'une délégation de l'Assemblée de la République du Portugal, conduite par son président, son Excellence Manuel Alfredo Tito de Moraes. (*Applaudissements sur toutes les travées.*)

Nous sommes heureux, monsieur le président, madame et messieurs, de saluer en vos personnes les très distingués représentants d'une grande Nation européenne et amie dont la culture, en dépit des vicissitudes politiques que nous avons connues, n'a jamais cessé d'être très proche de celle de la France.

Votre présence, monsieur le président, madame et messieurs, témoigne de surcroît, s'il en était besoin, de notre communauté de sentiments et ne peut que réjouir tous ceux qui ont salué la restauration dans votre pays de la démocratie. (*Applaudissements sur toutes les travées.*)

— 5 —

LOI DE FINANCES POUR 1984

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1984, adopté par l'Assemblée nationale. [N^{os} 61 et 62 (1983-1984).]

Relations extérieures (suite).

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère des relations extérieures.

La parole est à M. Claude Mont, rapporteur pour avis.

M. Claude Mont, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (Relations extérieures). Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, le projet de budget du ministère des relations extérieures — services diplomatiques et généraux — s'élèvera à 9 118 622 537 francs pour 1984. Il s'accroît donc de 1 270 890 033 francs par rapport aux crédits ouverts en 1983, soit de 16,19 p. 100.

Comparée à l'augmentation de 6,6 p. 100 du budget général de l'Etat, cette progression est remarquable.

Toutefois, la note de synthèse du Gouvernement lui-même nous précise : « En raison de la modification de structures intervenue en 1983 au sein du budget des relations extérieures, la comparaison des budgets des services diplomatiques et généraux de 1983 et 1984 avec les précédents budgets ne revêt pas de signification. »

Et s'il faut noter que 56 p. 100 des dépenses sont engagées à l'étranger, l'effet-change réduira notablement les moyens de nos services.

Pour l'exécution du budget de 1983, vous aviez retenu un taux de chancellerie de 6,30 francs pour le dollar. En réalité, il atteint près de 8,30 francs aujourd'hui. Et vous établissez vos prévisions pour 1984 sur une base de 7 francs!

Sans doute avez-vous conçu un mécanisme d'ajustement automatique périodique des rémunérations. Ce progrès n'est pas la parfaite solution du problème.

Pratiquement, après votre effort en 1981, pour satisfaire le plan quinquennal de recrutement de 1978, vous pourrez nous répéter ce que vous nous disiez l'an dernier : l'absence d'emplois nouveaux en 1984 et même une réduction de vingt et un postes posent au département, « dont les fonctions ne cessent de croître, des difficultés considérables ».

Mon homologue à l'Assemblée nationale s'afflige : « Nombreux sont les postes qui, aujourd'hui, ne peuvent plus fonctionner faute des crédits nécessaires pour payer loyers, charges, téléphone, etc. »

L'appréciable relèvement de nos contributions internationales souffre aussi, désagréablement, de la dépréciation du franc.

Mais je veux enregistrer avec satisfaction l'amélioration des crédits de bourses, l'extension aux fonctionnaires de la couverture sociale métropolitaine, la majoration de l'aide à nos concitoyens dans le besoin à l'étranger.

Enfin, compte tenu de la menace terroriste, diffuse mais réelle, contre les personnes et les biens des postes diplomatiques, notre programme pluriannuel de sécurité doit être exécuté rigoureusement.

Mais je me garde, à cette tribune, de refaire l'analyse budgétaire de l'excellent rapporteur de la commission des finances ou, simplement, de reprendre les observations de mon rapport écrit.

En revanche, je dois évoquer en les actualisant, et selon notre règle, les graves dossiers de notre politique internationale. Au premier rang, je citerai celui de l'installation des fusées Pershing 2 et des missiles de croisière en Europe.

La France, qui s'est retirée de l'organisation militaire intégrée de l'Alliance atlantique en 1966, n'a pas participé à la décision prise le 12 décembre 1979, à la demande des Européens, de déployer des fusées Pershing 2 et des missiles de croisière sur notre continent, à partir de la fin de 1983, pour faire face aux terribles missiles intermédiaires SS 20 établis et dirigés par l'U. R. S. S. contre l'Europe libre depuis 1977. Un délai de deux ans voulait, entre autres, donner ses chances à un accord de désarmement Est-Ouest. En vain.

Dans cette situation où nos armes relèvent du seul commandement français, la politique du précédent septennat, sans dissimuler ses choix, ne se faisait normalement pas le champion de « la double décision de 1979 » et soutenait que nos forces nucléaires ne pouvaient pas être décomptées avec les forces nucléaires américaines.

Aujourd'hui, le Gouvernement prend résolument parti, non sans motif, contre l'expansion militariste soviétique et refuse toujours, non sans motif encore, l'intégration de nos forces nucléaires aux forces nucléaires américaines. Hors du Gouvernement, mais obstinément dans sa majorité, le parti communiste, comme l'Union soviétique, n'accepte pas cette dialectique.

En d'autres secteurs, en R. F. A., notre zèle militant et ambigu a suscité bien des critiques.

Me direz-vous, monsieur le ministre, que la logique cartésienne s'imposera et nous rassurera?

L'U. R. S. S. vient de quitter la conférence des négociations de Genève et menace la planète d'un surarmement.

Il n'est pas certain que tous ses satellites lui soient aussi dociles que la R. D. A., la Tchécoslovaquie ou la Pologne officielle. Le parti communiste roumain ne l'a pas ménagée dans une réprobation générale. Et ses menaces ne semblent pas ajouter grand-chose à la présence de sous-marins lance-missiles au large des côtes américaines ou au projet connu de la modernisation des missiles soviétiques en Europe.

Mais cette crise a soulevé le problème des engagements de la France dans l'Alliance atlantique et dans le monde.

Le 20 septembre, M. le Premier ministre proclamait : « L'Alliance atlantique ne doit pas sortir de son sujet » et doit se limiter à « l'espace atlantique ».

M. le ministre des relations extérieures nous disait, ici même, le 7 novembre : « Nous ne sommes pas prêts d'étendre le champ de compétence de cette Alliance. »

Dès lors, comment interpréter cette déclaration, parfaitement extraordinaire en une telle circonstance, faite par les chefs d'Etat et de gouvernements, Japon compris, le 31 mai dernier à Williamsburg : « En tant que dirigeants de nos sept pays, nous nous devons de défendre la liberté et la justice sur lesquelles nos démocraties sont fondées. A cette fin, nous maintiendrons une force militaire suffisante pour dissuader toute attaque, pour faire face à toute menace et pour assurer la paix. Nous ne ferons jamais usage de nos armes, si ce n'est en réponse à une agression. » ?

Et plus loin : « La sécurité de nos pays est indivisible et doit être vue sur une base globale. »

Avant de quitter ces confrontations, il me faut interroger le Gouvernement sur le conflit entre l'Irak et l'Iran dont une presse sérieuse et bien informée nous a dit que « les responsables de la diplomatie française le considèrent comme le plus grave depuis la seconde guerre mondiale. »

Sans être l'ennemi de personne, dit-on, nous exécutons des marchés conclus en 1979, et d'autres aussi plus récents, avec l'Irak.

Est-ce aussi simple ?

Avant le 17 septembre 1980, ce pays développait ses achats en France, y compris ses achats d'armes, au détriment de son commerce, encore très considérable, avec l'U.R.S.S.

C'était l'époque où il produisait 130 millions de tonnes de pétrole. La France en recevait 23 p. 100 de son approvisionnement.

Le 17 septembre 1980, le président Saddam Hussein abroge de son propre chef l'accord de réconciliation conclu le 6 mars 1975 entre l'Irak et l'Iran. Il déclare à la télévision : « Nous avons pris la décision de récupérer tous nos territoires par la force. »

La France condamne catégoriquement toute agression de ce type — M. Cheysson l'a très fermement répété au Sénat le 7 novembre. Mais, il est vrai qu'il le rappelait à propos de l'intervention américaine à la Grenade !

Première question : cette doctrine s'applique-t-elle à l'Irak où dépend-elle des pays en cause ?

Il semble que ce soit au cours de la visite en France de M. Tarek Aziz, vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères de l'Irak, le 10 mai, qu'a été signée la vente des cinq Super-étendards armés de missiles Exocet.

Nous voilà fournisseur d'un pays agresseur ! et qui ne produit plus que quelque 40 millions de tonnes de pétrole au lieu de 130 millions naguère. Sa dette envers la France s'élève à environ 35 milliards de francs dont 15 milliards pour le secteur civil.

N'y avait-il rien de mieux à faire, même si le monde arabe a pris le parti de l'Irak contre l'Iran ?

Deuxième question : quelle est notre doctrine, dans ce cas, sur les ventes d'armes ? Le Gouvernement m'a répondu le 17 novembre, en commission, que l'U.R.S.S. aurait suppléé à notre carence.

Troisième question : est-ce alors une condamnation officielle de la politique exactement inverse qu'avait définie M. Mitterrand dans le journal *La Croix* du 18 avril 1981 ?

Dans cette confusion, du moins en ce qui nous concerne, le Conseil de sécurité des Nations unies a demandé, le 31 octobre, aux deux adversaires de cesser immédiatement toutes les hostilités dans la région du Golfe et de respecter le libre droit de navigation et de commerce.

L'Iran a vainement réclamé que l'Irak fût désigné comme l'agresseur et a maudit ensemble la recommandation et la France.

Ailleurs, en revanche, où nos forces armées sont présentes, au Tchad, au Liban, avons-nous une politique de sagesse, de résolution, opportunément patiente et souple s'il le faut ?

Au début de l'été, la situation était devenue très préoccupante au Tchad. Etrangement, c'est à Washington que trois chefs d'Etats africains, et non des moindres, les présidents Houphouët-Boigny de Côte-d'Ivoire, Mobutu du Zaïre et Diouf du Sénégal, sont allés s'entretenir de cette crise locale et de l'attitude de la Libye. Les Américains nous ont tout à la fois informés des missions de leurs avions-radars Awacs et de leurs chasseurs-escorteurs F 15 Eagle et des mouvements de troupes libyennes.

Pourquoi, en accord avec le Gouvernement de N'Djamena, ne sommes-nous pas intervenus plus tôt, d'abord dans le cadre des accords franco-tchadiens de 1976, puis sous couvert de l'article 51 de la Charte des Nations Unies et de la résolution du 31 mars 1976 du conseil de sécurité, comme nous nous y sommes seulement résolus dans la seconde quinzaine d'août, après l'occupation par Kadhafi et Goukouni Oueddei d'un territoire tchadien grand comme la France ?

La nécessaire négociation d'aujourd'hui en serait sérieusement facilitée.

La partition de fait du Tchad a été consolidée par trois mois d'inaction diplomatique et nous aurions dû, nous qui y garantissons militairement la cessation des combats, incessamment inciter le président Mengistu à prendre toutes initiatives nécessaires pour la réunion sans préalable d'une conférence de réconciliation.

Il faudra intensément et habilement développer les bons offices du gouvernement français, tant montent les enchères, pour que cette conférence puisse se tenir le mois prochain. A notre place, évidemment, ne tardons pas, une nouvelle fois, de manifester notre intérêt pour le rétablissement de la paix dans ce malheureux pays ami. Notre inquiétude est également grande à propos du Liban.

Nous y avons des soldats mais pas de politique, comme vous l'ont déjà dit MM. Lecanuet et Jean François-Poncet. N'est-ce pas, hélas ! un peu plus vrai chaque jour ?

Nos jeunes garçons ont été odieusement assassinés à Beyrouth. Un mois plus tard — un mois plus tard ! — nous sommes allés bombarder un camp d'entraînement terroriste à l'est de Baalbek.

« Nous voulions uniquement sanctionner le terrorisme », a proclamé M. Hernu, le lundi 21 novembre à la télévision.

Est-ce possible ?

Chaque contingent de la force multinationale aura-t-il son propre système d'autodéfense, sans souci de ses conséquences ?

Un cycle autonome attentats représailles peut-il purement et simplement ajouter pour son compte, comme à sa manière, isolément, sa terreur aux autres terreurs des guerres et des conflits, déclarés ou non, possibles à tout instant ?

Est-il exact que le ministre iranien de la défense et chef des gardiens de la Révolution, M. Hossein Sikhol Islamzadeh, faisait visite au camp terroriste le 19 octobre, soit quatre jours avant le double attentat de Beyrouth ?

Mercredi 23 novembre, le gouvernement libanais a rompu ses relations diplomatiques avec l'Iran qui refusait d'interdire à ses ressortissants sur le territoire libanais de participer aux affrontements internes ou régionaux qui se déroulent dans le pays.

Ne faut-il pas retenir ces faits pour remplir, dans des situations déterminées, la mission de paix assignée à la force multinationale — et donc à son important contingent français — mais à ce jour bien mal définie ?

Au lieu de vagues bonnes intentions, nous vous demandons d'avoir une réelle politique de paix en accord avec le courageux président Amine Gemayel, en accord avec nos partenaires de la force multinationale.

Comment avez-vous pu lancer cette opération punitive dans le voisinage de Baalbek sans en informer nos voisins du contingent italien de la Force multinationale ? A leur place, aurions-nous réagi moins vivement qu'eux ?

Il est temps, il est grand temps d'arrêter une politique de paix qui soit une action concertée pour la paix, efficacement au service de l'indépendance du Liban. Retrouvez ainsi le secret du succès de la F.I.N.U.L. — force intérimaire des Nations unies au Liban — en 1978, mais qui se survit, désormais sans mission.

Enfin, je ne saurais quitter cette tribune sans exprimer les craintes de la commission des affaires étrangères du Sénat devant les menaces qui pèsent sur la Communauté économique européenne.

Les acquis du passé sont immenses. Il convient de les consolider dans l'évolution des temps.

Le Conseil européen des 17 au 19 juin à Stuttgart s'est largement débattu devant les difficultés à résoudre. Du 4 au 6 décembre, à Athènes, il devra décider.

Il devra confirmer, ou non, l'allègement des 750 millions d'ECU de la contribution de la Grande-Bretagne au budget européen de 1983.

Je me suis assez souvent élevé dans le passé, au nom des règles communautaires, contre cette mesure, alors de caractère provisoire, pour constater honnêtement que si demeure ou peut encore surgir ce problème, il faut alors établir une règle, une règle d'équitable solidarité européenne.

M. le Premier ministre l'a-t-il vraiment trouvée en subordonnant le règlement de circonstance au financement futur de la C. E. E. ?

Le débat a été vif, jusqu'à la limite de la rupture, sur la création de nouvelles ressources, c'est-à-dire l'augmentation de la fiscalité, ou la recherche d'importantes économies.

Capitales — et je ne crois pas exagérer en employant ce terme — sont les décisions à prendre et nous souhaitons, entre autres, qu'aucun aménagement ne soit de nature à compromettre la politique agricole commune sans laquelle — malgré ses lacunes, notamment le système des montants compensatoires monétaires, qui a abusivement retrouvé une étrange vigueur — sans laquelle, dis-je, nos campagnes auraient subi les pires bouleversements.

Nous souhaitons que les travaux préparatoires, hier encore, aient sérieusement favorisé le succès du Conseil européen d'Athènes. Il doit être le test d'une volonté solidaire de consolider l'Europe, de lui faire accomplir de nouveaux progrès.

Trop de questions se sont posées à la commission des affaires étrangères, tant au sujet du budget du ministère des relations extérieures que sur la cohérence de notre politique internationale pour qu'elle approuve le document qui nous est soumis. Elle s'en remet donc, pour cela, à la sagesse du Sénat, une fois éclairé par les réponses instamment sollicitées du Gouvernement. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., de la gauche démocratique, ainsi que sur celles du R. P. R. et de l'U. R. E. I.*)

M. le président. La parole est à M. Gaud, rapporteur pour avis.

M. Gérard Gaud, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (*coopération*). Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je ne reprendrai pas systématiquement les grands chapitres de mon rapport écrit dont vous avez pu prendre connaissance en détail et qui a reçu, je le rappelle, un avis favorable de la majorité des membres présents de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

Je voudrais simplement faire part au Sénat de ma conviction profonde qu'un budget de la coopération et du développement ne peut être valablement apprécié que si on le situe dans un cadre plus général à la fois économique, politique et diplomatique.

C'est ce que j'ai cherché à faire dans mon rapport écrit. J'ai notamment rappelé l'environnement économique dans lequel s'inscrit l'action du ministère chargé de la coopération et du développement. J'ai particulièrement insisté, pour le domaine d'action de ce ministère, sur les insuffisances structurelles persistantes des activités de production dans les pays en voie de développement.

En effet, les productions agricoles restent tributaires des aléas climatiques; les productions minières demeurent incertaines; le rythme des productions pétrolières tend à se ralentir et la chute générale de la production manufacturière se poursuit.

Les échanges extérieurs sont, dans la plupart des cas, structurellement déséquilibrés, malgré quelques frémissements d'espoir pour certains pays miniers. Il faut aussi noter que la mauvaise situation des finances publiques et le poids de l'endettement restent une caractéristique majeure de la plupart des pays.

A travers l'évolution globalement satisfaisante des cours de produits de base en 1983, j'ai noté de grandes disparités entre les cours des différents produits. J'ai enregistré l'évolution, dans l'ensemble plutôt favorable, en dépit de certaines incertitudes des cours du coton, du café, du cacao, des oléagineux, du caoutchouc et des bois tropicaux. En revanche, l'évolution est très défavorable pour les cours de produits minéraux importants tels le phosphate, le fer, le cuivre et l'uranium.

J'ai observé que le bilan des accords de produit était, hélas! loin d'être satisfaisant, même si ce type d'accords a souvent évité une plus grande détérioration des cours.

Le grave problème du Sahel demeure posé. L'unité écologique du Sahel comprend six pays avec lesquels nous sommes traditionnellement liés: le Sénégal, le Mali, la Mauritanie, le Tchad, le Niger et la Haute-Volta.

Ces pays, stratégiquement importants, sont en partie menacés de désertification en raison de la semi-aridité de leur climat et de la pauvreté et de la fragilité des sols que la surexploitation, par les hommes et par les bêtes, aggrave encore.

Sur les plans politique et international, j'ai évoqué dans mon rapport écrit les grandes réunions majeures tenues en 1983, dont, hélas! les réalisations concrètes demeurent très limitées. Il s'agit du sommet des non-alignés de New Delhi en mars

1983, du sommet de Williamsburg en mai 1983, du sommet de Stuttgart en juin 1983, auxquels on peut ajouter le sommet de Vittel.

Dans la deuxième partie de mon rapport, j'ai consigné quelques éléments caractéristiques de l'évolution de la situation politique en Afrique au cours de l'année 1983. Je ne les citerai que pour mémoire. Il s'agit de la poursuite ou de l'aggravation des situations conflictuelles — conflit du Sahara occidental, situation au Tchad, situation toujours non réglée en Namibie, guerre civile en Angola — mais également de l'instabilité chronique de nombreux Etats ainsi qu'en témoignent les changements politiques survenus en Haute-Volta, les tentatives de coup d'Etat au Niger, le problème de l'irréductibilité casamançais, la situation au Mozambique, au Malawi, au Zimbabwe.

Après ce tour d'horizon économique et politique, j'ai examiné, dans la troisième partie de mon rapport écrit, l'évaluation de l'effort national consenti par la France en faveur de la coopération et du développement. J'ai cherché à dresser le bilan financier de l'exercice 1983, compte tenu de la réforme de 1982, avec la ventilation des crédits entre les deux sections du budget des relations extérieures. J'ai donc passé en revue les titres III, IV, V et VI et essayé de dégager quelques tendances, deux en particulier.

Nous pouvons mettre au crédit du bilan fonctionnel une action plus globale et plus ambitieuse, notamment au sein des instances internationales chargées des problèmes de développement. Le Gouvernement français s'efforce de faire admettre le maintien de l'effort international, notamment dans le cadre de l'association internationale pour le développement.

Lors de la sixième réunion de la C.N.U.C.E.D. — conférence des Nations unies pour le commerce et le développement — à Belgrade, au mois de juin 1983, la délégation française est intervenue en faveur d'une régularisation du prix des matières premières. De même, la France apporte son appui, dans les instances internationales, aux initiatives pour améliorer les mécanismes de régulation des marchés des produits de base qu'elle considère comme l'un des points essentiels d'une relation plus équilibrée entre le Nord et le Sud.

C'est dans le même esprit que notre pays a participé à la préparation de la convention d'association entre la Communauté économique européenne et un grand nombre de pays en voie de développement d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique — les pays A. C. P. — convention dite Lomé III.

Lors de ces négociations, la France s'attache à convaincre ses partenaires européens de l'importance du problème des matières premières et de la nécessité d'orienter la stratégie de la Communauté vers les secteurs prioritaires, en particulier le développement rural, la maîtrise de la politique alimentaire et de la politique énergétique.

Le bilan pour les personnels est marqué par un accroissement limité des moyens budgétaires.

En ce qui concerne le projet de budget pour 1984, j'ai indiqué dans mon rapport écrit que la politique de coopération et de développement prévue par le Gouvernement n'avait pas changé depuis le mois de décembre 1982. Les objectifs quantitatifs de l'aide publique au développement demeurent ceux qui ont été fixés en 1981: accroître le volume de cette aide jusqu'à atteindre 0,70 p. 100 du produit intérieur brut français en 1988 et consacrer, dès 1985, 0,15 p. 100 de celui-ci à l'aide aux pays moins avancés et à eux seuls.

La priorité des actions de coopération est toujours donnée aux pays francophones d'Afrique. Viennent ensuite les autres pays africains et enfin la zone des Caraïbes qui doit faire l'objet d'une action spécifique.

En ce qui concerne les priorités sectorielles, quatre secteurs ont été retenus parce que l'on considère qu'ils réunissent les conditions de base d'un développement autonome et durable des pays concernés. Je rappelle qu'il s'agit de l'agriculture, avec une priorité à l'autosuffisance, de l'accès à l'énergie, des produits de base et de l'industrialisation.

J'ai noté, en examinant les grandes lignes du projet de budget pour 1984, que, malgré la réforme de 1982, l'effort consenti par le Gouvernement en faveur du développement reste réparti entre plusieurs administrations et que l'aide publique au développement versée par la France a connu, depuis 1978, une sensible expansion et quelques inflexions dans sa répartition.

J'ai relevé la plus grande rigueur de présentation découlant du fait que la charge résultant du surcoût du gaz algérien n'est plus imputée sur le budget du ministère.

Ce budget, qui s'élève à 6 500 millions de francs, démontre l'existence d'un effort réel et accru en faveur de la coopération et du développement. Comme on l'a déjà souligné, les

crédits augmentent de 11 p. 100 par rapport à ceux de 1983, alors que ceux du budget civil de l'Etat ne progressent que de 6,50 p. 100 et ceux des budgets militaires de 7,6 p. 100.

Je qualifierai et je caractériserai l'évolution des domaines opérationnels par une simple énumération. On peut noter : la diminution relative des actions de formation et d'enseignement, ce qui est conforme à l'effort de substitution ; un réel effort en faveur de la recherche ; la priorité dégagée en faveur de l'action sanitaire et sociale ; la priorité en faveur du développement rural qui se confirme ; la stagnation conjoncturelle des actions en faveur du développement minier, industriel et commercial qui tient à l'arrivée à échéance d'opérations importantes ; la réorientation du financement des actions de développement des infrastructures qui se traduit également par un poste en déclin ; le maintien d'un haut niveau d'assistance technique militaire qui est inscrit dans le budget.

J'en arrive maintenant, mes chers collègues, à ma conclusion générale qui découle de celle qui a été adoptée par la majorité des membres présents lors de la discussion du projet de budget devant la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à savoir un avis favorable au vote des crédits du ministère des relations extérieures, section II, coopération et développement.

Parmi tous les éléments d'analyse que nous avons développés, quatre raisons principales militent en faveur de cette approbation.

Premièrement, le fait que la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées avait déjà formulé un avis favorable à l'adoption des crédits pour 1983 de la coopération et du développement, et que le Sénat avait suivi cet avis en votant le projet de budget pour 1983 de la section coopération et développement, qui était nettement moins bon que celui de cette année.

Deuxièmement, le fait que cette année le budget de la coopération et du développement croît de 11 p. 100 et n'inclut plus le surcoût du contrat de gaz avec l'Algérie, alors que la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées avait vertement critiqué, l'année dernière, cette inclusion dans les crédits de coopération et de développement.

Troisièmement, le fait que, compte tenu de la gravité de la crise économique mondiale et des risques de déstabilisation dans le tiers monde, la coopération paraît être, à travers ses objectifs, un élément positif favorable pour atténuer les tensions et les clivages politiques.

Quatrièmement, le fait que les priorités de l'action du ministère marquent une très grande continuité et sont dictées par des considérations techniques et de solidarité, et non pas par des motivations idéologiques et politiques.

Pour toutes ces raisons, votre rapporteur vous propose de voter les crédits du ministère de la coopération et du développement. (*Applaudissements sur les travées communistes, socialistes et de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Alduy, en remplacement de M. Palmero, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, que son état de santé tient éloigné du Sénat.

M. Paul Alduy, en remplacement de M. Francis Palmero, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (Relations culturelles). Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, vous avez sous les yeux trois rapports pour avis sur l'action culturelle de la France à l'étranger. Je vais donc me borner, en présentant celui qui était confié à M. Francis Palmero, à formuler quelques réflexions, en partant de cette idée, qui nous est commune à tous, que l'investissement culturel est le plus sûr et le plus puissant de tous les investissements.

C'est peut-être la raison pour laquelle nous ne pouvons pas être aussi optimistes et euphoriques que ne l'est M. le ministre des relations extérieures.

Je rappellerai simplement quelques données budgétaires : l'accroissement des crédits du ministère des relations extérieures a été, cette année, de 16,2 p. 100, les crédits de la direction générale des relations culturelles augmentent seulement de 14 p. 100 ; les crédits de l'action culturelle représentaient, en 1982, 38,6 p. 100 de la première section du budget ; en 1984, ces mêmes crédits en représentent seulement 36,3 p. 100.

Cela veut donc bien dire qu'il y a décroissance et non pas progression des moyens !

Ma première réflexion est très simple, elle a d'ailleurs été déjà formulée au cours de ce débat : tous les calculs sont fondés sur un dollar à 7 francs. Le dollar étant aujourd'hui à 8,27 francs, cela a donc forcément pour conséquences une dimi-

nution de la rémunération de nos agents, des difficultés dans le fonctionnement des services, ou en matière de loyers et de crédits d'investissement.

Il est cependant très juste de noter qu'un effort particulièrement important a été réalisé dans le domaine de l'action audiovisuelle extérieure puisque 80 p. 100 des opérations nouvelles vont directement à l'audiovisuel.

Ma deuxième réflexion porte sur le domaine de l'administration. Mme Neiertz à l'Assemblée nationale, qui n'est pas suspecte d'hostilité au Gouvernement, semble-t-il, a déclaré publiquement — vous pourrez en trouver le compte rendu au *Journal officiel* — que la situation de la direction générale des relations culturelles était « ubuesque ». Ce n'est pas moi qui ai choisi ce mot, c'est Mme Neiertz.

En fait, nous ne comprenons pas très bien pourquoi cette délégation générale a été fractionnée, divisée ; nous ne comprenons pas très bien non plus pourquoi le projet culturel a connu trois définitions en quelques années, la toute dernière remontant au 19 octobre dernier. Nous souhaitons que M. le ministre des affaires étrangères veuille bien nous en entretenir.

Ma troisième réflexion est relative à la politique menée en faveur de la diffusion de la langue française. Une réforme a eu lieu le 24 août dernier. A cette date, trois organismes ont été créés : un haut conseil de la francophonie, un commissariat général de la langue française et un comité consultatif de la langue française. Nous ne voyons pas très bien comment est orchestré l'ensemble de cette politique. Il serait intéressant, là aussi, que M. le ministre des relations extérieures veuille bien s'en expliquer.

Face à tous ces besoins, trois actions au moins nous paraissent déplorables.

En ce qui concerne le montant des bourses d'enseignement, il existe une inégalité flagrante entre elles puisqu'elles s'échelonnent de 600 francs à plus de 6 000 francs, voire même à 12 000 francs dans certains cas, ce qui paraît vraiment anormal.

Le fonctionnement des établissements culturels à l'étranger bénéficie simplement d'une reconduction en francs courants. Nous risquons donc de voir leur fonctionnement s'amenuiser au cours de l'année prochaine.

La commission des affaires étrangères souhaite une coordination suffisante entre l'Alliance française, les centres et instituts culturels à l'étranger.

Je formulerai encore une observation au sujet de l'action audiovisuelle à l'extérieur. Nous sommes satisfaits de l'action du Gouvernement puisqu'elle implique une volonté de redéploiement géographique, un accroissement du volume des émissions, ainsi que la création d'une grande rédaction d'information qui fonctionnera 24 heures sur 24.

Il s'agit là, en fait, de passer de 125 heures hebdomadaires en 1981 à 739 heures en 1987. Aujourd'hui, la station Radio-France internationale se situe au vingt-cinquième rang dans le monde. Sera-t-il possible, avec les moyens dont dispose votre département, monsieur le ministre, de rattraper un tel retard ? Comment arriverons-nous à 739 heures d'émission en 1987 ? Je dois ajouter que, d'après toutes les indications fournies à la commission, il semble que nous manquions de personnel dans ce domaine.

Je formulerai une cinquième et dernière observation en ce qui concerne les actions d'assistance et de solidarité. Nous avons noté, comme l'a fait aussi la commission des finances, que le nombre des réfugiés politiques a été multiplié par onze en l'espace de huit ans. Il est passé de 2 000 à 22 500 en 1982. Nous avons un peu le sentiment que la mise en œuvre d'une réforme s'impose dans ce domaine car la France ne peut devenir une sorte de réservoir des réfugiés politiques du monde entier.

Je voudrais maintenant poser quelques questions à M. le ministre des relations extérieures.

Première question : la diminution des investissements permettra-t-elle la construction du centre culturel de Santiago ? Un mot en a déjà été dit mais je souhaite une information plus précise à ce sujet.

Deuxième question : à quel rythme se fera la construction des centres culturels de Londres et de Lisbonne ? Il semble que celui de Lisbonne s'approche de son achèvement. Nous voudrions savoir ce qu'il en est de celui de Londres.

Troisième question : la commission s'est interrogée sur le coût particulièrement élevé et sur la finalité de l'institut du monde arabe. Il ne serait pas inutile que M. le ministre des relations extérieures s'exprime à ce sujet.

Quatrième question : avec quels moyens le Gouvernement entend-il augmenter le nombre des bourses ? Il nous annonce que leur nombre qui était de 13 800 en 1983 passera à 14 500.

Nous ne comprenons pas bien comment il pourra y parvenir étant donné que les crédits ne suivent pas du tout cette augmentation.

Ma dernière question est plus politique et relève un peu de l'avenir : M. le ministre pourrait-il nous éclairer sur la crise que traverse l'U.N.E.S.C.O. ? Son budget n'a pas été voté par les Etats-Unis. Est-il question que la France, en cas de défection de ce pays un jour ou l'autre, prenne en charge une part, qui serait considérable, des frais de fonctionnement de cet organisme ?

En conclusion, ce budget comporte un élément positif incontestable que je tiens à saluer : le renforcement selon un plan quinquennal des moyens financiers destinés à développer Radio-France internationale et, d'une manière générale, l'audiovisuel.

Mais ce budget comporte aussi quelques éléments négatifs : les crédits sont insuffisants dans le domaine des investissements culturels ; les évaluations financières sont fondées, comme je l'ai dit, sur un dollar à 7 francs, ce qui est évidemment très grave pour la suite car il sera difficile d'équilibrer un budget conçu sur une telle base ; enfin, nous ne sommes pas satisfaits de la politique administrative qui apparaît peu cohérente à la fois dans le domaine des réformes intérieures et dans la succession des différents projets culturels.

M. le ministre des relations extérieures a parlé tout à l'heure du projet culturel, il en a fait l'éloge. Il serait bon qu'il s'exprime un peu plus longuement sur ce point devant notre Haute Assemblée.

Cela dit, la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées laisse au Sénat le soin de se prononcer dans sa sagesse.

Personnellement, je voterai contre ce budget. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. Pelletier, rapporteur pour avis.

M. Jacques Pelletier, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (Relations culturelles, scientifiques et techniques.) Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, après les excellents rapports de nos collègues représentant les commissions des finances et des affaires étrangères, je bornerai mon propos à quelques observations, au nom de la commission des affaires culturelles.

L'examen du projet dégage une première tendance : l'ensemble du budget des relations extérieures stagne et, sur ce budget, la baisse des crédits des relations culturelles extérieures se poursuit.

En effet, la part de la direction générale, par rapport à l'ensemble des crédits du ministère, est passée de 41 p. 100 en 1981 à 36 p. 100 en 1984.

Notre commission, qui avait fondé des espoirs dans la restructuration des services, en particulier dans la création d'un service des moyens et méthodes placé auprès du directeur général, voit avec une certaine tristesse que la direction générale ne parvient toujours pas à s'imposer pour obtenir les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces objectifs.

On ne peut se départir du sentiment qu'au fil des ans la place de la direction générale s'amenuise dans la mise en œuvre de notre politique culturelle, scientifique et technique extérieure.

L'unité de la politique culturelle extérieure est atteinte par touches successives et la réforme du 27 juillet 1982 s'avère, à l'usage, incomplète. La restructuration des services entre la rue Monsieur et la rue La Pérouse s'est traduite par un affaiblissement de la direction générale dans la mesure où l'on a maintenu à sa tête un directeur général alors que les services de la coopération ont un ministre délégué, et un ministre délégué de qualité !

Il résulte de cette situation que la direction générale se trouve en position de faiblesse à l'intérieur même du ministère des relations extérieures et *a fortiori* vis-à-vis d'autres départements ministériels.

Un remède pourrait être trouvé par la nomination d'un secrétaire d'Etat chargé des relations culturelles qui ferait ainsi pendant au ministre délégué à la coopération et préserverait l'unité de notre politique culturelle extérieure que votre rapporteur estime menacée. Cette proposition ne participe pas de la volonté de mettre en cause les personnes qui en ont actuellement la charge.

La commission a été heureuse d'apprendre la nomination d'un nouveau directeur général qui a montré, au cours des premiers mois d'exercice de ses fonctions, les qualités qu'on attendait de lui et qui a su enrayer le processus de désagrégation vers lequel la direction générale semblait se diriger inexorablement l'an dernier.

Cela ne saurait signifier que tous les problèmes sont surmontés.

L'inquiétude s'accroît lorsque l'on note au détour de certains passages du projet culturel extérieur, que nombre d'actions ne relèveront plus ou que très partiellement de la direction générale.

Incertaine quant aux missions qui lui sont dévolues, dépourvue des moyens qui lui permettraient d'y faire face, elle devra surtout tenter, en 1984, d'éviter un repli trop sensible de ses actions.

Venons-en maintenant à l'examen de quelques points particuliers.

L'action audiovisuelle, tout d'abord.

Si le budget des relations culturelles comporte des insuffisances, il n'est pas douteux que l'action audiovisuelle est de très loin la mieux dotée.

La politique suivie en la matière comporte un point très positif : l'action radiophonique extérieure. Votre commission a trop longtemps réclamé le développement des réseaux radiophoniques pour ne pas se réjouir aujourd'hui de cette augmentation.

Néanmoins, je dois me faire l'écho de deux préoccupations.

Le contenu de certaines émissions d'information programmées par Radio-France internationale ne répond pas toujours à l'attente du public et donne de notre pays une image qui n'est pas conforme à la réalité. Inversement, certaines informations sur des pays étrangers appellent parfois des réserves. De nombreuses plaintes ont été adressées à nos chefs de mission diplomatique et, plus récemment, à la haute autorité de la communication audiovisuelle. Un remède doit, à mon avis, être trouvé.

Plus généralement, la commission s'inquiète du piétinement des négociations dans le domaine de l'espace audiovisuel européen et souhaite vivement que soit sérieusement préparée la venue très prochaine des satellites. Les implications dans des domaines aussi importants que le cinéma et la publicité devraient conduire le ministère à reprendre le dossier, qui est, selon toute apparence, au point mort.

Voyons à présent les échanges culturels.

La commission se réjouit de voir les crédits progresser. Toutefois, sa satisfaction est modérée par plusieurs facteurs.

D'abord, la modicité relative des sommes en jeu ramène la progression de 24 p. 100 des crédits à une dimension plus limitée.

Ensuite, la faiblesse de nos moyens nous oblige à faire des choix. On peut se demander, dans ces conditions, s'il est opportun de sacrifier « l'espace européen » dans nos échanges artistiques, alors que l'on s'apprête, par exemple, à faire des efforts considérables du côté de l'Inde, sans qu'on perçoive avec netteté la nécessité impérieuse d'une telle action.

Les projets « somptuaires », tel l'envoi d'orchestres symphoniques ou de troupes nombreuses, ne sont pas abandonnés. Nous pensons qu'il serait bien plus souhaitable — et moins onéreux — d'envoyer un chef d'orchestre ou un metteur en scène travailler avec des artistes locaux et motivés. Le bénéfice pour notre pays au sein des communautés artistiques serait mieux assuré et l'on éviterait certains échecs retentissants.

Les actions sont encore trop empreintes de tradition. A l'heure des médias audiovisuels, un spectacle devrait pouvoir être répercuté dans l'ensemble du pays par la radio et la télévision. Malheureusement, la plupart de nos actions risquent encore, en 1984, de ne laisser d'autre empreinte que celle d'un événement mondain.

Enfin, comment ne pas évoquer l'aide apportée à certains organismes qui programment des spectacles moyens, pour ne pas dire médiocres, et qui donnent de notre pays une image désuète ? Un contrôle plus rigoureux devrait être effectué, surtout en cette période de rigueur.

Le dernier volet de notre politique en matière d'échanges culturels est constitué par l'action menée par nos centres culturels.

La commission s'était félicitée de l'accroissement, au cours des exercices de 1981 et 1982, des crédits d'équipement. Elle ne peut en faire autant aujourd'hui puisque les engagements pour les prochaines années sont en diminution. La rigueur des temps explique sans doute cette situation, mais elle n'est pas seule en cause.

Votre commission relève que, pour la première fois, des subventions d'équipement sont versées aux Alliances françaises et qu'un chapitre nouveau a été créé à cette fin. Cette situation pose une question de principe que je dois évoquer, même brièvement.

On ne peut envisager l'avenir de notre politique culturelle à l'étranger sans évoquer le réseau d'établissements publics, services extérieurs de l'Etat directement contrôlés par la direction

générale que sont les instituts, les centres culturels, les centres de documentation, d'une part, les établissements relevant d'une association de droit privé, telle l'Alliance française et ses comités locaux à l'étranger, d'autre part.

Le projet culturel extérieur a mis à l'ordre du jour un réexamen complet de ce dispositif, visant à aboutir au redéploiement du réseau et des moyens. Depuis deux ans, ce processus connaît même une accélération qui ne manque pas d'inquiéter et d'engendrer parfois des conflits.

Le réaménagement du dispositif et des moyens pour ce qui concerne l'enseignement tend à transférer les cours, des enseignants, des biens immobiliers et mobiliers des instituts et centres culturels vers les Alliances françaises locales. Cela traduit, en fait, un désengagement progressif de la puissance publique pour toute une série d'interventions.

En matière d'échanges artistiques, le réseau des Alliances françaises cherche à prendre une part de plus en plus active. La direction générale se trouve cantonnée dans le rôle de bailleur de fonds et n'exerce plus qu'un contrôle des plus limités sur la nature des actions engagées. Les tournées se chevauchent parfois avec les activités des centres culturels. Les spectacles proposés sont souvent, je l'ai dit, de qualité moyenne.

Selon votre commission, le département serait bien inspiré de contrôler l'utilisation des crédits ainsi accordés.

En matière de coopération scientifique, la commission est déçue par la reconduction au niveau atteint l'an dernier des crédits. L'augmentation des dotations des missions archéologiques est une source de satisfaction, mais le domaine est limité. Le projet de budget ne constitue pas, il s'en faut de beaucoup, le point de départ de la politique de coopération, dont le projet culturel extérieur dit qu'elle est « une des conditions du progrès économique et social » de notre pays.

Sans tirer de conclusion définitive, on peut craindre qu'à terme le ministère des relations extérieures ne perde du terrain alors que tout commandait un renforcement de ses positions.

Le bilan que l'on peut faire après ce rapide examen n'est guère encourageant. Comme tout projet de budget, celui-ci comporte des lignes de force et des faiblesses. On reconnaîtra que ces dernières l'emportent. J'espère cependant que nos remarques, parfois sévères, seront prises en compte pour que, l'an prochain, le ministère des relations extérieures réagisse et se donne les moyens d'agir.

Notre commission a été très sensible au développement intéressant de l'action radiophonique. C'est ce qui a, je crois, incité la majorité de ses membres à donner un avis favorable à l'adoption des crédits afférents aux relations culturelles extérieures pour 1984. (*Applaudissements sur les travées de la gauche démocratique et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. Habert, rapporteur pour avis.

M. Jacques Habert, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (Relations culturelles extérieures : enseignement et politique linguistique). Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, tous les chiffres concernant le projet de budget que nous examinons vous ont déjà été donnés par les rapporteurs précédents : MM. Moinet et Mont pour les services généraux des relations extérieures, MM. Voisin et Gaud pour la coopération, MM. Alduy et Pelletier pour la direction générale des relations culturelles.

Chargé d'étudier les incidences de ce budget dans deux domaines seulement — l'enseignement et la politique linguistique — je me bornerai d'abord à présenter quelques grandes orientations, puis à évoquer quelques mesures significatives prises cette année ou envisagées pour l'an prochain.

Comme l'a rappelé M. le ministre des relations extérieures, c'est le 19 octobre 1983 que le conseil des ministres a approuvé un nouveau projet culturel extérieur pour la France. Il ne peut être question de l'analyser ici. Nous nous contenterons d'en dégager les principes et d'indiquer certaines orientations sur lesquelles votre commission souhaite exprimer un avis.

Premier principe : notre action culturelle extérieure, loin de se limiter à la défense de la langue et de la culture françaises, visera à la « définition de nouvelles solidarités » et à une « relance de la concertation internationale » ; elle sera fondée sur les « notions de pluralisme, de réciprocité, de rééquilibrage des termes de l'échange ».

Votre commission ne voit pas d'objection à ce qu'on s'attache davantage à cette dimension multinationale que l'on dit « avoir été négligée dans le passé ». Mais il ne faudrait pas aller jusqu'à créer un déséquilibre en sens inverse. A son avis, la promotion de notre langue, de notre culture et de notre enseignement doit garder un caractère prioritaire.

Deuxième principe : notre action culturelle aura une dimension politique ; elle s'imbriquera dans « l'ensemble des intérêts nationaux, politiques et économiques que nous défendons » ; elle ne saurait rester indifférente aux enjeux stratégiques du monde contemporain, sous peine de « marginalité » et de « futilité ».

Là encore, votre commission a pensé que l'on courrait sans doute des risques si l'on allait trop loin dans l'engagement politique de notre action culturelle et dans une imbrication trop étroite de ces deux domaines. Le rôle de la culture et sa place par rapport à la politique ont fait depuis longtemps l'objet de débats que nous ne reprendrons pas : déjà, Julien Benda avait noté dans *La Trahison des clercs* que « la guerre politique impliquant la guerre des cultures est proprement une invention de notre temps », une invention que l'on peut estimer regrettable. Votre commission appelle à la prudence à ce sujet.

L'orientation qui découle de ce principe d'engagement est ainsi résumée : « La culture et la langue françaises sont les véhicules d'un message universel de liberté ».

Votre commission souscrit sans réserve à cette déclaration ; mais, en même temps, elle souligne le mot « universel ». Elle note qu'en Amérique latine notre action culturelle est définie, c'est important, comme le « vecteur privilégié » du rôle que la France entend jouer « en faveur de la paix, du respect des libertés et des droits de l'homme, du rétablissement ou du renforcement des régimes démocratiques ». C'est là un rôle qui sera délicat à tenir sur le terrain. Mais, de plus, pourquoi seul le Chili est-il cité pour l'application de ce programme tandis que Cuba, par exemple, n'apparaît nulle part ? De même, il n'est plus question de cette mission lorsqu'on parle de l'Union soviétique et des pays asservis de l'Est de l'Europe. Que devient donc, alors, le caractère « universel » de ce combat pour la liberté ?

Eh bien, il se retrouve curieusement, en plusieurs endroits du projet culturel extérieur, vis-à-vis d'un autre adversaire, assez inattendu. Il paraît que la liberté du monde est menacée par un « impérialisme financier et intellectuel », qui « ne s'approprie plus les territoires, ou rarement, il s'approprie les consciences, il s'approprie les modes de pensée, il s'approprie les modes de vivre ». C'est, bien sûr, des Etats-Unis qu'il s'agit, et vous connaissez cette phrase extraite du discours prononcé à Mexico en juillet 1982 par notre ministre de la culture qui est mise en exergue dans le projet culturel extérieur pour appeler à lutter contre ces « sociétés transnationales », dont l'action lucrative provoque « l'homogénéisation des valeurs et des comportements » et conduit à « l'uniformisation » des pensées et des hommes.

Votre commission s'est interrogée sur cette attitude, sur cet anti-américanisme qui resurgit constamment — sauf, il est vrai, quand il est question de notre action aux Etats-Unis, à propos de laquelle il est recommandé de faire appel au mécénat local, ce qui est peut-être contradictoire.

Certes, il n'est pas question de nier le problème, ni l'agacement que crée l'influence grandissante et envahissante des productions d'outre-Atlantique, ainsi que l'intérêt qu'il y aurait à les équilibrer par des réalisations françaises également attrayantes, surtout dans le domaine de l'audiovisuel. Mais votre commission n'a pu aller jusqu'à considérer comme si graves les « effets traumatiques » de cet engouement pour l'Amérique, ni jusqu'à penser qu'il donne une « dimension dramatique aux relations culturelles internationales », ni jusqu'à croire que cette impérialisme-là menace vraiment, comme il est dit, les peuples de « destruction ». D'autres impérialismes lui paraissent, à tous les égards, bien plus dangereux ! (*Très bien ! Applaudissements sur les travées du R.P.R.*)

Ainsi, certaines des grandes orientations de notre action culturelle extérieure pourraient être discutées.

Mais que dire des moyens financiers qui vont permettre de la soutenir en 1984 ? Que penser de certaines mesures prises cette année et de celles qui sont prévues pour l'an prochain ?

Notre pays a la chance de disposer à l'étranger d'un remarquable réseau d'établissements culturels et d'enseignement : 535 lycées, collèges et écoles ; M. le ministre a donné le chiffre de 396, ce qui n'est nullement contradictoire, puisqu'il s'agit des établissements soutenus par son département ministériel auxquels j'ajoute tous les établissements soutenus par d'autres ministères ainsi que les établissements privés — l'inventaire figure dans mon rapport écrit. A ces 535 établissements, qui ont scolarisé en 1982-1983 202 000 élèves, dont 82 000 jeunes Français et 120 000 étrangers, il faut ajouter 180 instituts, centres culturels et centres de documentation scientifique et technique. Il s'agit d'un réseau « unique au monde », comme l'écrit le projet culturel extérieur. Aussi n'est-ce pas sans un certain malaise, je dirai même un malaise certain, que votre commission a lu, dans ce même projet, que « ce réseau, qui constitue certes un atout majeur puisqu'il permet d'assurer

partout une présence française tangible, représente aussi une charge extrêmement lourde, sans aucun doute excessive relativement à l'impact et au rayonnement qu'il exerce », que son coût est encore « accru par la lourdeur d'une gestion administrative qui est celle du béton fonctionnaire » — notion nouvelle et intéressante — qu'il représente « en grande partie un héritage du passé » — nous y voilà ! — et, en conclusion, qu'il conviendrait d'« alléger » et de « remanier » ce dispositif au bénéfice d'« interventions plus souples et plus légères ».

Allègement, remaniement, il est difficile à votre commission de ne pas voir là des menaces de resserrement, de repliement, voire de démantèlement de ce réseau. Et cette crainte — comme M. Pelletier vient de le dire — s'est concrétisée, en fait, dès 1983 par les mesures prises à l'égard de certains instituts.

Le projet culturel prévoit précisément le transfert de leurs attributions « à des associations privées, l'Alliance française notamment ». C'est exactement ce qui a été fait à Caracas et à Nairobi, par exemple, où les instituts ont cessé leur activité, à Mexico et à Londres où le transfert est en cours.

Certes, la réputation justifiée de l'Alliance française et l'œuvre qu'elle a accomplie depuis cent ans — soulignée dans les récentes cérémonies du centenaire, honorées à Paris par la présence de M. le président de la République, M. le Premier ministre et M. le ministre des relations extérieures — rendent cette grande association digne de confiance.

Ce mouvement, de plus, est expliqué par d'impérieuses nécessités d'économies, l'Alliance française ayant un fonctionnement plus souple, moins onéreux et pouvant, par ses comités, « recueillir des contributions locales ».

Il n'en reste pas moins que votre commission a relevé le caractère surprenant, surtout pour le Gouvernement actuel, de l'octroi à des associations privées d'attributions, de fonctions et même de biens mobiliers et immobiliers qui appartenaient jusqu'alors à des établissements publics.

Une orientation essentielle recommande, dans un esprit d'ouverture aux autres cultures, de pluralisme, de dialogue avec les peuples, que l'accent soit mis sur la collaboration avec les organismes culturels et les contacts avec les professeurs et les étudiants étrangers, en particulier ceux qui enseignent ou apprennent notre langue.

Les personnels français chargés de cette dernière action étaient, jusqu'à présent, les attachés linguistiques et leurs collaborateurs des bureaux pédagogiques. Or — n'est-ce pas une contradiction ? — cent cinquante postes d'attachés linguistiques seront supprimés en six ans et trente autres attachés seront remplacés par des volontaires du service national actif. Votre commission se permet de douter de l'aptitude de ces jeunes à mener utilement une tâche difficile, et elle demande, lorsque les cent cinquante postes d'attachés linguistiques auront été supprimés, comment et par qui leur action sera-t-elle poursuivie ?

En matière d'enseignement français à l'étranger, le point le plus intéressant des interventions projetées par la D.G.R.C.S.T. consiste, en application du décret du 7 octobre 1982, en « la prise en charge partielle ou totale des rémunérations versées aux personnels recrutés localement ».

Cette mesure, vivement préconisée par le Conseil supérieur des Français à l'étranger, auquel M. le ministre des relations extérieures et ses collaborateurs ont rendu hommage, je les en remercie, permettrait de diminuer considérablement les dépenses des établissements et, par voie de conséquence, d'abaisser les frais de scolarité et les charges des familles, point le plus noir de tout notre système d'enseignement.

Or, nous trouvons, dans le projet qui nous est soumis, un processus entièrement nouveau, ainsi défini : « abandon du système actuel des postes au barème, au bénéfice d'une enveloppe évolutive d'emplois, faisant appel en premier lieu aux possibilités de recrutement local d'enseignants titulaires résidents ». Il s'agit là d'un changement très important.

Votre commission n'a pas appris sans un certain étonnement que « l'abandon du système actuel de postes budgétaires » était envisagé, alors qu'elle sait la place primordiale que tiennent depuis quarante ans les professeurs détachés par la France à l'étranger.

Que signifie cette notion nouvelle d'une « enveloppe évolutive d'emplois » ? Dans cette enveloppe s'additionneraient les salaires des enseignants détachés et ceux des recrutés locaux. Mais il n'y aura aucune création de postes d'enseignants à l'étranger en 1984, pas plus qu'il n'y en a eu en 1983. Votre commission des affaires culturelles le déplore, comme l'a fait à cette tribune M. le ministre des relations extérieures.

Tout dépend donc pour cette politique nouvelle du volume des crédits accordés au titre de la prise en charge totale et partielle des salaires des recrutés locaux.

Alors, en 1983, 10 millions de francs avaient été consacrés, non à la prise en charge, mais à l'amélioration du traitement de cette catégorie de personnel particulièrement méritant. Dans le projet de budget qui nous est soumis, ces crédits sont ramenés pour 1984 à 6 millions de francs seulement. Cette diminution des crédits de 40 p. 100 ne permettra même pas de poursuivre l'aide antérieure, qui avait pourtant un caractère urgent et un caractère profondément social.

Bien entendu, il ne peut être question de commencer sur cette base modique une grande politique d'enveloppes évolutives d'emplois et de prises en charge de salaires.

Votre commission constate donc que, dans ce domaine, non seulement il n'y aura pas d'amélioration, mais au contraire on assistera à une grave détérioration.

Cette détérioration ne pourra pas être compensée par les médiocres actualisations — ce sont les termes mêmes qu'a employés M. le ministre — des traitements des enseignants détachés budgétaires, à peine égales à l'accroissement du coût de la vie et à l'inflation générale, ni par l'extrême faiblesse des aides à l'investissement, faiblesse qui demeure chronique, ni par la simple reconduction des crédits de fonctionnement des établissements, octroyés d'ailleurs, pour la première fois cette année, sans la moindre concertation.

A cet égard, M. le ministre des relations extérieures a dit que les subventions aux petites écoles passaient de 14 millions à 23 millions de francs. Il s'agit là d'une augmentation exacte pour les cinq dernières années. Cette année, nous constatons au chapitre 42-26 que les crédits transférés du ministère de l'éducation nationale, qui étaient de 22 044 000 francs, passent à 22 900 000 francs, ce qui représente seulement une augmentation de 4 p. 100. Toutes ces précisions figurent dans mon rapport écrit, je ne m'y attarderai pas davantage.

Mais le plus grave, sur le plan financier, tous les rapporteurs en ont parlé, demeure l'appréciation erronée de la valeur des devises étrangères, en particulier du dollar : la parité retenue est de 7 francs, alors que la devise américaine est cotée aujourd'hui à 8,27 francs. Cette disparité accrue rend malheureusement tout à fait insuffisantes les mesures, pourtant non négligeables, inscrites aux titres III et IV pour parer aux incidences des variations de devises.

M. le ministre des relations extérieures — nous lui en savons gré — se soucie particulièrement de ce problème. Il vient de le rappeler à cette tribune. Lors de son audition devant notre commission, il nous a indiqué — et il a eu la grande obligation de le confirmer par écrit — qu'il avait obtenu de M. Jacques Delors que « les services des deux ministères fassent périodiquement le point sur les conséquences à tirer de l'effet-change, afin que soient convenus les ajustements nécessaires, si tel doit être le cas ». Il en sera certainement ainsi et, étant donné l'importance cruciale de cette question, votre commission proposera, comme cela a été fait à l'Assemblée nationale, que le Parlement soit informé au cours de l'année 1984 des mesures qui seront éventuellement prises à ce sujet.

Il n'en reste pas moins qu'en 1983, aujourd'hui et dans le budget que nous examinons, le ministère des relations extérieures, la D.G.R.C.S.T. tout particulièrement, ses agents à l'étranger et les établissements culturels et d'enseignement se trouvent, en fait, incontestablement victimes d'une double austérité.

Dans ces conditions, après avoir relevé le caractère discutable de certaines orientations, après avoir constaté la baisse considérable des moyens dont disposera, en 1984, l'action culturelle extérieure de la France, votre commission des affaires culturelles, qui aurait voulu que la D.G.R.C.S.T. puisse, en toute équité, bénéficier des crédits beaucoup plus substantiels qui lui auraient été nécessaires, a voulu marquer sa désapprobation concernant l'insuffisance de ces moyens.

Afin d'appuyer M. le ministre des relations extérieures dans les négociations sans doute difficiles, mais indispensables, qui doivent être menées en 1984 et dès le mois prochain avec le ministère des finances, la commission des affaires culturelles a décidé, à titre indicatif, de donner un avis défavorable au projet de budget de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, tel qu'il nous est présenté aujourd'hui, pour ce qui concerne l'action linguistique et l'enseignement. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'U.C.D.P. et de la gauche démocratique.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 3 novembre 1983 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès : 28 minutes ;

Groupe socialiste : 38 minutes ;

Groupe du rassemblement pour la République : 48 minutes ;
Groupe de l'union des républicains et des indépendants :
44 minutes ;

Groupe communiste : 23 minutes.

La parole est à M. Vidal.

M. Marcel Vidal. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, s'agissant du budget du ministère des relations extérieures, mon intervention ne portera pas sur les données chiffrées, les évolutions de crédits ou les retards financiers. Je souhaiterais examiner tour à tour la question de la défense des droits de l'homme et le nécessaire projet culturel extérieur d'un grand pays tel que la France.

En ce qui concerne la défense des droits de l'homme, la pétition de principe a été signée, ratifiée et revendiquée par les pays, je serais tenté de dire par presque tous les pays. Cette unanimité, monsieur le ministre des relations extérieures, ôte aux démarches visant à protéger ceux qui pensent différemment une grande partie de leur intérêt, car les Etats signataires s'abritent derrière les textes internationaux qu'ils ont très souvent ratifiés.

Alors, si l'on ajoute au conflit traditionnel du principe de non-immixtion dans les affaires intérieures d'un Etat avec le respect des droits des hommes qui naissent et vivent dans cet Etat, le non-respect quasi généralisé dans plus des deux tiers des Etats des prescriptions ratifiées, la situation de la liberté, sous son entendement le plus large et le plus divers, prend les accents de l'accablement.

Il est vrai que, dans ce tableau général si sombre, notre pays a engagé deux initiatives qui honorent la France. La première vise la ratification d'un accord européen concernant les personnes participant aux procédures devant la Commission et la Cour européenne des droits de l'homme.

On sait que la convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales, signée à Rome le 4 novembre 1950, avait institué un mécanisme de garantie et de contrôle juridictionnel de ces droits et libertés. La Commission européenne des droits de l'homme instruit et la Cour européenne des droits de l'homme juge.

Il fallut attendre le 20 octobre 1981 pour que la France acceptât le droit de requête individuelle prévu par l'article 25 de la convention. Ce droit de requête accepté, le citoyen français a donc, en matière de droits de l'homme, accès direct devant un organe international. L'individu est sujet de droit dans l'ordre international. Il fallait maintenant rendre accessible dans la pratique ce recours individuel. Tel est l'objet de l'accord de Londres de 1969. Le Parlement se prononce ces jours-ci sur le vote.

L'accord européen, une fois ratifié, permettra au citoyen français et à ses conseils de bénéficier de la libre circulation et de la libre communication concernant les actes de procédure et de profiter également d'immunités larges.

Le projet de loi, présenté par le Gouvernement et visant la ratification de l'accord de Londres, est l'illustration de la politique de notre pays en matière de défense des droits de l'homme.

Je noterai à ce propos la deuxième initiative du Gouvernement. Elle concerne l'adhésion au protocole facultatif se rapportant au pacte international relatif aux droits civils et politiques et ouvert à la signature, à New York, le 19 décembre 1966. Le Gouvernement a déposé un projet de loi au Parlement visant cette adhésion. Premier élément, la France a ratifié le pacte international relatif aux droits civils et politiques, voilà seulement deux ans. Dans le même esprit, il s'est agi alors de permettre le recours individuel devant le comité des droits de l'homme des Nations unies. Le protocole qui est soumis au Parlement, une fois l'adhésion effectuée, permettra l'exercice de ce recours, ici, appelé : communication.

L'intérêt de l'adhésion d'un pays pour une défense complète des droits de l'homme, même à l'intérieur de ses frontières, réside dans le fait que le pacte international note certains droits qui ne sont pas pris en compte par la convention européenne. Ainsi en est-il des droits des minorités, qu'elles soient ethniques, religieuses ou linguistiques, afin que toutes les personnes qui font partie de ces minorités puissent avoir leur propre vie culturelle ou parler leur propre langue.

La volonté de la France de transcrire dans la réalité de la vie juridique internationale ses options fondamentales et historiques en matière de sauvegarde, ce qui rend l'homme irremplaçable, est à chaque fois réaffirmée.

Monsieur le ministre, le dernier projet du Gouvernement faisait indirectement référence à la protection des minorités linguistiques. Que cette notation me permette d'introduire, dans un deuxième temps, l'examen de ce qu'il est convenu d'appeler le projet culturel extérieur de la France.

Comme je l'indiquais en commençant mon propos, je ne vais pas procéder à l'analyse des chiffres et des ventilations budgétaires. Pourtant, je souhaiterais en signaler un, celui qui résume l'effort consenti par le budget de cette année en faveur de la politique culturelle extérieure. L'augmentation des possibilités financières de ce domaine d'action du ministère est de 14 p. 100. Dès lors, les commentaires sur l'effort financier paraissent superflus.

Dans ces conditions, je m'attacherai à la philosophie de l'action. Promouvoir la culture de notre pays et sa langue ne peut s'entendre sans la confrontation des cultures, sans l'ouverture à la diversité des cultures. Présenter ce qui fonde notre spécificité, notre identité, dans un esprit d'ouverture et de pluralisme, tel est l'esprit manifesté par le Gouvernement et je suis persuadé que c'est le bon.

Notre attitude est riche, monsieur le ministre, car cette disposition à la réciprocité ne nous fait pas oublier, dans un même élan, qu'il nous faut à chaque instant lutter contre l'hégémonie d'un modèle. Certes, ce dernier a ses vertus et ses succès, mais qu'il ne s'empare pas de tout le champ culturel ni de ses productions ! C'est cela qui rend indispensable l'affirmation de la France dans le domaine des relations culturelles extérieures. Confrontons-nous à ceux qui nous entourent pour nous enrichir, mais défendons aussi notre identité pour que notre originalité ne meure pas étouffée sous les assauts de la normalisation hégémonique.

Cette ouverture au monde qui nous environne, ce souci de confronter les expériences et les acquis, la région Languedoc-Roussillon — j'ai l'honneur de siéger à l'E. P. R. — tente aujourd'hui de les traduire dans la réalité. C'est ainsi que, chargé par M. le président Tailhades, puis par M. le président Capdeville, d'une mission explorative pour que des liens sûrs et suivis se nouent entre la région de Toscane et la région Languedoc-Roussillon, tant dans le domaine culturel qu'économique, je suis confronté avec mes collègues au nécessaire esprit de décision, qui nous permet de promouvoir notre culture.

Un domaine précis rend compte des correspondances entre la culture et l'économie. En effet, le projet entre le Languedoc-Roussillon et la Toscane envisage notamment la présentation, chez nos amis toscans, de quelques-uns des éléments les plus vivants et les mieux disposés de l'édition languedocienne et catalane. Quand on sait que le renforcement de la diffusion du livre français à l'étranger figure en bonne place dans le budget, le fait que les collectivités territoriales décentralisées, chacune à leur place et en fonction de leurs moyens propres, accompagnent les efforts du pays donne matière à réflexion.

Monsieur le ministre, chaque fois que la France défendra un homme parce qu'il ose braver les interdits d'un Etat abusif, chaque fois que la France mettra tout en œuvre pour défendre son identité et ses virtualités, sachez que les femmes et les hommes de ce pays seront nombreux à encourager cette politique fidèle au témoignage de notre histoire. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes, ainsi que sur celles de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Alduy.

M. Paul Alduy. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, cette fois, j'interviens à titre personnel sur les conséquences de l'élargissement de la Communauté européenne. En effet, je voudrais essayer de comprendre quelle est la démarche actuelle du Gouvernement.

Ce dernier fait reposer toute son argumentation sur la défense de la démocratie. Mais nous sommes tous des défenseurs de la démocratie ! Nous sommes prêts, nous qui représentons la région méditerranéenne, à signer des accords de coopération en matière de politique étrangère, de politique militaire et de politique culturelle. D'ailleurs, voilà quelques jours à peine, a été passé un accord entre l'université de Perpignan et l'université autonome de Barcelone. Nous sommes donc disposés à soutenir la démocratie dans tous ces domaines, mais nous disons que nous ne pouvons pas accepter que le pouvoir d'achat des agriculteurs de la région méditerranéenne et de beaucoup d'autres régions de France soit diminué de 30 à 40 p. 100 par un élargissement beaucoup trop brutal de la Communauté.

Je crois qu'il faut renverser l'argumentation des gouvernements espagnol et portugais, qui deviennent chaque jour plus pressants. Il convient de déculpabiliser la France, car elle n'est pas responsable de cet état de fait. A Madrid comme à Lisbonne, aucun effort important n'a été accompli dans le sens de l'égalisation des charges sociales et fiscales entre les pays de la péninsule ibérique et ceux de la Communauté européenne.

Je rappellerai simplement quelques chiffres. Le salaire horaire d'un ouvrier agricole est, en Espagne, compris entre 8 et 12 francs ; en France, il est compris entre 24 et 35 francs. S'agissant des charges sociales et fiscales, le prélèvement obli-

12 francs ; en France, il est compris entre 24 et 35 francs. En Espagne et de 42 p. 100 en France. Chez nous, il sera bientôt de 47 p. 100, alors qu'en Espagne il n'est que de 27 p. 100.

Quelles seraient les conséquences de cet élargissement ? Tout d'abord, il provoquerait un taux de chômage accru en France. En effet, il ne faut pas oublier que l'Espagne connaît le taux de chômage le plus important de toute l'Europe ; nous assisterions donc à une immigration extrêmement forte. Les salariés espagnols et portugais étant d'excellents ouvriers, ils obtiendraient forcément du travail alors que les salariés français n'en trouveraient peut-être pas. Le poids de la fiscalité française augmenterait donc indirectement.

L'élargissement de la Communauté entraînerait également — c'est une deuxième conséquence — des incidences graves sur le développement de l'industrie. Nous enregistrons dès maintenant une poussée de l'industrie automobile espagnole ; cette dernière viendra donc très rapidement concurrencer l'industrie automobile française.

En ce qui concerne la production vinicole, je n'ai pas besoin de vous rappeler que les Espagnols disposent du vignoble le plus important dans le monde entier — 1 650 000 hectares — que l'irrigation, malgré une loi espagnole de 1970, est tolérée et que le vin espagnol peut parfaitement « inonder » la France et les autres pays de la Communauté économique européenne.

Quant aux fruits et légumes, l'Espagne dispose de 16 500 hectares de serres chauffées à bon compte. Il y a là de quoi satisfaire la totalité des besoins en produits maraîchers de l'Europe entière.

En conclusion, j'indiquerai que M. Thorn a déclaré, voilà quelques heures à peine, que l'Espagne et le Portugal devraient entrer dans la Communauté au plus tard le 1^{er} janvier 1986. Cela est très grave. En effet, j'ai cité un certain nombre de faits extrêmement précis ; même avec un règlement financier bien meilleur de la politique agricole commune, nous n'arriverons pas à supprimer ces différences tenant à la fiscalité et aux charges sociales, qui existent entre l'Espagne, la France et le reste de la Communauté.

Par conséquent, je demande au Gouvernement de faire très attention et de prendre des mesures telles que les engagements de l'Espagne soient bien réels. Il faudra attendre de nombreuses années pour que cette égalisation des charges sociales et fiscales entre la Communauté et la péninsule ibérique soit effective.

Je tiens à préciser — ce n'est pas du chantage — que, dès maintenant, la tension est très vive dans notre pays méditerranéen ; elle risquerait d'être insoutenable si des précautions supplémentaires n'étaient pas prises à très brève échéance. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., du R. P. R., de l'U. R. E. I. et de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. d'Ornano.

M. Paul d'Ornano. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, l'austérité et la rigueur — euphémismes socialistes pour qualifier la déroute économique ! — n'ont pas épargné, comme il se doit, les crédits du ministère des relations extérieures.

Je sais que M. le ministre, chiffres à l'appui, prétend que ce budget a été particulièrement bien traité et est en notable augmentation : 9,2 p. 100 en 1983 et 16,2 p. 100 pour 1984. Il s'agit là de faux semblants qui couvrent une réalité décevante.

D'abord, parce que, dans ces crédits, figurent les paiements de la France au titre de sa contribution à de nombreuses organisations internationales. Si l'on fait abstraction des sommes ainsi affectées, l'augmentation des crédits réellement disponibles est beaucoup plus restreinte : 7 p. 100 en 1983 et 14,7 p. 100 en 1984.

Ensuite et surtout, parce que 56 p. 100 des crédits du ministère sont dépensés à l'étranger. Aussi subissent-ils l'imputation résultant des trois dévaluations du franc, ainsi que les effets de la différence des taux d'inflation entre la France et ces pays. Il apparaît, selon certaines estimations, que les moyens mis à la disposition de votre département, monsieur le ministre, ont diminué en valeur réelle de 35 p. 100 en deux ans, ce taux devant atteindre 40 p. 100 à 50 p. 100 sur les bases du projet de budget pour 1984.

Il convient d'ajouter aussi que, dans la détermination de ces crédits, on s'est fondé sur un taux de change de 7 francs pour un dollar. Or, chacun sait qu'il s'agit là d'un rêve de M. Delors et non d'une réalité ! Cette sous-estimation des dépenses devra être inéluctablement corrigée en cours d'année. Le nécessaire collectif verra-t-il une augmentation des crédits ou, ce qui est à craindre, une remise en ordre par la réduction des crédits affectés à d'autres chapitres budgétaires du ministère ?

Les faits paraissent confirmer cette dernière hypothèse. Est-il vrai que certains postes diplomatiques ou consulaires n'ont pas été en mesure de payer, en temps utile, les loyers des immeubles où sont installés leurs bureaux et que, dans un pays d'Amérique latine, la France a été traînée en justice et condamnée pour retard dans le paiement des loyers ? Est-il exact, d'une manière plus générale — il est courant de l'entendre dire à l'étranger — qu'en 1983 l'administration des relations extérieures n'est plus en mesure d'assurer le paiement des loyers à la fin du mois de novembre ?

Mais je manquerais à la plus élémentaire objectivité si je ne me réjouissais de certains efforts accomplis en faveur des Français de l'étranger concernant les crédits d'assistance à nos concitoyens les plus déshérités, ceux qui sont destinés aux bourses pour les jeunes Français scolarisés à l'étranger ou aux émissions radiophoniques vers l'étranger et qui ont considérablement augmenté.

Il est vrai qu'à côté de ces mesures très satisfaisantes nous enregistrons la prise en charge, par les établissements dépendant du ministère des relations extérieures — centres culturels, instituts, lycées français — de la part patronale de l'U.R.S.S.A.F., sans que des subventions ne viennent en compensation, comme cela avait été promis. Pour les lycées français, en particulier, cela ne peut se traduire que par une augmentation des frais de scolarité, donc par une charge supplémentaire pour les parents d'élèves.

Par ailleurs, les crédits pour le personnel recruté localement et qui travaille dans nos écoles et instituts de l'étranger ont été réduits à 6 millions de francs — ils retrouvent le niveau qui était le leur voilà quatre ou cinq ans — alors que c'est dix fois plus qu'il faudrait pour tenir les promesses qui avaient été faites en 1981.

Un autre effet de la faiblesse du budget de ce ministère réside dans l'arrêt de sa politique de construction de nouvelles ambassades à l'étranger. Depuis le 1^{er} janvier 1983, aucun nouveau chantier d'importance n'a été ouvert. Il en sera de même en 1984 puisque les crédits de paiement prévus seront tout juste suffisants pour financer le solde des autorisations de programme précédemment engagées. Le programme ambitieux lancé voilà quelques années pour faire des ambassades françaises des vitrines de la technique et de l'art de notre pays tourne donc court.

Au total, on relèvera que la part du budget du ministère des relations extérieures dans le budget général de l'Etat diminue régulièrement : 0,97 p. 100 en 1981, 0,81 p. 100 en 1982 ; il en sera de même en 1984, si l'on met à part le budget des services de la coopération et du développement.

M. Christian Nucci, ministre délégué. Il en fait partie !

M. Paul d'Ornano. Je compare des choses comparables, monsieur le ministre !

L'insuffisance manifeste de ces crédits est-elle, pour une part, compensée par une gestion saine et raisonnable ? C'est tout le contraire qui apparaît, tant en ce qui concerne le personnel que l'organisation des services.

Il ne semble pas que le ministre soit un admirateur fervent des mœurs politiques et administratives des Etats-Unis et, pourtant, il a emprunté l'une de leurs plus détestables pratiques administratives. Je veux parler du « Spoil system » qui consiste, à chaque changement politique, à remplacer la majeure partie des fonctionnaires d'autorité par des amis et protégés des nouveaux maîtres de la politique. Cette pratique, contraire à la tradition française de neutralité de l'administration, qui a fait pendant longtemps de celle-ci un modèle, il l'a appliquée avec persévérance et rigueur.

En tout premier lieu, il a nommé à des postes de responsabilité et, progressivement, à de nombreux autres échelons de la hiérarchie ses amis politiques. Actuellement, douze chefs de postes diplomatiques dont ceux de Rome, Washington, La Haye, Madrid, Copenhague, pour n'en citer que quelques-uns, ont été choisis en dehors du corps des fonctionnaires des affaires étrangères, soit une proportion de plus de 10 p. 100 de l'ensemble des postes.

Certes, il est normal qu'il existe dans le corps diplomatique un tour extérieur et que puisse être nommée comme ambassadeur auprès d'un gouvernement étranger avec lequel la France entretient des relations importantes, une personnalité politique d'un certain rang. Un tel geste peut être considéré comme une reconnaissance par le Gouvernement français de l'importance qu'il attache aux relations entretenues avec ce pays.

Mais encore faut-il que ces nominations ne constituent que des exceptions et que les ambassadeurs choisis aient réellement une position importante dans la vie politique française. Or, les nominations intervenues ne correspondent nullement à

cette règle de bon sens. Les nouveaux titulaires, quelle que soit leur personnalité, étaient fort peu connus et nullement considérés comme des spécialistes de la politique extérieure. Leur nomination ne paraissait réellement pas s'imposer, sauf pour leurs qualités de bons militants socialistes. (*Très bien ! sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. ainsi que sur celles de la gauche démocratique.*)

M. Gérard Roujas. C'est déjà pas mal !

M. Paul d'Ornano. Ces nominations ont également touché d'une manière systématique les postes culturels. Certes, les anciens titulaires étaient, dans leur ensemble, des fonctionnaires à « sensibilité de gauche », comme l'on dit aujourd'hui, mais ils n'avaient posé aucun problème au gouvernement dit de droite. Sans doute ont-ils été jugés trop « tièdes » politiquement. Ils ont été remplacés par des agents qui affichent ouvertement, par leurs propos comme par leurs écrits, leur couleur politique et qui ont été choisis pour le faire.

Ces mouvements ont été d'une telle ampleur qu'en 1983, par exemple, l'enveloppe budgétaire affectée à ces dépenses a été insuffisante et que trois millions de francs ont dû être prélevés sur les crédits d'intervention, par conséquent au détriment de la politique culturelle.

L'administration centrale n'y a pas échappé. Les amis politiques ont été largement pourvus. Le poste prestigieux de secrétaire général a été confié à un ancien industriel. Pourquoi pas ?

M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures. Mais oui, pourquoi pas !

M. Paul d'Ornano. Des directions et des sous-directions sont attribuées à des militants syndicalistes ou politiques qui se sont tout particulièrement distingués dans le combat syndical ou politique.

Ces nominations ne peuvent avoir que des conséquences regrettables sur la situation et le moral des fonctionnaires du cadre.

Beaucoup de postes de haut niveau leur échappent, ainsi, ce qui a pour conséquence de bloquer leur avancement et de laisser souvent « sur le sable » ceux qui attendaient un poste.

M. Christian Nucci, ministre délégué. Sur le sable doré !

M. Paul d'Ornano. Pendant les deux dernières années, dans votre ministère, entre quarante-cinq et cinquante-cinq ministres plénipotentiaires et conseillers de première classe sont restés sans emploi. Certes, ils touchent leur traitement, sans les indemnités, bien entendu, mais il est facile d'imaginer le désarroi moral qui en résulte pour eux. Par ailleurs, le contribuable français ne serait sans doute pas ravi d'apprendre qu'il paie des impôts — et Dieu sait s'ils sont lourds — pour entretenir des fonctionnaires à ne rien faire.

Je mentionnerai rapidement les divers projets qui sont à l'étude et qui tendent, sous prétexte de démocratisation, à niveler les corps de fonctionnaires. C'est ainsi qu'il existe un projet subordonnant l'accès à la première classe de conseiller à un séjour préalable de tous les agents dans un pays dit de catégorie difficile.

Ce refus d'une certaine spécialisation n'est pas dans l'intérêt du service, car revenir d'un poste en Afrique ou en Extrême-Orient ne permet pas de s'improviser, en quelque mois, négociateur à Bruxelles ou à l'O.N.U. Le mythe du diplomate « dilettante et propre à tout » a depuis longtemps fait la preuve de son inanité. Et si une spécialisation trop poussée n'est ni possible, ni souhaitable, il est sans doute de bonne politique que certaines dominantes président au déroulement d'une carrière.

De même, le projet de fusion de tous les corps de la catégorie A ouvre la voie à toutes les démagogies et au nivellement par le bas de la qualité du corps.

En même temps, certaines réorganisations des services sont intervenues. Je citerai le cas de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, qui me paraît exemplaire.

En effet, avec 3 milliards de francs de crédits et 16 000 personnes en poste à l'étranger, cette direction est chargée de l'essentiel de la politique culturelle de la France. Dès sa nomination, le nouveau directeur général que vous avez nommé après mai 1981 a procédé, au moment même où le Gouvernement décidait le regroupement des administrations de l'ancien ministère de la coopération et de celle du Quai d'Orsay, à un changement total de sa structure. Il en est résulté une étonnante pagaille, un redécoupage complet d'attributions, des décisions individuelles de changement de postes, tant et si bien que la publication du décret du 27 juillet 1982, qui a entériné cette réorganisation, a été suivie d'une grève générale de tout le personnel.

Le calme est maintenant revenu, mais la morosité et l'inquiétude subsistent. Elles sont justifiées, car cette réforme n'a pas manqué d'être accompagnée d'une réduction des crédits de cette direction. Alors qu'ils représentaient 42 p. 100 du budget total du ministère en 1980, ils n'en représenteront plus que 36 p. 100 dans le nouveau budget de 1984, et ce au moment où le Gouvernement proclame hautement que la culture doit rester prioritaire en dépit des difficultés actuelles.

En réalité, l'action culturelle française à l'étranger est progressivement paralysée. Les crédits de fonctionnement absorbent une part croissante de son budget, mais demeurent cependant insuffisants. Quant aux crédits d'intervention, qui permettent les actions directes, ils ont connu de larges amputations et ont été utilisés aux emplois les plus divers — reconstruire le Liban, renflouer l'A.F.P., aider les coopérants en Algérie — sans compter le financement des conséquences de l'accord gazier franco-algérien. On nous assure qu'il n'y aura plus de prélèvements de ce type en 1984. Acceptons en l'augurant.

Quant aux directives données aux services extérieurs, elles ont été à peu près totalement absentes au cours de l'année 1983. Mais il est vrai qu'un projet culturel a été approuvé par le conseil des ministres du 19 octobre dernier. Nous en attendons l'application.

Enfin, il faut rappeler que la nouvelle répartition des tâches entre la direction générale et les services de la coopération a confié à ces derniers l'action dans les pays autres que ceux de l'Afrique francophone. Cette nouvelle répartition n'a pas eu que des conséquences heureuses, car les nouveaux gestionnaires, très mal équipés pour cette nouvelle mission, ont tendance à reporter leur action sur leur zone traditionnelle d'activité, qu'ils connaissent bien. Involontairement, la France se replie donc à nouveau sur l'Afrique alors que les intentions étaient exactement opposées.

Mais le fait le plus marquant, c'est sans doute l'effacement progressif du ministère des relations extérieures dans la conduite de la politique étrangère de la France. Certes, cette politique est incluse dans ce que l'on appelle le « domaine réservé » du chef de l'Etat, et il est normal, en raison même de son importance, que les décisions les plus graves soient prises par le Président de la République.

M. Charles de Cuttoli. Sous le contrôle du Parlement !

M. Paul d'Ornano. Sous le contrôle du Parlement, c'est exact.

Mais ce qui l'est moins, c'est que le département ministériel normalement affecté à l'information du Président et à la préparation de ses décisions s'en voie déchargé au profit de circuits extérieurs.

M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures. Tiens !

M. Paul d'Ornano. Ainsi, pour expliquer la politique menée au Tchad, on a vu ces *missi dominici* se succéder à Rome, à Tripoli, à Addis-Abeba, à New Delhi. Sommets occidentaux, politique africaine, politique en Amérique du Sud, rapports Nord-Sud sont désormais des problèmes directement suivis par les conseillers de l'Élysée et qui échappent à peu près totalement aux services du Quai d'Orsay.

M. Bernard Legrand. Et au Parlement !

M. Paul d'Ornano. L'Histoire nous a montré les risques de telles pratiques. Devra-t-on après le « secret du Roi Louis XV » déplorer le secret du Président François ?

En jouant de ces circuits particuliers et de ses amis politiques au détriment de la diplomatie professionnelle, en affaiblissant celle-ci et en diminuant d'autant sa liberté de jugement, le Gouvernement s'expose à n'avoir plus qu'une vision déformée et peu objective de la situation internationale, ce qui explique sans doute certaines incohérences et certaines hésitations.

Une administration ne disposant pas de moyens suffisants pour accomplir sa tâche, concurrencée par des éléments extérieurs à sa hiérarchie, telle est, monsieur le ministre, l'image aux couleurs sombres qu'offre présentement le département ministériel auquel vous présidez et qui brillait d'un si vif éclat il n'y a pas si longtemps.

J'ajoute que les propos que vous avez tenus à l'Assemblée nationale et que vous avez répétés ici concernant certaines catégories de personnel de votre ministère — chiffreurs, énarques, secrétaires d'Orient, secrétaires adjoints — ne peuvent que renforcer la morosité des fonctionnaires du cadre et les démoraliser encore plus.

En conclusion, le manque de moyens de ce département, ajouté à la politisation et à la « désadministration » de votre ministère, que nous avions décrié et que nous ne saurions admettre, fait que mes amis du groupe du rassemblement pour

la République et moi-même ne voterons pas votre budget. (Applaudissements sur les travées du R. P. R. et de l'U. R. E. I. — Murmures sur les travées socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Garcia.

M. Jean Garcia. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, je veux présenter, à cette tribune, l'avis favorable du groupe communiste au projet de budget du ministère des relations extérieures soumis à notre discussion. Je le ferai brièvement, puisque nous avons déjà longuement traité de plusieurs aspects de la politique extérieure le 7 novembre dernier.

Tout d'abord, au nom du groupe communiste, je tiens à m'associer aux félicitations apportées par le ministre aux personnels du ministère des relations extérieures qui, dans un monde difficile, assurent la présence de la France, particulièrement dans les « points chauds ».

Notre groupe avait évoqué notre volonté de contribuer à régler les problèmes posés, par la voie de la négociation politique, par le respect des droits de chaque peuple à l'indépendance, à la liberté, à la non-ingérence et à la sécurité.

Permettez-moi de saluer, à ce titre, tous les efforts positifs de la France dans plusieurs « points chauds », en particulier au Liban. Je veux notamment parler de l'échange de prisonniers qui a eu lieu entre Israël et l'O.L.P., échange auquel la France a pris une part décisive. C'est là, effectivement, une opération humanitaire importante puisqu'elle a permis à près de 4 500 prisonniers de se retrouver enfin libres.

Le fait qu'Israéliens et Palestiniens aient accordé leur confiance à la France pour le règlement de cette question est bien un témoignage de l'autorité et du prestige de notre pays au Moyen-Orient comme, d'ailleurs, dans d'autres régions du monde.

Nous ne pouvons que nous réjouir de l'action de la France tendant à faire adopter, par le Conseil de sécurité, une résolution demandant un cessez-le-feu immédiat au Nord-Liban.

Permettez-moi de me réjouir également de l'annonce de la tenue prochaine, à Addis-Abeba, de la conférence de réconciliation nationale au Tchad, réunie à l'initiative du président de l'O.U.A. avec le concours de la France.

Je sais, monsieur le ministre, toute l'attention que vous portez au développement de la situation en Amérique latine et en Amérique centrale. Dans cette région du monde les peuples expriment avec un relief particulier leur désir de démocratie et d'indépendance.

Après le Brésil, l'Argentine, où la démocratie renaît, le Chili se trouve secoué par un puissant mouvement. Dimanche dernier, Montevideo, en Uruguay, a connu la plus éclatante démonstration de l'isolement de la dictature, puisque près de 400 000 personnes, soit un habitant sur quatre dans la capitale uruguayenne, ont participé à la manifestation.

Après l'intervention américaine à La Grenade, en violation flagrante du droit international, intervention que notre Gouvernement a dénoncée, de graves menaces pèsent, en Amérique centrale, sur le Nicaragua.

La guerre clandestine menée par la C.I.A., avec de puissants moyens financiers et humains, contre ce pays n'ayant pas donné les résultats escomptés, les Etats-Unis ont pratiquement encerclé le pays et s'apprêtent à l'envahir. Les moyens sont en place pour déclencher une intervention massive, pourtant difficile à justifier.

Cependant, le gouvernement du Nicaragua multiplie les offres de négociation. En dépit des tensions créées par la menace d'invasion, le Gouvernement maintient la perspective d'élections pour 1985 et discute avec les opposants, avec l'Eglise.

Nous savons, monsieur le ministre des relations extérieures, que le Gouvernement français soutient les initiatives du groupe de Contadora. Nous estimons que la France ne devrait pas relâcher ses efforts en ce domaine et qu'elle devrait continuer à exprimer sa volonté que le peuple du Nicaragua, qui a assez à faire pour sortir du sous-développement, puisse vivre libre et indépendant.

J'ai parlé des atteintes aux libertés et aux droits de l'homme. Je m'arrêterai un instant sur un pays d'Europe, le seul où la dictature féroce pratique la torture et les exécutions. Il s'agit de la Turquie où, en trois années de dictature, on compte 270 000 détenus torturés, 205 morts sous la torture, 258 condamnations à mort prononcées dont 48 déjà exécutées. On mesurera la véritable parodie de démocratie que constituent les élections législatives de novembre avec les trois partis créés de toute pièce par la junte, lorsque l'on saura que de lourdes condamnations ont depuis frappé les responsables du comité turc de la paix.

A ce propos puis-je me permettre de présenter une suggestion aux radios et télévisions si attentives, paraît-il, aux droits de l'homme ? Voilà, n'est-ce pas, de quoi réaliser des reportages significatifs. Mais ici, c'est le silence total, et pourtant !

M. Serge Boucheny. Très bien !

Un sénateur sur les travées de l'U.R.E.I. Et en Afghanistan ?

M. Jean Garcia. En Afghanistan, on n'exécute pas comme en Turquie ! (Exclamations sur les travées de l'U.R.E.I. et du R. P. R.)

Mesdames, messieurs les sénateurs, dans cette assemblée s'expriment des sensibilités diverses ; chaque groupe a sa conception des droits de l'homme et l'exprime à cette tribune. Mais je voudrais évoquer la situation tout à fait exceptionnelle de l'Afrique du Sud, condamnée par la communauté internationale et par le Gouvernement de la France pour crime contre l'humanité avec l'apartheid.

Le 7 novembre dernier, j'avais attiré votre attention à la fois sur la politique raciste d'apartheid qui règne dans ce pays, sur sa politique haineuse et agressive à l'encontre de pays souverains comme le Mozambique, le Lesotho, le Zimbabwe, l'Angola, et sur l'occupation par ce pays de la Namibie, au mépris des décisions de l'organisation des Nations unies.

Monsieur le ministre des relations extérieures, je soutiens tout à fait les propos que vous énonciez, en avril 1983, à l'ouverture de la conférence internationale de soutien au peuple namibien en lutte pour l'indépendance : « Le peuple français lutte chez lui contre la discrimination religieuse et raciale, au point d'être souvent victime d'attentats et d'agressions. Il dénonce l'apartheid ; le Président de la République l'a fait dans les termes les plus sévères. Il applique strictement les résolutions des Nations Unies : pas un produit militaire, pas une pièce détachée n'a été et ne sera livrée au pays de l'apartheid, aucune facilité ne sera accordée par le Gouvernement à ceux qui souhaitent continuer à entretenir des relations avec ce pays, et du coup notre commerce a chuté de 18 p. 100 de 1981 à 1982. Tout sera fait pour entraver les relations humaines, sportives notamment, qui impliquent notre nation. Les démarches ne cesseront pas pour sauver des internés et prisonniers comme cela a déjà été le cas à plusieurs reprises dans les derniers mois. »

Sans méconnaître les contraintes résultant de l'héritage légué par les gouvernements de droite, nous agissons pour que la France se dégage des relations qu'elle entretient avec l'Afrique du Sud.

Je constate que des premiers pas ont été accomplis dans ce sens, dans l'esprit de votre déclaration. D'autres doivent suivre, conformément aux décisions des Nations unies qui condamnent l'apartheid comme un crime contre l'humanité et qui réclament des sanctions à l'encontre du régime de Pretoria.

Aussi, j'estime que toutes relations avec ce pays, quelles qu'elles soient, et plus encore une mission parlementaire, ne pourraient être interprétées que comme un soutien à ce régime raciste, comme un défi à notre peuple et au Gouvernement de la République attachés à une politique antiraciste, à un esprit de fraternité, d'humanité et de tolérance.

M. Serge Boucheny. Très bien !

M. Jean Garcia. La France multiplie ses efforts pour établir un climat de sécurité et de détente internationale. Je l'ai déjà dit, dans plusieurs domaines, vos démarches générales vont dans ce sens et nous les approuvons.

Il existe dans le monde une profonde opposition à tous ceux qui tendent à surarmer, à déclencher quelque part une guerre nucléaire qui serait, n'en doutons pas, mondiale et qui détruirait presque irrémédiablement les équilibres biologiques, menaçant de disparition l'espèce humaine.

Agir pour la paix et le désarmement, telle est notre volonté. Je tiens à le rappeler à l'occasion de ce débat. Nous avons souhaité et nous souhaitons qu'un accord sur la réduction des euromissiles, garantissant l'équilibre des forces, c'est-à-dire la sécurité de chaque Etat aboutisse.

L'installation des Pershing, malgré l'opposition considérable des peuples concernés, a conduit à la rupture des négociations de Genève. Nous le regrettons profondément. Comme elle l'avait annoncé, l'Union soviétique a pris des contre-mesures ; comme nous le craignons, nous assistons à une nouvelle escalade qui accroîtra de façon colossale les dépenses d'armement, ce qui également va à l'encontre des aspirations de millions d'êtres humains.

Nous considérons qu'il ne faut pas accepter l'escalade. Il convient, comme le demandent de nombreux Etats, partis et mouvements, de décréter le gel des armements et de créer les

conditions d'une tenue de négociations qui puissent aboutir à un accord sur la réduction des missiles et sur la base de l'équilibre des forces entre l'Est et l'Ouest.

Action de la France dans le respect de ses alliances pour la paix et le désarmement progressif en vue de la dissolution simultanée des blocs militaires en assurant l'équilibre des forces en Europe et dans le monde et la sécurité de chaque pays, tel est l'objectif que s'étaient fixé en juin 1983 les communistes et les socialistes. Nul doute qu'agissant dans ce sens, la rencontre du 1^{er} décembre entre les partis communiste et socialiste confortera les positions de la France dans le monde. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

M. André Voisin, rapporteur spécial. C'est plein d'espoir !

M. le président. La parole est à M. Mathieu.

M. Serge Mathieu. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, une politique étrangère se fait aussi avec des hommes et des moyens.

S'agissant des premiers, et puisque le Gouvernement a mis à profit la discussion budgétaire pour nous vanter les charmes de la rigueur, il semble, au vu des indications qui nous ont été fournies, qu'un grand nombre de ministres plénipotentiaires et de conseillers de première classe demeurent, depuis deux ans, sans affectation précise. Outre qu'une telle situation témoigne d'une gestion des personnels anachronique et d'un mépris singulier pour les hommes, dont la qualité et le dévouement ne sauraient pourtant être mis en cause, une telle situation paraît peu compatible avec la rigueur budgétaire. Vous me permettez, également, de souligner qu'une telle gestion apparaît pour le moins contraire au bon usage des deniers publics.

Une telle situation est d'autant plus condamnable lorsque l'on examine le montant des crédits de votre ministère ; 56 p. 100 de vos dépenses étant effectuées en devises, certaines ambassades se sont retrouvées, du fait de la dépréciation du franc, en virtuelle cessation de paiement au cours de l'exercice budgétaire de 1983. Le projet de budget pour 1984 est établi sur la valeur d'un dollar à 7 francs, hypothèse qui, sans entrer dans les détails, apparaît comme hautement irréaliste. Il en découle, à l'instar de ce que nous avons, hélas, maintes fois vérifié au cours de l'examen du projet de loi de finances, une sous-évaluation des charges qui sont pourtant la part essentielle de votre budget. Vous arguerez sans doute du fait que des mesures spécifiques, destinées à compenser l'incidence de l'appréciation de certaines devises étrangères, viendront pallier ces carences.

Notre rapporteur pour avis, notre collègue Claude Mont, a souligné, hélas, le peu de crédibilité qu'il convenait d'accorder à ces dispositions.

Je me bornerai à ces deux remarques liminaires sur ce budget pour aborder quelques points d'une situation internationale dans laquelle les crises se multiplient, se prolongent, suscitent et révèlent une réelle inquiétude dans l'opinion publique.

Le 7 novembre dernier, le Sénat a eu une occasion, trop rare à mon goût, d'examiner la gravité et les dangers d'une situation caractérisée notamment par le fait que la France entretient désormais à l'étranger de nombreux effectifs militaires, sans que l'on discerne toujours clairement la nature, la portée et surtout la durée de telles opérations.

Ce débat au Sénat, dont, encore une fois, je me félicite, vous a permis de faire état d'une volonté de préserver l'indépendance nationale, de contribuer au maintien de la paix — notamment par le maintien d'une potentialité suffisante de notre dissuasion nucléaire — par le respect de nos alliances, par une coopération active et renforcée avec le tiers monde, la poursuite d'efforts en vue du désarmement, la poursuite de la construction européenne ; en bref, autant de considérations spécifiques, j'allais dire traditionnelles, qui soutendent la politique de la France.

Il reste qu'au-delà de cette volonté dont nous avons pris acte, la dureté des crises est marquée par une tension croissante qui se manifeste une fois de plus dans les relations Est-Ouest et par la multiplication de conflits régionaux dont les solutions nous semblent s'éloigner chaque jour davantage.

Les relations Est-Ouest — euphémisme commode qui désigne le conflit et la rivalité américano-soviétique — souffrent d'une rupture qui est apparue dans l'équilibre des forces du fait du prodigieux effort d'armement des Soviétiques. Les Soviétiques entendent aujourd'hui conserver l'avantage qu'ils ont si durement acquis ; les Etats-Unis, quoique un peu tard, ont réagi.

Nous devons aujourd'hui constater qu'aucune solution négociée n'est envisageable à court ou moyen terme. C'est là que se tient le véritable point nodal de la crise. De là, découlent toutes les tensions qui empêchent toute recherche de compromis durable, en dépit d'intentions affichées au gré des événements de part et d'autre.

Sur ce point, la France a défendu une position normale, compte tenu d'une situation particulière que connaissait la République fédérale d'Allemagne. J'observe qu'elle n'a été critiquée ouvertement jusqu'à ce jour que par un parti qui participe au Gouvernement. Il reste que, au-delà de ce qui a pu être dicté par certaines circonstances, il est souhaitable de réaffirmer clairement certains principes dont rien, à l'heure actuelle, ne saurait justifier une remise en cause.

Il s'agit de réaffirmer que la France a un avis, parce qu'elle est directement concernée par la défense de l'Europe occidentale, mais qu'elle n'est pas partie puisqu'elle est résolument étrangère aux décisions prises par l'O.T.A.N. en 1979.

Cette situation particulière est rendue plus spécifique encore par le fait que nous détenons des armes nucléaires dont la sauvegarde ne saurait être mise en cause par quiconque.

Les prétentions, les tentatives, qu'elles soient ouvertes ou subreptices en ce domaine, ne manqueront pas au cours des mois ou des années qui viennent. Il faudra que le Gouvernement de la France refuse résolument — sans doute plus clairement et fermement qu'il ne l'a fait jusqu'à présent — toute velléité, tout risque d'engrenage.

La dimension et l'étendue des difficultés qui caractérisent la tension des relations Est-Ouest, loin d'apaiser les conflits régionaux, contribue à les entretenir, les alimenter à en susciter de nouveaux et rend par avance toute solution durable improbable.

Ce qui a changé, c'est que la France, avec plus ou moins de bonheur, est parfois, indirectement ou directement, partie. Cela constitue un fait nouveau qui a légitimement frappé et inquiété l'opinion publique impressionnée par l'importance des forces mises en œuvre, la fréquence et la diversité des interventions, ainsi, naturellement, que les événements douloureux du Liban.

Tout se passe alors comme si, soucieux de dissiper ces inquiétudes et peut-être plus encore de répondre par avance au mécontentement plus ou moins affiché de ceux qui vous soutiennent, vous ne manquez pas une occasion de prononcer une condamnation sévère de l'une des parties qui, comme par hasard, se trouve être les Etats-Unis. Naturellement, ces condamnations sont accompagnées d'une réaffirmation des grands principes qui ont traditionnellement inspiré la politique de la France : respect des droits de l'homme et des indépendances nationales, non-ingérence, etc.

Nous prenons volontiers acte de ces principes, monsieur le ministre, et, bien entendu, nous y souscrivons. Mais ils ne sauraient, cependant, suffire à dissimuler en premier lieu de fâcheuses tendances à suivre fidèlement, sinon quelque peu aveuglément, la politique américaine et, en second lieu, des interventions militaires dont la fréquence et l'importance n'échappent à personne.

Au Tchad, d'abord, où la France entretient des forces importantes, mais qui, compte tenu du caractère tardif et hésitant de l'opération, n'ont pu contribuer à éviter ce qu'il fallait justement empêcher à tout prix, c'est-à-dire le constat d'une partition de fait du pays.

Depuis cet épisode, le Gouvernement est peu prolix sur ce sujet. Quelles sont au juste les missions assignées à nos forces ? Ces missions sont-elles limitées dans le temps ? Des négociations sont-elles en cours avec l'autre partie ? En résumé, la France a-t-elle une politique résolument définie au Tchad ? Le mutisme entretenu permet d'en douter et, sur ce point, monsieur le ministre, des précisions seraient naturellement les bienvenues.

Situation au moins aussi peu claire au Liban, où la tragédie du 23 octobre dernier a fait ressortir la cruelle indécision de la situation de nos forces stationnées à Beyrouth.

Depuis lors, on a cherché de façon bien hasardeuse à châtier les coupables. Cela, monsieur le ministre, là encore, ne saurait nous dispenser d'avoir une politique clairement définie.

Il faut donc déplorer qu'après les massacres de Sabra et de Chatila la France ait quelque peu improvisé une intervention, répondant ainsi — je le reconnais bien volontiers — à une demande, mais sans prendre apparemment la peine de se demander quelle serait au juste la politique suivie et si, en outre, il y avait identité de vues sur des actions qui restaient à définir.

Les événements d'octobre dernier ont fait cruellement ressortir cette indécision ainsi que l'impréparation et l'improvisation qui en résultaient.

A l'évidence, les Etats-Unis entendaient agir comme ils le voulaient. L'ennui — la suite l'a montré — c'est que, conseillé un peu trop exclusivement par Israël et ne consultant que M. Gemayel, l'administration américaine s'est livrée à une valse-hésitation dont il n'est pas sûr qu'elle maîtrise aujourd'hui encore le processus.

Le point culminant a été atteint en octobre, où à l'évidence les Etats-Unis s'interrogeaient ouvertement sur l'identité même du Liban, au point que certains chroniqueurs se demandaient si l'administration américaine avait réellement une politique lui permettant des positions tranchées. En pratique, il y avait pourtant de singulières dissonances : la France affirmait qu'elle défendait l'amorce d'un processus de paix devant permettre au Liban de recouvrer son intégrité ; les Etats-Unis, alors qu'ils amenaient une flotte au large de Beyrouth, déclaraient qu'ils défendaient au Liban des intérêts vitaux pour leur pays.

Contraste singulier, qui n'a pas empêché la reprise de la guerre civile et son cortège d'atrocités, un cessez-le-feu pour le moins précaire et la rencontre de Genève, où curieusement nous étions absents, alors que les « protecteurs » des différentes factions libanaises étaient partie prenante. Dans le même temps, comme si cela ne suffisait pas, les Palestiniens sont à nouveau victimes d'une guerre abominable...

A l'évidence, il s'agit là d'une situation d'une complexité réelle, et votre tâche est rendue difficile du fait des hésitations et de l'improvisation qui ont marqué toute cette affaire.

Il n'en reste pas moins urgent que la France définisse une politique active et réaliste auprès de toutes les parties ; cela suppose un langage qui lui confère une présence effective sur le terrain.

En conclusion, s'agissant des questions européennes, il serait préférable que la France renonce pendant un temps aux grands projets de relance, qui, en l'état actuel de la Communauté, ne peuvent qu'être voués à l'échec.

L'important dans l'immédiat, ce sera dans quelques jours ce qui se passera à Athènes et qui conditionne notamment le maintien et l'avenir de la politique agricole commune. N'oubliez pas, alors, que cela constitue pour notre économie un enjeu décisif. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'U.C.D.P.*)

M. le président. La parole est à M. Matraja.

M. Pierre Matraja. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, en écoutant tout à l'heure mon ami Paul d'Ornano, j'ai eu un moment de faiblesse devant le voile de tristesse qu'il tendait sur ce budget tout au long de l'intervention qu'il a faite au nom de son groupe. Comme on dit dans mon île, c'était un véritable « lamento » ! (*Sourires.*)

Pourtant, le budget que vous nous présentez, monsieur le ministre, est destiné à donner à vos services les moyens de poursuivre une politique que l'opinion publique apprécie. Nous avons eu récemment l'occasion de nous exprimer au sein de cette assemblée à propos de la façon dont cette politique était conduite. Je redirai aujourd'hui les raisons que nous avons de la soutenir avant d'en venir à l'examen des crédits qui lui sont destinés afin de poursuivre une politique dont force est de reconnaître le caractère courageux et ambitieux au sein d'un environnement international menaçant.

L'action internationale de la France me semble actuellement caractérisée par quatre idées-forces. Elle porte la marque de la détermination, elle vise à préserver l'équilibre, condition de la paix, elle est inspirée par un esprit d'ouverture et de générosité.

La détermination : c'est l'attitude du Président de la République dans l'affaire des euro-missiles, que les Français ont pu mesurer encore le 16 novembre dernier au cours de l'émission télévisée *L'heure de vérité*. L'inébranlable fermeté manifestée par le Président dans son appui à la double décision de l'O.T.A.N. contraste avec la timidité dont font preuve certains ténors de l'opposition. Il faut dire que ceux-ci n'avaient pas cru bon de faire connaître le sentiment de la France à l'époque où cette décision fut prise et qu'ils avaient en charge les affaires de l'Etat.

La détermination, c'est aussi l'effort de modernisation de notre dissuasion, qui se poursuit à un rythme satisfaisant, comme nous aurons l'occasion de le montrer lors du débat sur le budget de la défense. C'est encore le refus de voir comptabiliser nos forces aux négociations sur les forces nucléaires intermédiaires à Genève, parce qu'elles ne sont pas de même nature que celles des super-puissances. C'est encore le respect scrupuleux de nos engagements et la fidélité à nos alliances. La présence militaire française au Tchad et au Liban, à la demande des gouvernements de ces deux pays, concrétise cette fidélité.

Pour ce qui est de l'Alliance atlantique, ballottée par la vague pacifiste, voire neutraliste, chacun sait que la France en constitue aujourd'hui un des éléments les plus solides, car il est évident que nous ne saurions défiler en déployant des banderoles pendant qu'ailleurs on déploie des fusées.

Travailler à l'équilibre, c'est œuvrer en faveur d'un ordre international plus juste et donc plus stable. Cela concerne aussi bien le système monétaire international, dont la crise affecte gravement les moins nantis, que la juste rétribution des produits de base ou le retour des taux d'intérêt à des niveaux compatibles avec les besoins de financement de la reprise économique mondiale. Partout, devant l'O.C.D.E. comme à l'O.N.U., la France a fait entendre la voix de la raison et de l'équité et elle est entendue. Fidèle à sa tradition démocratique, elle a favorisé les médiations dans le respect du droit international. Tous les Etats ont droit au respect de leur souveraineté et de leur intégrité, et cela vaut aussi pour Grenade.

La politique que vous conduisez, monsieur le ministre, est celle d'une ouverture en direction de nouveaux partenaires. Si nous voulons éviter que toute situation de conflit ne dégénère en un affrontement Est-Ouest, si nous refusons la perspective d'un monde bicéphale, il faut prendre en compte la spécificité de chaque peuple, de chaque culture. Le resserrement de notre coopération avec l'Algérie, que symbolise la visite effectuée à Paris par le président Chadli, témoigne du succès de cette volonté d'ouverture. Le récent sommet de Vittel, auquel ont pris part trente-neuf délégations, montre l'audience croissante de la France en Afrique.

L'ouverture, c'est aussi la volonté de la France de garder le contact avec l'O.L.P., qu'elle a sauvée de Beyrouth assiégée l'an dernier, en demeurant pourtant fidèle à son ami israélien. Votre diplomatie, monsieur le ministre, n'a cessé d'encourager ces deux peuples à se reconnaître et à se parler. Vous venez d'ailleurs d'enregistrer un grand succès en favorisant l'échange historique de prisonniers entre l'O.L.P. et l'Etat d'Israël.

L'ultime caractéristique de la politique extérieure de la France me paraît être la générosité. Le budget de la coopération, sur lequel je vais revenir dans un instant, me permettra de le démontrer.

Cette année, le contrôle parlementaire a été facilité par un important et louable effort de présentation. Pour la première fois, en effet, l'ensemble des crédits budgétaires alloués aux services diplomatiques, aux contributions internationales et à l'action culturelle ont été regroupés, au sein d'un même fascicule, avec ceux qui sont affectés à la coopération et au développement. Cet effort traduit la volonté de rendre au ministère des relations extérieures unité et cohérence. Cette présentation permettra, à l'avenir, une meilleure appréciation des efforts consentis.

Les crédits détaillés par le fascicule unique s'élèvent, globalement, à 19,17 milliards de francs, dont 9,1 milliards de francs sont attribués aux services diplomatiques et généraux et 6,4 milliards à la coopération et au développement, 3,6 milliards de francs récapitulant les actions financières internationales inscrites au budget des charges communes.

Le montant des crédits inscrits au titre I^{er} connaît une augmentation de 16,2 p. 100 par rapport au budget de 1983. Certes, comme vous l'avez souligné devant l'Assemblée nationale, monsieur le ministre, 56 p. 100 des dépenses supportées par votre ministère se font en devises et la variation des taux de change, en particulier les mouvements à la hausse du dollar, obligent à en tenir compte pour évaluer l'effort consenti. Ainsi s'expliquent 5,4 des 16,2 points d'augmentation consentis. C'est là l'effet du mécanisme correcteur change-prix.

Reste un pourcentage d'augmentation supérieur à celui du budget de l'Etat, ce qui témoigne de la volonté du Gouvernement de maintenir notre outil diplomatique en bon état de marche.

Si, cette année encore, votre ministère ne pourra créer d'emplois nouveaux, ce qui n'est pas sans répercussions sur le déroulement des carrières, ce budget vous permettra néanmoins de titulariser 246 agents contractuels. Nous apprécions également l'effort consenti pour la sécurité de nos agents en poste à l'étranger, plus nécessaire que jamais.

Certaines priorités nous semblent se dégager de ce budget. D'abord, un effort de solidarité en faveur de nos compatriotes à l'étranger. Les crédits d'assistance aux Français de l'étranger augmentent de 31,3 p. 100 et les bourses accordées aux enfants de familles françaises à l'étranger bénéficient d'un doublement de leur volume.

Les crédits des relations culturelles sont en augmentation de 14 p. 100. Ils permettent, en particulier, le financement d'une action importante et nécessaire dans le domaine de l'audio-visuel, que nous n'avons cessé, au groupe socialiste, d'appeler de nos vœux. Les moyens de communication les plus modernes sont aujourd'hui ceux qui portent le plus efficacement la langue et la culture françaises. Néanmoins, c'est avec tristesse que nous avons appris la cessation des activités de TéléFrance U.S.A., un des fers de lance de notre présence culturelle aux Etats-Unis.

Cependant, les crédits destinés aux émissions de radio vers l'étranger bénéficient d'une augmentation de 50 p. 100 et l'émetteur de Guyane paraît en voie d'achèvement.

Nous nous félicitons de la récente adoption par le Gouvernement d'un projet culturel extérieur. Nous estimons qu'il permettra à une direction générale aux structures renouées l'an dernier une action plus cohérente.

Vous avez défini, monsieur le ministre délégué, devant notre commission des affaires étrangères, un certain nombre de priorités sectorielles : l'agriculture, l'énergie, les produits de base et l'industrialisation.

Monsieur le ministre, dans cette enceinte, vous le constatez, certains de nos collègues seront toujours contre tout ce qui est pour et pour tout ce qui est contre, fidèles à l'ancienne doctrine d'un hebdomadaire parisien. (*Sourires.*) Déjà, ce matin, dans un quotidien, un de nos collègues de la majorité sénatoriale écrivait : « Toute décision socialiste doit être examinée à la loupe, car bien vite on s'aperçoit qu'une politique peut en cacher une autre. »

Je suppose donc que, ce soir, cet honorable parlementaire votera avec son groupe le budget que vous nous présentez, car il définit nettement votre détermination en même temps que votre générosité, monsieur le ministre.

Ainsi, peut-être avec nous, permettra-t-il à notre outil de travail diplomatique d'être en mesure l'an prochain de faire face aux défis que nous lance une situation internationale particulièrement tendue.

M. Dominique Pado. Me permettez-vous de vous interrompre, mon cher collègue ?

M. Pierre Matraja. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Pado, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Dominique Pado. Monsieur Matraja, vous avez mis en cause tout à l'heure un de nos amis commun...

M. Pierre Matraja. Si l'on peut dire !

M. Dominique Pado. ... à propos d'un « lamento ». Je vous ferai remarquer que le « lamento » dans notre île natale commune est un chant très beau.

S'il n'est pas gai, avouez que la situation n'est pas d'une gaieté folichonne non plus !

M. Paul d'Ornano. Merci !

M. Pierre Matraja. Pour vous permettre, monsieur le ministre, d'atteindre vos objectifs dans les délais prévus, le groupe socialiste votera avec plaisir le budget que vous nous présentez. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Salvi.

M. Pierre Salvi. L'examen de votre budget, monsieur le ministre, intervient au moment où, plusieurs de mes collègues l'ont déjà souligné, la situation internationale est préoccupante. Les conflits qui agitent la planète paraissent lointains jusqu'à ce que notre pays soit cruellement endeuillé par l'attentat de Beyrouth.

L'opinion publique a brusquement pris conscience que la tension internationale entre l'Est et l'Ouest ne se contemple pas du haut d'une tribune, mais qu'elle concerne bien chaque Français puisque cette crise peut ensanglanter notre drapeau.

Fidèle à son image internationale, la France doit contribuer au maintien de la paix dans le monde chaque fois qu'elle le peut. Cet impératif, que nul ne conteste et qui se situe dans la droite ilgne de notre histoire nationale, suppose que nous nous dotions des moyens d'assurer notre défense et que nous répondions sans défaillir aux engagements internationaux auxquels nous avons souscrits.

A cet égard, la présence de la France au Liban est exemplaire. Notre armée est présente hors de nos frontières dans un pays du Proche-Orient, par fidélité à une amitié exceptionnelle et ancienne entre nos deux peuples. Nous devons toutefois constater que sa présence n'est pas seulement dissuasive, puisque nous avons été contraints de rappeler qu'on ne pouvait impunément faire couler le sang de nos soldats.

Mais au-delà des affirmations de principe et de satisfactions cocardières déplacées, compte tenu de la gravité des enjeux en cause, il convient de nous interroger sur les objectifs diplomatiques et militaires que notre pays s'assigne dans cette région du monde.

Le raid de représailles qui a fait suite à la mort tragique de cinquante-huit soldats français, auxquels notre pays a rendu avec émotion et justice un solennel hommage, après avoir frappé l'imagination collective, a donné en fin de compte l'impression

de ne constituer qu'un coup d'épée dans l'eau. Il faut, dans cette affaire, bien prendre la mesure d'une volonté, des décisions qui en découlent et de leurs effets.

La complexité de la situation politique dans cette partie du monde ne saurait, toutefois, dispenser le Gouvernement de réponses précises et claires quant aux responsables véritables des attaques portées au fil du temps contre la présence française au Liban.

Pouvez-vous clairement dénoncer, monsieur le ministre, les auteurs de cet odieux attentat qui fait suite au décès de dix-sept soldats français et à l'assassinat au mois d'août 1980 de l'ambassadeur de France au Liban, Louis Delamare ?

Si vous avez identifié le Gouvernement du pays qui arme le bras des terroristes, dites-nous de façon très concrète les mesures qui ont été prises à l'encontre de ce pays. A moins que vous n'estimiez que la voie recherchée par la France doive s'accommoder des morts que nous déplorons.

Nous sommes très conscients de l'enjeu international qui sous-tend le drame libanais. Au-delà de la déstabilisation intérieure d'un pays qui avait réalisé un remarquable équilibre politique et institutionnel entre ses différentes minorités raciales et religieuses, nous vivons dans cette région du monde un affrontement entre l'Union soviétique et le monde libre occidental auquel s'ajoutent les relations conflictuelles entre Israël et les pays arabes et avec, en toile de fond, la montée de l'Islam, entraînant dans son sillage un fanatisme des plus périlleux.

Devant cette situation, notre pays devrait, à mon sens, prendre des initiatives militaires et diplomatiques.

Au cours de discours précédents, j'ai souhaité l'intervention de la force multinationale dans ce pays après avoir constaté l'inefficacité de la F. I. N. U. L., dont les missions sont mal définies et qui est censée garder une zone dans laquelle elle ne peut finalement pénétrer qu'en partie.

Mais comment ne pas déplorer que cette force soit cantonnée dans des limites précises, à Beyrouth même, et qu'elle ne puisse envisager de missions qu'à la demande du Gouvernement libanais, alors même que la Syrie occupe les deux tiers du pays ?

Entendons-nous bien, je ne souhaite pas que nous engagions des forces ou des actions militaires qui entraîneraient la France dans un conflit d'une extrême gravité. Mais nous savons que la route Beyrouth—Damas, grignotée chaque jour un peu plus par la Syrie, est la véritable colonne vertébrale stratégique de l'entité libanaise.

La force multinationale pourrait donc apporter son appui logistique et renforcer le contingent de l'armée libanaise pour reprendre en main cette route. Il s'agit là d'un objectif déterminant et les Israéliens, eux, ne s'y sont pas trompés. En libérant le Liban de l'O. L. P., la Syrie ne cherche pas à se mettre en position de négocier la paix avec Israël. Elle cherche, en fait, dans la disparition du Liban, l'apparition d'une grande Syrie susceptible d'exercer le *leadership* du monde arabe au détriment des nations modérées de cette zone.

Sans doute faut-il envisager toute action militaire avec prudence, mais l'opinion publique française ne pourrait admettre que de nouveaux attentats endeuillent notre nation sans que des mesures énergiques soient prises tendant à affirmer notre crédibilité militaire et à rappeler qu'on ne peut impunément porter atteinte à la vie de nos troupes.

La seconde offensive doit être de nature diplomatique. J'ai la certitude que le Gouvernement français poursuit à cet égard des contacts répétés avec les différents pays concernés par ce conflit.

Une initiative pourrait donc être prise tendant à rééquilibrer les forces dans la région. Elle consisterait à réintroduire l'Égypte dans la négociation.

Au stade actuel, les accords de Camp David représentent un échec pour Israël qui a rendu le Sinaï en échange d'une normalisation de la situation qui a avorté au premier jour de son intervention au Liban. En compensation d'une participation aux négociations d'un accord israélo-libanais, l'Égypte pourrait en même temps reprendre un processus de normalisation de ses relations avec Israël. Ce serait là un facteur de paix et d'équilibre supplémentaire, voire décisif, pour le Proche-Orient.

Si l'Égypte pouvait contribuer à résoudre l'imbroglio libanais, elle retrouverait, sans nul doute, un poids dans le monde arabe qui compenserait celui qu'a pris au fil du temps la Syrie et dont nous mesurons aujourd'hui les effets négatifs et dangereux.

Notre pays s'honorerait d'initier cette démarche diplomatique, avec le souci d'entraîner dans son sillage toute l'Europe.

Dans la même perspective, pourquoi ne pas tenter avec insistance d'obtenir la neutralisation de la route Beyrouth—Damas, afin que cet axe soit contrôlé par toute autre force que les forces syriennes ou d'obédience syrienne ? Si la présence des forces

française et américaine devait être rejetée, pourquoi ne pas envisager alors l'intervention de troupes de pays européens restés, jusqu'à présent, à l'écart de ce conflit ?

Le troisième volet d'une action diplomatique pourrait consister en la tenue d'une table ronde réunissant à Paris tous les pays étrangers qui ont des forces présentes au Liban, afin de déterminer entre Syriens, Américains, Israéliens et pays engagés dans le cadre de la force multinationale, un programme de retrait.

La plupart s'accordent, en effet, à reconnaître la nécessité d'un Liban uni et indépendant et d'autres pays que la France affirment qu'il ne leur appartient pas de s'ingérer dans les affaires intérieures d'un pays libre et souverain, du moins en droit.

Cette politique de retrait concertée et négociée permettrait d'atténuer la tension internationale qui ne peut que croître et induire une confrontation Est-Ouest dont peut résulter le pire.

Avec juste raison, la France refuse comme d'autres pays la partition du Liban dont l'expérience de 1842 a prouvé qu'elle ne pouvait qu'aviver des conflits latents et susciter des guerres de religion. Nous nous opposons également à l'éclatement du Liban qui verrait une partie de ce pays passer sous la coupe d'Israël tandis que l'autre serait rattachée à la Syrie.

Les régimes de démocratie sont trop rares dans le monde pour que la France ne consacre pas tous ses efforts à aider le Liban à survivre à cette redoutable épreuve.

A cet égard, je discerne mal les grands axes de votre politique et j'ai le sentiment que prévaut seule la crainte d'être entraîné dans un processus qui échapperait à notre contrôle. Cette attitude, qui ne répond pas à nos préoccupations, risque, au fil des jours et des événements, d'être de moins en moins bien comprise par nos compatriotes.

Aussi ai-je l'espérance que vous apporterez au Sénat, monsieur le ministre, les éléments d'information et les précisions de nature à nous rassurer et à nous laisser entrevoir des initiatives allant dans le sens des propositions que je viens d'énoncer.

Il nous faut éviter au Liban l'improvisation comme la passion et la contradiction. Dans cette partie du monde à laquelle nous attachent des liens historiques, il s'agit encore, au-dessus de la mêlée, si je puis dire, d'un affrontement entre le camp de la liberté et celui du totalitarisme.

Je vous serais obligé, monsieur le ministre, de me confirmer que, dans ce combat, le camp de la liberté reste bien celui de la France et que, pour le maintenir et le fortifier, notre diplomatie va se faire plus active dans ce Proche-Orient où le Liban joue sa survie et son indépendance en même temps que celle d'un espace de liberté du monde et de démocratie. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à Mme Perlican.

Mme Rolande Perlican. Monsieur le président, messieurs les ministres, mesdames, messieurs les sénateurs, mon propos se limitera à quelques problèmes concernant la coopération.

Les récents voyages du Président de la République, de vous-même, monsieur le ministre des relations extérieures, ainsi que ceux d'autres ministres dans un certain nombre de pays tels l'Algérie, le Maroc, le Congo, le Bénin, la Hongrie et, plus récemment, l'Union soviétique soulignent, s'il en était besoin, le vaste champ de coopération qui est ouvert à la France. On voit bien tout l'intérêt de notre pays de développer sa coopération multiforme avec l'ensemble des pays, en particulier avec les pays en voie de développement et les pays socialistes où des débouchés importants existent pour nos productions, notre technologie, notre industrie.

En même temps, la carte de la France est de participer, non seulement activement aux efforts de paix, de désarmement, mais aussi à l'établissement d'un nouvel ordre économique et financier. Cela ne peut que l'aider à mieux utiliser ses atouts scientifiques et techniques considérables pour poursuivre l'effort de justice sociale, de croissance et d'emploi commencé en 1981.

J'aborderai particulièrement les problèmes des relations avec les pays en voie de développement. Je commencerai par les relations de la France avec l'Algérie. Le séjour du président Chadli nous réjouit parce qu'il vient de parachever une action du Gouvernement de gauche en faveur du développement des relations entre nos deux pays sur la base du respect mutuel et de la non-ingérence.

Avec la venue de la gauche au pouvoir, la France a enfin répondu à l'attente du peuple algérien et à la nécessité historique de liens fraternels bénéfiques pour les deux pays. Cela peut constituer, je pense, un exemple de coopération, selon des données nouvelles définies par le Président de la République, débarrassé des séquelles de l'ère coloniale et impliquant considération réciproque, justice et solidarité.

Déjà, en 1982, l'accord signé sur le gaz algérien constituait un bouleversement. Ce grand pays du Maghreb était connu comme partenaire privilégié susceptible d'aider notre pays à assurer son indépendance énergétique en diversifiant ses sources d'approvisionnement.

S'il est vrai que cet accord a modifié l'équilibre de la balance commerciale entre les deux pays, puisque nous sommes passés de l'excédent traditionnel en faveur de la France à un déficit de 12 milliards de francs — j'ouvre d'ailleurs une parenthèse pour rappeler à ce propos que le Premier ministre disait que c'est le propre des rapports entre partenaires égaux entre deux grands pays du Nord et du Sud — je souligne que l'Algérie a fourni une contrepartie économique qui rétablit l'équilibre.

Plusieurs actions de développement ont été, en effet, envisagées pour la modernisation du réseau ferré algérien, l'extension de l'aéroport d'Alger, la fourniture de deux Airbus, le développement du réseau routier, le métro d'Alger, l'habitat, les télécommunications, l'informatique, la pharmacie, le textile, l'agro-alimentaire et le secteur industriel. Ainsi, on peut dire que les deux pays ont bien avancé dans le traitement des dossiers en retard.

Un champ de coopération équilibrée peut s'élargir dans de nombreux autres pays d'Afrique, à l'exemple de la Tunisie, du Bénin, à propos duquel je veux d'ailleurs dire que le voyage du chef de l'Etat souligne, ainsi que vous l'avez vous-même exprimé ici, monsieur le ministre des relations extérieures à l'occasion d'autres voyages, à Cuba ou au Vietnam, la fin de l'ostracisme maintenu par les précédents gouvernements français à l'égard de certains pays dont le choix de société ne leur convenait pas.

En ce qui concerne le Vietnam, nous approuvons la volonté du Gouvernement de développer nos programmes de coopération technique en matière d'agriculture et de santé, qui sont à inscrire dans la durée et la réalité de ce pays, et de contribuer au développement des potentialités locales, autant humaines qu'économiques. Nous souhaitons que la prochaine réunion mixte, qui aura lieu en février à Hanoi, permette de faire le tour de tous les problèmes qui se posent à ce pays.

Toutes ces relations de coopération peuvent constituer un élément bénéfique en faveur du nouvel ordre international. Je veux une fois de plus aborder ce sujet qu'on ne peut éluder. C'est, en effet, une impérieuse nécessité que de répondre à l'exigence des pays du tiers monde d'avoir un développement correspondant aux besoins de leurs peuples, d'avancer vers la voie de la justice, de la démocratie, et de se donner une vie digne de la fin du XX^e siècle. Ces pays sont concernés tout à la fois par leur passé d'exploitation coloniale et par la volonté actuelle de l'impérialisme de perpétuer, aujourd'hui, sous une forme ou sous une autre, cette situation antérieure.

Ainsi en est-il des taux d'intérêts américains qui, alimentés par un déficit budgétaire énorme, restent à un niveau très haut, renforçant par là même les difficultés des pays pauvres incapables d'assurer le service d'une dette de 700 milliards de dollars.

L'assemblée annuelle du F.M.I. qui a eu lieu cet automne et celle de la banque mondiale n'auront d'ailleurs satisfait les pays en développement sur aucun point. Qu'il s'agisse des taux d'intérêt, des rééchelonnements des paiements, de l'assouplissement des conditions relatives aux droits de tirages spéciaux, d'un début de réforme du fonctionnement des grands organismes internationaux de financement, les pays du tiers monde, non seulement se sont vu opposer le « no » reaganien, mais encore ils se voient sommés, au nom d'une fausse reprise aux Etats-Unis, d'ouvrir plus largement leurs économies aux firmes privées et d'appliquer des politiques draconiennes d'austérité alors que leurs peuples vivent déjà dans le plus grand dénuement.

L'endettement chronique de ces pays constitue un étranglement pour leur économie ; il compromet également le système financier international et l'équilibre des pays développés.

A la conférence de l'O.N.U. en septembre, M. le Président de la République a évoqué la nécessité d'établir un lien entre « les tâches de développement et l'entreprise du désarmement ».

On ne saurait, en effet, sous-estimer le poids des dépenses militaires, les sommes englouties par cette course aux armements. On en perçoit une image tout à fait saisissante lorsqu'on sait que la dette des pays pauvres pourrait être annulée par une seule année des dépenses d'armements.

Faut-il continuer, alors, à faire souffrir des centaines de millions d'hommes, de femmes et d'enfants qui ont faim — le Mali, pour ne citer que lui, a lancé hier un appel à l'aide alimentaire d'urgence — ou bien faut-il enfin donner à la vie ce que l'on donne à la mort, aider ces pays à vivre comme le permettraient les ressources ainsi que les acquis technologiques et scientifiques dont dispose la planète en cette fin de siècle ?

Ce n'est, en effet, qu'en s'attaquant aux problèmes de fond que l'on pourra progressivement avancer. C'est pourquoi, je me félicite que M. le Président de la République ait affirmé, aux Etats-Unis, la nécessité de créer un système monétaire international ordonné. Il me paraît, en effet, nécessaire d'avancer dans la réflexion à l'égard de propositions qui iraient dans le sens d'une réforme progressive du système monétaire international. Par ailleurs, je soutiens tout à fait la proposition qu'a émise le chef de l'Etat à l'O.N.U. pour la tenue, au plus tôt, entre les principales puissances militaires, d'une conférence relative aux problèmes définis par la liaison désarmement-développement, et pour la création du fonds international prévu par l'assemblée générale des Nations Unies.

Nous nous féliciterions d'ailleurs de voir la France, ainsi que M. le Président de la République l'a proposé, accueillir les participants à Paris.

M. le ministre chargé de la coopération et du développement a souligné que la France maintiendra, en 1984, la place privilégiée qu'elle occupe parmi les pays fournisseurs d'aides et ce, par l'augmentation de l'aide au développement et de notre part de produit national brut. Cela est tout à fait positif mais il n'en est pas de même, hélas ! de la plupart des pays. De même, il faut souligner la participation accrue de la France aux interventions de l'O.N.U.

Je dirai quelques mots sur le rôle de la France dans les organismes internationaux.

Nous savons que la France ne peut pas tout. Elle peut néanmoins avoir un rôle efficace et répondre à l'espoir que les pays A.C.P. — Afrique-Caraïbes-Pacifique — ont mis dans la venue de la gauche au pouvoir et qui confère à notre pays une responsabilité morale encore plus grande.

En ce qui concerne la C.E.E., la troisième conférence de Lomé est en préparation. Il faut rappeler que les pays A.C.P. avaient salué Lomé I avec espoir. Lomé II, que nous avons d'ailleurs soutenue, en en soulignant les limites, a apporté une certaine déception à ces pays qui ont soulevé des objections au fait que la C.E.E. ne faisait pas suffisamment pour le développement de la coopération.

A l'heure où les Etats-Unis bloquent complètement le dialogue Nord-Sud, Lomé III reste, en effet, un cadre unique où les pays de la C.E.E. peuvent se donner les moyens des ambitions politiques et stratégiques qu'ils souhaitent lorsqu'ils affirment que « l'Europe a besoin des pays du tiers monde » et, en même temps, faire progresser la coopération sur une base qui permette le développement de ces derniers.

Nous soutenons d'ailleurs les efforts du Gouvernement pour faire avancer positivement la négociation en vue de Lomé III. La France, en particulier, pourrait œuvrer pour augmenter les ressources financières mises à la disposition de la convention, pour perfectionner le mécanisme garantissant aux pays adhérents la stabilité des cours de production et pour faire une place plus grande à l'industrialisation.

En ce qui concerne la coopération avec les pays socialistes, des possibilités importantes existent pour notre pays.

Les voyages du Premier ministre en Hongrie, cet été, les récents entretiens ministériels avec la Tchécoslovaquie et la visite du ministre du commerce extérieur à Moscou mon trent — et nous nous en félicitons — le ferme souci de la France de rééquilibrer ses relations économiques et commerciales avec les pays socialistes d'Europe tout en les développant et en allant de l'avant dans le domaine de la coopération scientifique et technique.

Concernant les relations avec l'U.R.S.S., cette année, les échanges France-U.R.S.S. progressent de 11 p. 100 et le déficit de notre pays se voit réduit de moitié. Nous savons tous que cette tendance reste fragile et qu'il s'agit bien d'obtenir de nouveaux marchés dans des domaines qui pourraient être prometteurs pour l'industrie française comme l'acier, les transports ferroviaires, les biens de consommation et l'agro-alimentaire.

Mme le ministre du commerce extérieur a souligné, à l'issue de la grande commission mixte, la bonne volonté des autorités soviétiques. L'accord de Renault avec la firme Moskvi semble confirmer que l'intérêt de notre pays est dans le développement de ces relations.

Nous soutenons tout à fait les orientations définies dans le budget par M. le ministre, au titre de la coopération, même si nous aurions souhaité, par ailleurs, une augmentation plus limitée de la part du budget destiné à la coopération militaire en regard de la progression globale du budget de coopération.

Je veux encore souligner, après M. le ministre des relations extérieures, la progression de 14,29 p. 100 du budget d'intervention de la direction générale des relations culturelles, scien-

tifiques et techniques, mais aussi celle du budget civil de la recherche de 18,09 p. 100, ainsi que les mesures envisagées pour l'action audiovisuelle extérieure.

Je veux enfin me féliciter de la mesure positive de titularisation des personnels des cadres C et D qui se situe dans le cadre de la décision plus générale du Gouvernement de titularisation des fonctionnaires.

Il va de soi, ainsi que l'a déclaré mon collègue Jean Garcia, que nous approuvons l'ensemble du budget des relations extérieures. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Croze.

M. Pierre Croze. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, voici vingt ans que l'œuvre de la coopération est commencée, et tout le monde a maintenant bien pris conscience de sa permanence tant que le sous-développement ne sera pas vaincu. Au fil des années, et quel que fût le responsable gouvernemental, la coopération française a toujours été guidée par des sentiments de solidarité et de responsabilité largement définis dans les discours officiels. Ces principes ne sont donc pas nouveaux, et ont toujours régi les actions de coopération.

Or, les propos qui ont été tenus récemment sur la coopération, par le ministre délégué chargé de ce département, son intervention de tout à l'heure, comme le présent budget me déçoivent, car nous restons dans l'enlisement et l'expectative la plus complète.

Il y a bien des années déjà qu'ont été dénoncés, notamment par la banque mondiale, la dégradation des termes de l'échange entre pays industrialisés et pays en développement ainsi que l'endettement extérieur de ces derniers qui restent les plus touchés en cette période de crise.

D'ailleurs, l'un des objectifs du VIII^e Plan ne consistait-il pas déjà à sauvegarder la croissance du tiers monde face au second choc pétrolier ?

Lorsqu'au cours du débat de politique étrangère qui a eu lieu le 7 novembre dernier dans cet hémicycle, M. le ministre de la coopération constatait l'appauvrissement des pays les plus démunis, il ne faisait que confirmer un processus commencé depuis longtemps sans y apporter aucun remède.

Il est vrai qu'il avait suggéré un plan d'urgence pour l'Afrique qui coordonnerait tous les donateurs d'aides sur un programme pluriannuel d'investissements dans les secteurs agricoles et énergétiques. Malheureusement, cette suggestion ne trouve aucun adepte et l'on ne constate aucune progression dans ce domaine. Je crains même que, si demain certains pays du Nord, parce que bénéficiant, eux, d'une reprise économique, acceptaient cette suggestion, nous ne soyons plus en mesure d'honorer la position que nous défendons dans les différents sommets internationaux car, avec une économie stagnante, nos moyens sont de plus en plus limités.

C'est là qu'il existe une certaine distorsion entre le discours et la pratique.

Les moyens de notre politique de coopération s'amoindrissent d'une année à l'autre. Le projet de budget pour 1984 qui nous est proposé aujourd'hui stagne : en effet, avec 6 444 millions de francs, il progresse par rapport à 1983 de 11 p. 100. Mais, compte tenu de l'inflation et du cours du dollar monnayé pour les échanges, cette augmentation en termes réels ne sera que de 1 p. 100.

Avec de si petits moyens, il est impossible d'appliquer une politique tiers-mondiste ambitieuse et une coopération tous azimuts.

Vos moyens doivent être à même de réaliser vos objectifs et être à la hauteur des déclarations qui sont faites, sans cela, la politique que vous entendez mener perdra et toute crédibilité. Je n'arrive pas, d'ailleurs, à cerner exactement les contours de la coopération nouvelle que vous voulez pratiquer.

J'ai l'impression, en fait, et j'en suis navré pour vous, monsieur le ministre délégué, que votre ministère, structurellement sous la tutelle des relations extérieures, n'est qu'un ministère d'exécution, chargé d'appliquer des directives qui lui sont données par différentes autorités, autorités qui, n'ayant pas toujours la même unité dans la réflexion, ne sont donc pas d'accord sur le comportement à définir.

Quant aux priorités sectorielles et au redéploiement géographique, ils n'ont rien de nouveau ; je constate simplement, avec plaisir d'ailleurs, qu'ils restent exactement dans la continuité de ce qui s'est pratiqué en matière de coopération depuis 1979.

Le budget de la coopération privilégie cette année quatre actions.

Les crédits de l'assistance technique au niveau de sa formation, du recrutement et de la réinsertion progressent, cette année, de 30 p. 100, avec une dotation de 57,6 millions de francs. Cet effort devrait améliorer la situation des coopérants et de ce fait les motiver davantage. Mais il faudrait veiller, comme l'a signalé notre rapporteur spécial de la commission des finances, à la réactualisation de leur rémunération, notamment au Maghreb et dans les Etats où la situation se trouve très affectée par la variation des cours de change et des rythmes d'inflation de ces pays.

Les crédits de la coopération militaire progressent, eux, de 18 p. 100, essentiellement sous l'effet de la réforme du régime de rémunération. Mais, comme vous l'avez signalé, la formation militaire progresse de 34 p. 100 et les équipements militaires de 22,4 p. 100. Cela correspond aux souhaits que j'exprimais depuis deux ans et je ne peux que m'en réjouir.

L'aide de la France aux organismes internationaux augmente de 17,2 p. 100 avec 276 millions de francs, augmentation sur laquelle je reviendrai.

Enfin, la subvention accordée au F. A. C. passe de 746 millions de francs à 901 millions de francs, soit 20,7 p. 100 d'augmentation, ce qui est un bel effort.

Mais, à part ces quatre actions privilégiées, les autres postes de ce budget, compte tenu de l'inflation, régressent ; en effet, les crédits enregistrent une progression tournant autour de 0,02 p. 100 à 0,07 p. 100, soit quasi nulle.

On se rend compte ainsi que vous ne pratiquez plus une coopération tous azimuts, mais que vous essayez de maintenir tant bien que mal la coopération traditionnelle, notamment en Afrique sub-saharienne.

D'ailleurs, le XIX^e sommet africain, qui s'est tenu à Vittel au début d'octobre 1983, a bien souligné cette nouvelle approche qui consiste à resserrer la cohésion du « noyau dur » des partenaires de la France et de ne plus ignorer les acquis, même si on ne les a pas souhaités.

Les actions pour le développement sont, en revanche, les grandes délaissées de ce budget. Pour un ministère qui a incorporé à sa dénomination le mot « développement », il y a là quelque chose de fâcheux !

Aucun effort n'a été entrepris dans le secteur de la santé. La coopération médicosociale stagne ; la couverture sanitaire des populations, y compris celle des Français de l'étranger, devrait pourtant être un domaine prioritaire et je pense plus particulièrement à celle de nos compatriotes qui résident dans certains pays et sur lesquels j'attire votre attention depuis deux ans. Il semble que malheureusement il n'ait pas été fait grand-chose en leur faveur.

L'aide technique au développement régresse de 0,07 p. 100 alors qu'elle est indispensable à l'autonomie et au développement des transferts technologiques.

Enfin, l'aide aux organisations non gouvernementales qui accomplissent un remarquable travail stagne également. Pourtant, l'année dernière, vous aviez consenti un effort réel en faveur des volontaires de progrès qui, eux aussi, se voient délaissés cette année.

Certes, je suis bien conscient qu'avec une marge de manœuvre étroite toutes les actions ne peuvent être privilégiées, mais je déplore, en fait, que régresse notre aide directe de coopération — aide que nous contrôlons puisqu'il s'agit de projets bien précis — au profit de l'aide aux grands organismes internationaux qui, comme je viens de le dire, progresse de 17,2 p. 100, aide qui reste neutre, anonyme, et dont nous ne connaissons ni la finalité ni le résultat. Je persiste à croire que, contrairement à ce que le ministre délégué a dit tout à l'heure, l'aide bilatérale est mieux adaptée, en cette période de crise, que l'aide multilatérale.

De même, la générosité de ce budget qui se résume en deux engagements chiffrés, à savoir l'aide publique au développement qui devra représenter en 1988 0,70 p. 100 du P. N. B. et l'aide aux P. M. A. qui devra représenter 0,15 p. 100 du P. N. B. en 1985, ne doit pas avoir l'allure de subventions, concours ou dons, car ce n'est plus dans ces cas aider à long terme les pays en développement. Il faut, selon leurs demandes, organiser économiquement les marchés pour qu'il y ait réciprocité dans les échanges. Les pays du Nord et ceux du Sud doivent traiter sur un pied d'égalité.

La F. A. O. a d'ailleurs souligné le fait que les chances de l'Afrique noire de parvenir à l'autosuffisance alimentaire d'ici à l'an 2000 sont très faibles. Les pays donateurs auraient contribué à aggraver les problèmes en n'aidant pas à créer ou à financer les institutions susceptibles d'apporter des solutions à long terme à l'accroissement de la production alimentaire.

L'aide doit être bien employée, surtout en ce qui concerne la nôtre, car les masses en jeu ne sont nullement négligeables, loin de là !

En 1980, par exemple, le total de l'aide française privée et publique était de 48 milliards de francs, dont 28 milliards de francs pour le privé, ce qui représente 40 p. 100 de l'impôt sur le revenu, soit 3 000 francs par famille française.

Il me semble que nous ne devrions pas, en ce moment du moins, trop nous axer sur le dialogue Nord-Sud, complètement enlisé, à la fois par la marginalisation des organismes internationaux — que ce soit le F. M. I., le G. A. T. T. ou d'autres — et par la récession économique.

La VI^e conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement de juin dernier aurait pu être l'occasion unique, au Nord comme au Sud, d'arriver à un consensus global sur les moyens à employer pour sortir l'économie mondiale de ce que la commission Brandt définit comme « une crise commune ». Or, elle fut un échec.

Ce qu'il nous faut, c'est accorder notre aide maximum au développement technique afin d'arriver à un véritable transfert technologique fondé sur la bilatéralité et la réciprocité des échanges. Peut-être, et je le souhaite, l'an prochain, ces aides au développement seront-elles privilégiées.

En résumé, le budget de la coopération, cette année, stagne dans la continuité puisqu'en termes réels il ne progresse que de 1 p. 100. Il ne sait pas s'adapter aux évolutions de la conjoncture mondiale parce qu'il maintient toujours un même modèle d'aide et continue à appliquer des principes qui sont dépassés.

Ne faisons pas du tiers mondisme un complexe fondé sur la mauvaise conscience et l'universalisme. Nous ne pouvons épouser toutes les causes et nous aiderons à mieux juguler la pauvreté des pays en voie de développement et à promouvoir leur développement en favorisant un contexte économique dans lequel fonctionnent les règles du marché.

Puissent les prochains accords de Lomé créer ce contexte économique favorable à la réciprocité des échanges, et ce pour le plus grand bien de toutes les parties en cause ! (*Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I., du R. P. R. et de l'U. C. D. P.*)

— 6 —

DECISIONS DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

M. le président. En application des dispositions de l'article 40 de l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958, M. le président du Conseil constitutionnel a communiqué à M. le président du Sénat :

— quatre décisions du Conseil constitutionnel rendues le 30 novembre 1983 rejetant les recours formés contre les élections sénatoriales du 25 septembre 1983 dans les départements de la Moselle, des Landes, des Pyrénées-Orientales et de la Réunion ;

— une décision du Conseil constitutionnel rendue le 30 novembre 1983 et par laquelle le Conseil constitutionnel donne acte du désistement des auteurs des requêtes concernant les opérations électorales dans le département de la Marne.

Acte est donné de cette communication.

Ces décisions du Conseil constitutionnel seront publiées au *Journal officiel* à la suite du compte rendu de la présente séance.

Je suis heureux d'indiquer au Sénat qu'ainsi les élections sénatoriales dernières se trouvent toutes validées. (*Applaudissements.*)

— 7 —

CANDIDATURE A UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

M. le président. Je rappelle que M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, a demandé au Sénat de procéder à la nomination de l'un de ses membres pour le représenter au sein du conseil supérieur de l'adoption.

La commission des lois a fait connaître à la présidence qu'elle propose la candidature de M. François Collet.

Cette candidature a été affichée. Elle sera ratifiée, s'il n'y a pas d'opposition, à l'expiration d'un délai d'une heure conformément à l'article 9 du règlement.

Le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux pour les reprendre à vingt-deux heures. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-neuf heures cinquante-cinq, est reprise à vingt-deux heures cinq.*)

M. le président. La séance est reprise.

— 8 —

DECLARATION DE L'URGENCE D'UN PROJET DE LOI

M. le président. M. le président du Sénat a reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

Paris, le 30 novembre 1983.

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en application de l'article 45 de la Constitution, le Gouvernement déclare l'urgence du projet de loi ratifiant et modifiant l'ordonnance n° 82-297 du 31 mars 1982 portant modification de certaines dispositions du code des pensions civiles et militaires de retraite et relative à la cessation d'activité des fonctionnaires et des agents de l'Etat et des établissements publics de l'Etat à caractère administratif, et l'ordonnance n° 82-298 du 31 mars 1982 relative à la cessation progressive d'activité des agents titulaires des collectivités locales et de leurs établissements publics à caractère administratif, déposé sur le bureau du Sénat.

Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

Signé : PIERRE MAUROY.

Acte est donné de cette communication.

— 9 —

NOMINATION A UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

M. le président. Je rappelle que la commission des lois a présenté une candidature pour un organisme extraparlementaire.

La présidence n'a reçu aucune opposition dans le délai prévu par l'article 9 du règlement.

En conséquence, cette candidature est ratifiée et je proclame M. François Collet membre du conseil supérieur de l'adoption.

— 10 —

LOI DE FINANCES POUR 1984

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1984, adopté par l'Assemblée nationale.

Relations extérieures (suite).

M. le président. Nous poursuivons l'examen des dispositions concernant le ministre des relations extérieures.

La parole est à M. Madrelle.

M. Philippe Madrelle. « Plus que jamais, l'Europe est nécessaire ! » « La construction européenne se trouvera au cœur même de notre politique extérieure. »

Ces déclarations, faites à cette même tribune par M. le ministre des relations extérieures le 7 novembre dernier, lors du débat de politique étrangère, annoncent et soulignent le caractère prioritaire que le Gouvernement entend accorder à la construction européenne.

Dans cette période de grande tension internationale et de multiplication des conflits d'un bout à l'autre de la planète, nous ne pouvons qu'apporter notre soutien au renforcement de la coopération européenne — élément indispensable à l'équilibre mondial — au sein de laquelle la France est appelée à jouer un rôle déterminant et de premier plan.

Zone de paix, espace de démocratie, l'Europe est pourtant frappée de plein fouet par la crise mondiale et elle se heurte à de nombreuses difficultés internes.

Mais je me refuserai à adopter cette attitude, d'ailleurs trop courante, un peu trop facile et stérile, qui consiste à rejoindre le clan des pessimistes pour se lamenter sur l'état actuel et l'avenir de la Communauté.

Oui, mes chers collègues, l'Europe a besoin de toutes nos forces et de toutes nos énergies pour faire face avec vigueur et efficacité au défi industriel et technologique de cette fin de siècle !

Depuis 1981, le Gouvernement français a multiplié les initiatives et les propositions visant à développer et à approfondir la construction européenne dans tous les domaines de l'activité économique et sociale : les deux mémorandums français d'octo-

bre 1981 et d'avril 1982, le refus des faux compromis pour de nombreux dossiers communautaires — la politique agricole commune, la pêche — une grande fermeté dans le discours vis-à-vis des Américains et des Japonais, la conception d'un espace commun de l'industrie et de la recherche.

Mon propos n'est pas de dresser le bilan de l'action européenne de la France, mais force est de constater que, depuis quelques mois, les initiatives françaises ont favorisé des progrès non négligeables.

Oui, mes chers collègues, en dépit de certains blocages ou retards institutionnels, la C.E.E. continue d'avancer !

Nous sommes aujourd'hui à la veille d'échéances importantes et capitales pour l'avenir de la C.E.E. : le sommet européen d'Athènes, dimanche prochain, la présidence française du conseil des ministres à partir du 1^{er} janvier 1984, le renouvellement du parlement européen en juin 1984.

Cette actualité ne laisse-t-elle pas bien augurer de la réelle volonté du Gouvernement français d'œuvrer en faveur de la relance européenne ?

Ainsi, au cours des prochains mois, doivent être examinés des dossiers essentiels du développement de la Communauté. Vous comprendrez aisément, mes chers collègues, qu'en tant qu'élu du Sud-Ouest et président du conseil régional d'Aquitaine je retienne plus particulièrement un de ces dossiers : il s'agit, bien évidemment, de celui relatif à l'élargissement de la Communauté économique européenne.

Monsieur le ministre des relations extérieures, monsieur le ministre délégué aux affaires européennes, comme vous avez eu l'occasion de le réaffirmer à plusieurs reprises, « l'élargissement de la C.E.E. doit accompagner et renforcer la construction européenne ». Mais, comme le répondait M. le Premier ministre à mon collègue M. Bialski, « l'élargissement n'aurait aucun intérêt pour les deux candidats si la Communauté ne parvenait pas à surmonter ses propres difficultés ».

La négociation d'adhésion ne se déroulera pas sans une réforme de la Communauté elle-même. En effet, à l'inverse de nos prédécesseurs et pour ne pas répéter leurs erreurs, nous nous refusons à entrer dans le cycle infernal de la négociation bâclée et de la renégociation permanente.

« Si l'Europe est forte, elle saura accueillir comme il convient les jeunes démocraties de la Méditerranée, qui aspirent à unir leur avenir économique et politique à la communauté des Dix » : c'est en ces termes que le Président de la République commentait l'élargissement de la C.E.E. au Bundestag, en janvier dernier.

Rendus à la démocratie, l'Espagne et le Portugal ont, bien entendu, vocation à entrer dans cet ensemble démocratique qu'est la Communauté économique européenne. L'élargissement apparaît donc d'une importance politique évidente, et les socialistes se font un devoir de contribuer à la consolidation de la démocratie dans ces pays.

Socialistes, nous sommes favorables à cette future Europe élargie vers le Sud, mais il nous appartient de créer les conditions nécessaires à la réussite de cet élargissement. Il s'agit de consolider les acquis, de débattre sérieusement de l'ensemble des problèmes avant et non pas après. Il en va de l'avenir même de la Communauté !

Zone de passage privilégiée, l'Aquitaine, avec les deux autres régions du Sud-Ouest — Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées — est fortement intégrée dans l'économie européenne. La C.E.E. est, en effet, le principal débouché et le principal fournisseur de ces trois régions.

Comme vous le savez, ces perspectives d'élargissement ne vont pas sans susciter, dans le Sud-Ouest en général, et en Aquitaine en particulier, un certain nombre d'espoirs, mais également et principalement des craintes et des inquiétudes. Les plus connues sont, bien sûr, celles qui émanent des producteurs de fruits et légumes.

L'économie espagnole est à dominante agricole. L'Espagne vend à la C.E.E. 46 p. 100 de ses exportations, mais ne lui achète que 34 p. 100 de ses importations. Premier client de la France, elle est son deuxième ou troisième fournisseur. Toutefois, la balance commerciale française est déficitaire, ce déficit étant dû principalement aux échanges agricoles, notamment aux importations de fruits, légumes frais, conserves et huile d'olive. Ces productions, qui sont beaucoup plus tardives en Aquitaine qu'en Espagne, constituent donc un vaste marché susceptible de concurrencer dangereusement les produits du Sud-Ouest.

L'adhésion de l'Espagne risque de porter le degré d'autoapprovisionnement communautaire en produits agricoles méditerranéens au niveau de l'autosuffisance, voire de l'excédent. En effet, face à une augmentation du nombre des consomma-

teurs de 14 p. 100, la production communautaire s'accroîtrait de 25 p. 100 pour les légumes, 43 p. 100 pour les fruits frais et 59 p. 100 pour l'huile d'olive. En revanche, certaines productions animales et végétales diminueraient. Les risques d'excédents de production en fruits et légumes constituent donc l'une des menaces les plus sérieuses pour l'Aquitaine.

Par ailleurs, si l'on considère le domaine des échanges industriels, l'accord commercial préférentiel signé le 29 juin 1970 entre la C. E. E. et l'Espagne a renforcé les distorsions de concurrence au profit de l'Espagne, qui a pu conserver une protection douanière élevée pour les biens de consommation et bénéficier d'abaissement des droits de douane pour ses produits industriels.

C'est ainsi qu'aujourd'hui les écarts relatifs aux droits de douane varient de 1 à 10. Ne croyez-vous pas, monsieur le ministre, qu'il est temps d'abroger cet accord très avantageux pour l'Espagne et qui pénalise injustement l'industrie du Sud-Ouest ? L'annulation de l'accord de 1970 ouvrirait à l'industrie de l'Aquitaine un marché de 37 millions de consommateurs et supprimerait les inégalités de concurrence.

Fortement protégés par cet accord de 1970, qui ne les oblige pas à respecter les normes communautaires, on peut se demander dans quelle mesure les industriels espagnols tiennent vraiment à rentrer immédiatement dans la C. E. E. ! Sans vouloir tenter un procès d'intention à la presse espagnole, il me semble que celle-ci aurait intérêt à se lancer dans une campagne d'information sur l'existence et le rôle de cet accord de 1970 ; elle devrait informer sur le protectionnisme qui protège l'Espagne et qui donne, à son impatience à adhérer à la C. E. E., un caractère quelque peu ambigu...

A la lumière de tels éclaircissements, la France ne serait plus désignée comme seule responsable de la lenteur des négociations. Je pense, mes chers collègues, qu'il conviendrait, préalablement à la conclusion des négociations d'adhésion, d'examiner à fond et de démonter tous les mécanismes ainsi que toutes les répercussions de l'élargissement. L'Espagne continuera-t-elle à « piétiner » avec tant d'arrogance devant les portes de la C. E. E., lorsqu'elle se verra contrainte d'abandonner impérativement l'accord de 1970, de respecter et de se plier aux normes communautaires — je pense, notamment, aux charges sociales, à l'application de la T. V. A. en vue de l'indispensable transparence fiscale, aux normes relatives à la protection de l'environnement et de l'hygiène — et de réorienter ses importations vers la C. E. E. ?

L'adhésion de l'Espagne et du Portugal va entraîner une modification automatique de l'équilibre entre la C. E. E. et ses partenaires méditerranéens ; en effet, l'élargissement ne manquera pas d'accentuer la concurrence à laquelle doivent faire face ces pays méditerranéens sur le marché de la C. E. E., et ce dans les secteurs les plus sensibles. Cet élargissement devra donc s'accompagner du renforcement de la protection des productions agricoles méditerranéennes, lié à la nécessaire consolidation des politiques régionales ; il devra être accompagné de la recherche d'un nouveau type de coopération entre les différents pays de l'aire méditerranéenne.

En raison de l'évidente importance politique et stratégique que représente cette zone pour l'Europe, il apparaît essentiel que la C. E. E. se dote d'une politique méditerranéenne reposant sur des rapports de confiance mutuelle avec ses partenaires. Afin de ne pas favoriser une déstabilisation de ces pays aux équilibres souvent fragiles, il serait souhaitable d'instaurer de vastes mécanismes de consultation en vue de parvenir à des solutions conformes aux intérêts des différents partenaires.

Messieurs les ministres, mes chers collègues, ce n'est qu'une fois que seront acquis les résultats des négociations concernant l'agriculture, l'industrie, la pêche, le budget, la fiscalité, l'amélioration de certains règlements communautaires, que l'entrée des deux pays candidats pourra se réaliser. Vous me permettrez d'insister sur la nécessité de conduire ces négociations avec prudence et cohérence.

Bien sûr, monsieur le ministre, nous faisons entièrement confiance aux nombreux experts et fonctionnaires qui étudient ce dossier de l'élargissement. Toutefois, en tant qu'Aquitain, je me permettrai de vous faire la suggestion suivante : pourquoi, dans le cadre de telles négociations qui nécessitent, comme je le disais tout à l'heure, d'être soigneusement préparées et affinées, ne pas faire aussi appel à des hommes de terrain qui travaillent au sein d'organismes dépendant du conseil régional telles l'A. R. D. E. P. I. — l'agence régionale pour le développement des échanges avec la péninsule Ibérique — ou la conférence de travail des régions pyrénéennes ? Je suis convaincu que l'expérience et la connaissance, très précise et très concrète, qu'ils ont de l'ensemble des conséquences de l'élargissement de la C. E. E. enrichiraient de façon originale et très fructueuse les négociations d'adhésion !

Monsieur le ministre, mes chers collègues, vous me pardonnerez d'avoir été un peu trop technique sur cette question de l'élargissement de la C. E. E., mais je me devais d'exprimer à cette tribune les craintes et les inquiétudes de cette région Aquitaine que j'ai l'honneur de présider.

L'élargissement de la C. E. E. ne doit pas se faire au détriment des intérêts du Sud-Ouest de la France ni accentuer le caractère uniquement commercial de cette vaste zone de libre échange.

C'est parce que nous vous faisons confiance, monsieur le ministre, pour qu'il en soit ainsi, parce que nous apprécions votre volonté et votre détermination pour relancer la construction européenne que nous, socialistes, voterons votre budget. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Genton.

M. Jacques Genton. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, j'aurais aimé, il est vrai, prendre la parole au nom de la délégation du Sénat pour les communautés européennes, mais la rareté et la nature des informations que nous recevons m'incitent à n'intervenir qu'à titre personnel. Je suis conforté dans cette position par la lecture de la presse et des dépêches d'agence, en particulier par celle du communiqué quelque peu embarrassé du ministre grec, président du conseil spécial, en date du mardi 29 novembre.

Ne croyez pas, monsieur le ministre, que je souhaite pour autant que le Parlement intervienne à tout bout de champ et à tout moment dans les négociations internationales ou communautaires. Je pense que tel n'est pas son rôle. D'ailleurs, dans l'une de ses conclusions, notre délégation a refusé un rôle semblable au Parlement européen. Mais un peu plus d'informations fournies à la délégation ne nuirait à personne, j'en suis convaincu.

Lors de ma récente intervention, voilà quelques semaines, vous m'avez fait reproche d'un pessimisme excessif. Or, les nouvelles propositions que la France aurait présentées hier, 29 novembre, au conseil spécial, relatives à un renforcement de la discipline budgétaire qui conduirait, peu ou prou, au plafonnement des dépenses agricoles que le ministre de l'agriculture jugeait encore récemment inacceptable, ne sont pas de nature à dissiper le sentiment que j'avais manifesté. Je pourrais me reporter aux déclarations faites postérieurement au 26 août par M. Michel Rocard — je les relisais tout à l'heure, et son argumentation était fondée — pour vous dire que ce que j'affirme repose sur des réalités.

Demander que les dépenses soient fonction des moyens disponibles et non l'inverse, faire voter en début de procédure, par le conseil statuant à la majorité qualifiée, le taux d'appel de la T. V. A. déterminant le montant maximal des recettes disponibles pour l'exercice suivant, selon des règles restrictives, associer le Parlement au vote du taux d'appel en préservant la marge de manœuvre de l'assemblée, telles seraient les grandes lignes des orientations françaises pour un renforcement de la discipline budgétaire.

On ne saurait, *a priori*, les condamner puisqu'elles veulent respecter les principes budgétaires qui sont en vigueur à l'échelon national et qu'elles rétablissent le vote à la majorité qualifiée pour une décision revêtant un caractère vraiment très important. Toutefois, dans une construction économique telle que la Communauté économique européenne, le plafonnement des dépenses ne saurait constituer un principe de bon fonctionnement et, surtout, de développement.

Evidemment, ces propositions ont été accueillies favorablement par nos partenaires allemands, britanniques et néerlandais qui les souhaitaient depuis plusieurs mois. Mais sommes-nous assurés pour autant qu'ils feront un effort d'égale importance en direction des positions que nous devons soutenir ? Sont-ils prêts à accepter le démantèlement automatique des montants compensatoires monétaires proposé par la commission, la taxation des matières grasses végétales, la limitation effective des importations des produits de substitution aux céréales ? Va-t-on, par ailleurs, imposer des quotas laitiers et renoncer à promouvoir les exportations agricoles ?

J'ajoute que l'interprétation restrictive qui est donnée du mandat de Stuttgart, selon la thèse allemande qui semble actuellement prévaloir, m'inquiète. En effet, les conséquences en seraient trop graves pour la politique agricole commune qui risque d'être dénaturée. Qu'advierait-il, dans ce contexte restrictif, des propositions françaises relatives aux politiques nouvelles qui semblaient ouvrir des perspectives prometteuses pour une véritable relance de la Communauté ?

Athènes ne paraît pas — il s'en faut — constituer la fin d'un cheminement périlleux. Partant de Stuttgart, on a pu croire que nous serions alors au bout de la route ; nous voici à Athènes, mais je crains, comme l'a dit le poète, que le bout de la route ne soit encore plus loin !

Oui, nous voici une fois encore au seuil d'une nouvelle étape. Vous aurez la charge, messieurs les ministres, de nous la faire franchir, la France devant prendre la présidence du Conseil à la fin de cette année. Nous souhaitons recevoir de vous les assurances susceptibles de dissiper définitivement le pessimisme dont vous m'avez taxé lors du dernier débat devant le Sénat. (Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., du R.P.R. et de l'U.R.E.I.)

M. le président. La parole est à M. Bayle.

M. Jean-Pierre Bayle. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, à l'heure où la rigueur économique s'impose à l'ensemble des Français, le projet de budget qui nous est soumis traduit la volonté politique du Gouvernement de maintenir un outil diplomatique et culturel qui devrait permettre à notre pays de respecter ses engagements et d'assumer ses responsabilités sur la scène internationale.

Je ne reviendrai pas, à cette heure, sur le détail des chiffres ; ils ont déjà été abondamment cités. Je me contenterai de constater que la part croissante du budget du ministère des relations extérieures dans le budget général de la nation nous permet de mesurer l'effort consenti. Les contraintes spécifiques qui pèsent sur ce budget sont prises en compte — vous l'avez rappelé, monsieur le ministre — par le biais d'un système de réajustement automatique des rémunérations et des moyens d'intervention en fonction de l'effet change-prix. Cette garantie devrait, à mon avis, apaiser les inquiétudes qu'ont fait naître les calculs budgétaires effectués sur la base d'un dollar à 7 francs.

Il s'agit donc d'un budget de rigueur, qui comporte des priorités clairement définies. Représentant les Français résidant à l'étranger, je constate avec satisfaction que plusieurs de ces priorités les concernent très directement.

Tout d'abord, j'enregistre une augmentation importante des crédits d'aide sociale destinés à nos compatriotes les plus défavorisés, qui sont encore nombreux dans nos communautés françaises à l'étranger. Je souhaite, monsieur le ministre, que la répartition de ces crédits se fasse dès 1984, dans le cadre de commissions consulaires et d'une commission nationale, comme cela se fait actuellement pour les bourses scolaires.

L'augmentation considérable des crédits destinés à ces bourses s'inscrit dans la continuité : en francs constants, ils ont doublé depuis 1981. Vous avez dit tout à l'heure, monsieur le ministre, que cette politique serait poursuivie avec obstination. Je ne suis pas entièrement d'accord sur ce choix pour l'avenir, partageant plutôt l'analyse faite dans le projet culturel extérieur, qui voit, dans les bourses, un élément d'accompagnement social et non un moyen d'accès à la gratuité. Cet objectif social est maintenant atteint, peut-être même dépassé, compte tenu du volume global de ces crédits et il faudrait plutôt parler, à l'avenir, d'aide à la scolarisation.

Je citerai enfin, sans m'y attarder, l'accroissement sensible des crédits destinés au Conseil supérieur des Français de l'étranger et au développement de Radio-France internationale. Pour l'ensemble de ces crédits, l'augmentation importante traduit la volonté du Gouvernement — particulièrement la vôtre, monsieur le ministre — de montrer aux Français résidant à l'étranger qu'ils ne sont pas exclus de l'effort de justice sociale entrepris dans notre pays ; en leur nom, je vous en remercie.

Enfin, monsieur le ministre, vous permettez au rapporteur de la commission « Enseignement, culture, information » du Conseil supérieur des Français de l'étranger, de dire quelques mots à propos du budget de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et technique et, plus particulièrement, des crédits destinés à l'enseignement français à l'étranger.

Sur ce point, je ne partage pas toutes les observations de M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles et surtout pas ses conclusions. Ayant pris connaissance avec intérêt du rapport écrit, j'y ai discerné quelques inexacitudes, des citations incomplètes, voire des procès d'intention. L'estime que je porte à notre collègue m'autorise à lui parler avec la plus grande franchise !

S'il est vrai qu'aucune création de poste ne figure dans ce projet de budget, il existe néanmoins dans ce projet culturel extérieur une démarche digne d'intérêt, qui est résumée sous l'appellation « enveloppe évolutive d'emplois ».

De quoi s'agit-il ? Nos établissements scolarisent des enfants français et un grand nombre d'enfants étrangers. La prise en charge, sur le plan de l'encadrement, de l'ensemble des enfants français de l'étranger et de 50 p. 100 des enfants étrangers nécessiterait l'existence de 4 170 emplois. Actuellement, la direction générale des relations culturelles scientifiques et techniques dispose d'environ 2 500 postes ; on enregistre donc un déficit de 1 650 postes qui est compensé par un recrutement local financé par les droits « d'écolage », souvent élevés, payés par les parents.

Quand on sait que 80 p. 100 des coûts de scolarité sont absorbés par les rémunérations des personnels, on comprend que toute mesure tendant à la prise en charge de ces rémunérations par l'Etat entraîne la baisse de ces coûts de scolarité supportés par les parents.

La direction du français, s'appuyant sur ce constat, propose la transformation de 432 postes dits « au barème », qui figurent actuellement au titre IV, en un recrutement de 2 080 enseignants, et ce en faisant appel en priorité aux personnels résidant sur place.

Il existe donc deux demandes complémentaires : d'une part, les parents d'élèves attendent que l'Etat prenne en charge progressivement les salaires des personnels, ce qui diminuera d'autant leur participation financière au fonctionnement des établissements ; d'autre part, les personnels en situation de disponibilité, résidant sur place, attendent un poste.

Une budgétisation de ces postes de recrutés locaux donnerait toutes les assurances quant à leur maintien dans l'avenir. La création de nouveaux postes ne paraissant pas être envisagée à l'heure actuelle, compte tenu de la situation économique, il serait cependant souhaitable que la transformation éventuelle de ces 432 postes « au barème » en 2 080 postes de recrutés locaux soit accompagnée de certaines garanties contre toute tentative de suppression d'une partie de ces emplois pour faire face, le cas échéant, à d'autres obligations.

Il faudrait, dès lors, envisager de mettre en place des stages pédagogiques destinés à recycler les enseignants qui auraient cessé un certain temps toute activité d'enseignement, afin de préserver la qualité de la scolarisation offerte dans nos établissements scolaires à l'étranger. Il conviendrait également, dans ce cas, de fixer un quota de postes « au barème » afin de préserver une certaine mobilité.

En tout état de cause, aucune décision n'a été prise, à ma connaissance, et on ne peut donc pas parler, en ce qui concerne le projet de budget pour 1984, de suppression de postes.

En ce qui concerne les recrutés locaux, et particulièrement la mesure d'aide de 10 millions de francs permettant d'améliorer le sort des plus défavorisés d'entre eux, vous m'avez donné l'assurance, monsieur le ministre, devant la commission des affaires étrangères, le 3 novembre dernier, que cette mesure serait reconduite en 1984. Je n'y reviens donc pas.

Mais au-delà de ces mesures ponctuelles, qui ne sont d'ailleurs pas négligeables, il faudra bien, un jour, monsieur le ministre, poser globalement le problème de la rémunération des personnels en poste à l'étranger. Pourra-t-on longtemps encore faire cohabiter dans les mêmes établissements des personnels ayant la même qualification, les mêmes conditions de vie et de travail et dont les salaires connaissent un tel écart ? La question me semble devoir être posée.

Mais avant de s'engager plus avant dans cette démarche, il convient de connaître les besoins réels en matière de création de postes pays par pays et établissement par établissement. Tel est le rôle de la carte scolaire, et il me paraît important que le conseil pour l'enseignement français à l'étranger dispose enfin d'une photographie exacte de la situation actuelle afin qu'il puisse commencer, dès sa prochaine réunion, l'examen qui lui permettra de vous proposer, monsieur le ministre, un avis sérieux sur les aménagements à apporter à votre dispositif d'ensemble.

Ce conseil, monsieur le ministre, a été présenté par M. le rapporteur devant la commission des affaires culturelles comme « ayant pour tâche de dicter des règles de plus en plus contraignantes dans tous les domaines et de développer, autour de ces établissements scolaires, une bureaucratie tatillonne dont les méfaits sont pourtant connus dans le système éducatif en métropole ».

M. le rapporteur Habert faisait sans doute référence aux conventions.

M. Jacques Habert, rapporteur pour avis. Monsieur Bayle, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Jean-Pierre Bayle. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Habert, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Jacques Habert, rapporteur pour avis. Je tiens à indiquer à notre excellent collègue M. Bayle que la citation qu'il vient de faire n'est pas extraite de mon rapport écrit, non plus que de mon intervention à la tribune, car cette phrase n'émane pas de moi.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Bayle.

M. Jean-Pierre Bayle. Monsieur Habert, j'ai extrait cette citation du bulletin des commissions qui rendait compte de la réunion de la commission des affaires culturelles au cours de laquelle vous aviez présenté votre rapport. Il s'agit peut-être là d'un problème de transcription.

Cela m'a quand même permis de mettre en valeur un certain nombre d'arguments et de mettre en cause l'effet qui était souligné dans le texte que j'ai cité.

Je pensais donc qu'il était question de conventions et j'en déduisais que si la définition de droits et de devoirs réciproques — principe même du mécanisme conventionnel — relevait d'une démarche bureaucratique, cela dénotait une singulière conception du rôle de l'Etat qui, apparemment, était restreint à celui de payeur.

Pour ma part, je serai plus indulgent vis-à-vis de ce conseil que je continue à considérer comme un bon outil de concertation, à la condition, bien évidemment, que l'on donne à ses membres toutes les informations nécessaires et que l'ordre du jour de ses travaux permette d'y traiter les problèmes de fond qui se posent à notre remarquable réseau d'établissements français à l'étranger.

Après la réforme des structures, il fallait régler le problème des conventions. Ce sera bientôt fait. Vous m'en avez donné l'assurance, monsieur le ministre, en réponse à une question orale posée très récemment.

Restent donc maintenant à examiner et à régler, entre autres, les problèmes relatifs à la rémunération des personnels et à la carte scolaire.

En conclusion, monsieur le ministre, je ne doute pas que vous prendrez toutes les dispositions pour maintenir ou améliorer, dans certains cas, la concertation indispensable entre les représentants de votre administration, les parents d'élèves, les représentants des enseignants et les élus des Français de l'étranger, afin d'aboutir à la recherche commune des solutions susceptibles d'être acceptées par tous les acteurs de nos communautés scolaires à l'étranger. Beaucoup a déjà été fait, et je m'en félicite. Beaucoup reste à faire dans un contexte économique difficile.

Ce projet de budget pour 1984 — je l'ai dit — traduit la volonté politique du Gouvernement de manifester la solidarité nationale au profit des Français de l'étranger. Il justifie ma confiance, et je le voterai donc sans états d'âme. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Nucci, ministre délégué.

M. Christian Nucci, ministre délégué. Monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, malgré l'heure avancée, j'essaierai de répondre, comme vous êtes en droit de l'attendre, à l'ensemble des questions et des préoccupations qui ont été formulées. Aussi vous demanderai-je par avance de m'excuser si l'ensemble de ces réponses peut paraître quelque peu décousu.

Au préalable, je tiens à relever quelques inexactitudes dans l'intervention de M. Croze, cet après-midi. Dire que « la coopération sanitaire stagne », c'est, me semble-t-il, porter un jugement un peu trop hâtif et refuser de voir l'effort qui est consenti sur le plan tant de l'assistance médicale, de notre coopération médicale, que de notre participation à la recherche médicale. Si les crédits sont identiques à ceux de 1983, force est de constater que, dans un certain nombre de domaines qui ne sont pas inclus sur cette ligne budgétaire propre, en particulier la recherche, l'effort est d'importance.

« L'aide technique recule », dites-vous, monsieur Croze. En fait, elle augmente de plus de 30 p. 100 d'une année sur l'autre. En revanche — cela est vrai — notre aide technique a tendance à se redéployer en fonction des besoins nouveaux exprimés par les Etats avec lesquels nous avons à élaborer une politique de coopération et de développement.

L'aide aux organisations non gouvernementales augmente, en 1984, de 15 p. 100 par rapport à 1983 puisqu'elle passe à 140 millions de francs. C'est un effort non négligeable qui, certes, ne répondra pas à toutes les préoccupations, ne permettra pas de donner suite à tous les appels pour lesquels les organisations non gouvernementales sont très souvent sollicitées, mais qui permettra néanmoins de poursuivre les actions entreprises et d'entamer de nouvelles.

Toujours selon M. Croze, la politique de coopération n'aurait pas changé. Je voudrais tout de même lui rappeler qu'elle a changé non seulement sur un certain nombre de principes, mais aussi dans l'approche que nous en faisons avec les Etats qui, jusqu'à présent, étaient laissés en dehors du champ d'activité du ministère de la coopération ou avec lesquels nous nous étions refusés à entamer une politique de coopération.

Ce fait a été cité, cet après-midi, par Mme Perlican. Il s'agit, entre autres, du Bénin, du Congo, pour certaines opérations, ou des pays de la ligne de front pour lesquels, en fonction de choix politiques très clairs, nous essayons de mener une politique de coopération qui s'inscrit dans le développement voulu par leurs propres autorités politiques.

Cette politique a également changé dans son approche et dans ses réalisations sur le terrain, mais j'aborderai plus précisément le problème de l'assistance et de la coopération en répondant aux préoccupations de votre rapporteur, M. Voisin, dans quelques instants.

En ce qui concerne la couverture radiophonique en Afrique, il est vrai qu'elle nous préoccupe et, d'abord, parce qu'elle correspond à un besoin exprimé par les populations, qui veulent entendre, écouter notre langue et voir des images commentées en français.

Permettez-moi, à ce sujet, de rappeler quelle était la situation avant 1981. Pour avoir suivi les débats parlementaires de 1978 à 1981, je me souviens que l'ensemble des parlementaires déplorent l'insuffisance de nos efforts pour maintenir la présence culturelle de la France, et ce particulièrement dans le domaine de la radiophonie. Par ailleurs, les performances de certains de nos partenaires, notamment les Britanniques ou les Allemands, ne datent pas d'hier.

Or, depuis 1982, nous essayons de traduire très concrètement dans le budget des efforts nouveaux et importants. Tous les auditeurs de Radio-France internationale ont pu apprécier les changements intervenus. Aujourd'hui, Radio-France internationale émet dix-sept heures par jour en langue française, une heure trente en anglais et une heure en portugais. En outre — cette opération doit être signalée — dans le cadre d'une coopération avec le Gabon, Africa n° 1 émet dix-huit heures par jour à partir de Libreville. Cela correspond à notre volonté d'opérer un certain transfert de technologie, conformément aux souhaits exprimés par les Africains, ainsi que j'ai eu l'occasion de le constater lors du colloque des télévisions franco-africaines qui s'est tenu, voilà quelques semaines, à Paris. En effet, l'ensemble des intervenants ont souhaité que notre effort porte sur la diffusion, mais aussi sur la formation des personnels sur le terrain, en Afrique.

Pour répondre à cette aspiration, il serait préférable que les missions d'experts envoyées sur ce continent soient des missions légères ayant une durée déterminée et des objectifs très clairement définis.

Nous sommes engagés là dans une politique qui doit dépasser notre vision immédiate de la situation. Cette politique s'inscrit dans une logique qui nous permettra, après avoir assuré la formation des techniciens africains, de maintenir un courant de pensée et un courant de relations linguistiques entre les Africains et nous-mêmes.

En 1984, un effort significatif devrait permettre d'améliorer le confort d'écoute; une antenne spéciale installée en Guyane améliorera les transmissions avec la France.

Une politique de coopération est également en train de s'esquisser avec les radios locales qui existent et se multiplient dans certains pays africains. A mon avis, nous pourrions assurer le fonctionnement de ces radios en leur fournissant des programmes, que ce soit sur les ondes longues ou sur les ondes moyennes.

Au total, nous fournirons 22 000 heures de programmes à 45 stations de radio, tant en Afrique que dans l'Océan Indien.

J'en arrive maintenant, monsieur Voisin, aux missions d'experts.

Je suis absolument d'accord avec vous : il y en a trop. C'est un fait qui a été noté par l'ensemble de nos partenaires et par certains participants à ces missions d'experts qui souhaitent que nous revoyions cette question.

Mon propos va être quelque peu technique. Il faut distinguer les missions d'experts proprement dites des missions d'experts de longue durée, c'est-à-dire supérieures à six mois. Les deux, d'ailleurs, sont imputées sur le même article.

Les missions d'experts de longue durée me semblent de nature à réaliser des économies non négligeables. En effet, le recours à ces experts évite l'affectation d'assistants techniques dont les contrats, en principe de deux ans, sont d'un coût supérieur. Ces missions ont représenté 25 p. 100 des crédits des missions d'experts en 1983.

Quant aux missions d'experts de courte durée, je puis vous affirmer, monsieur le rapporteur spécial, mesdames, messieurs les sénateurs, que j'ai la ferme intention et la volonté d'en contrôler la mise en œuvre avec plus de rigueur encore. Les postes devront sélectionner eux-mêmes les missions qui leur

semblent indispensables. Voilà déjà un premier facteur de rationalisation. Par ailleurs, la politique nouvelle de promotion des projets intégrés permettra une programmation plus efficace de nos missions. Enfin, les crédits pour 1984 sont calculés avec mesure et discernement, puisque la dotation prévue n'augmentera que de 2 p. 100, soit une hausse nettement inférieure au taux de croissance des tarifs de transport.

Nous essaierons donc de répondre aux sollicitations dont nous sommes l'objet, mais nous veillerons précisément à ce que ces missions d'experts ne servent qu'un seul intérêt : celui de la coopération et du développement.

Plusieurs intervenants et vous-même, monsieur Voisin, ont évoqué l'opération Manta. Celle-ci relève du ministère de la défense nationale, mais pour le transport des matériels, payé par le ministère de la coopération, il est vrai que nous avons dû utiliser les services de compagnies civiles.

Ce transport s'est effectué dans de bonnes conditions et dans des délais relativement courts ; il est exact, monsieur le sénateur, que nous avons été confrontés à certains des problèmes que vous avez évoqués cet après-midi.

Quelles sont les relations qui existent entre la coopération et l'opération Manta ? L'aide militaire d'urgence qui a été apportée au Tchad à partir du mois de juin 1983, qui à ce jour s'élève à 382,5 millions de francs, est exclusive des efforts faits par ailleurs par le département de la défense pour l'opération Manta. En effet, les crédits ont été entièrement consacrés à l'équipement et au soutien logistique de l'armée tchadienne. Une collaboration souhaitable et nécessaire ne s'en est pas moins naturellement créée entre le ministère de la défense et mon département. Elle s'est traduite, s'agissant de l'équipement, par la fourniture de matériels que nous avons acquis pour un montant de 66 millions de francs. Cette procédure s'est révélée indispensable en raison de l'impossibilité, pour certains constructeurs, de livrer ces matériels dans les délais très courts imposés par la situation au Tchad. Elle s'est traduite également par l'aide qui a été apportée sur place par des unités françaises à la formation des personnels et au soutien des matériels. Je précise que les moyens nécessaires à l'exécution de ces missions restent à la charge de mon département, ce qui est logique. Cette étroite collaboration se poursuivra, bien entendu, en 1984 avec un effort prioritaire, comme vous l'avez tous souligné, pour l'instruction des personnels et des unités.

J'en arrive maintenant à la déflation de l'assistance technique. Dans le contexte actuel, il est un pays avec lequel cette politique s'amorce dans de bonnes conditions — je me plais à le souligner ici — c'est le Gabon où je me trouvais voilà quelques semaines. Au terme de « déflation », je préfère celui de « redéploiement ». En effet, nous devons être, là encore, conscients des besoins des Etats avec lesquels nous travaillons. Il est des secteurs, notamment celui de l'enseignement ou celui de la formation dite générale, où notre assistance technique, notre coopération, a été longtemps utile. Mais il semble aujourd'hui que des cadres africains, en nombre et en qualité suffisants, soient à même d'assurer eux-mêmes ces postes.

En revanche, bon nombre d'Etats africains souhaitent accéder aux nouvelles technologies. C'est pour cette raison que je préfère utiliser le terme de « redéploiement » à celui de « déflation ». Il me semble que nous devons glisser vers une coopération plus orientée, vers les technologies de pointe, vers la recherche, bref, vers toutes les sciences beaucoup plus modernes et pour lesquelles un transfert de technologie nous semble absolument indispensable.

S'agissant plus particulièrement de la Côte-d'Ivoire, monsieur Voisin, la globalisation, en laissant à la charge de ce pays tout recrutement nouveau de coopérateurs, a conduit à une croissance continue des effectifs qui avaient atteint près des 4 000 en 1980, soit un coût de près de 700 millions de francs — 85 p. 100 de la charge totale — pour la Côte-d'Ivoire.

Cette situation comportant des risques à la fois financiers et politiques, un mouvement de réduction des effectifs a été amorcé par accord entre les parties au début de 1982. Aussi a-t-il été décidé de supprimer en trois ans 518 emplois : 171 en 1982, 186 en 1983, 161 en 1984. Il s'agissait exclusivement d'emplois d'enseignants. Jusqu'à présent ce plan a été respecté et on est même allé un peu au-delà puisque, en 1983, 234 postes au lieu de 186 auront été supprimés.

Vous avez abordé le problème de la situation des agents appelés à quitter la Côte-d'Ivoire ou d'autres pays. Ils ont été mutés soit dans d'autres Etats — et ce à leur demande — ou ils ont été réintégrés à l'éducation nationale étant entendu qu'ils s'agissait, dans la majorité des cas, de personnels titulaires de l'éducation nationale.

J'en profiterai, par votre intermédiaire, mesdames, messieurs les sénateurs, pour renouveler toutes les assurances que je suis à même de donner aux personnels non titulaires qui sont appelés à réintégrer la France et dire que tout est fait pour leur permettre une réintégration la plus rapide possible et dans les meilleures conditions. Je reconnais que les cas ne se règlent pas aussi vite que nous le souhaiterions. Mais je puis vous assurer que, depuis deux ans, pas une seule catégorie de personnel n'a pas été réintégrée dans le délai de quinze jours à trois semaines qui suivait la rentrée scolaire dans notre pays. Nous connaissons la situation. Le Gouvernement a entrepris un plan de résorption de l'auxiliariat dans l'enseignement secondaire mais aussi dans l'enseignement supérieur. C'est la raison pour laquelle se met progressivement en place le système de la « noria » mais aussi la titularisation et l'intégration progressive dans une université française d'un certain nombre d'enseignants de l'enseignement supérieur encore en poste à l'étranger.

Il a d'ailleurs été convenu, s'agissant des personnels intéressés, qu'ils seraient prévenus douze mois avant la fin de leur contrat afin qu'ils puissent prendre toutes les dispositions pour préparer leur réintégration lorsqu'ils ont des enfants d'âge scolaire. Je réponds ainsi à la préoccupation de M. Bayle et d'un certain nombre de sénateurs qui avaient soulevé ce problème.

Cette déflation a permis de réduire dès 1983 la dépense totale d'assistance technique qui est retombée de 848 millions de francs à 830 millions de francs ; la contribution ivoirienne a été ramenée de 707 millions de francs à 667 millions de francs, soit pour 1983 environ 8 p. 100 du total. Quant à la part française, elle a été reconduite en francs constants. La réduction des effectifs devra donc se poursuivre. Pour continuer à alléger la charge ivoirienne, elle devrait être, dans les prochaines années, étendue aux personnels non enseignants dont l'effectif — 700 agents — n'a pas été touché jusqu'à présent.

M. Moinet a évoqué le problème de nos relations avec le Vanuatu. Je répondrai très rapidement. En effet, sur ce sujet, comme vous le savez, monsieur le rapporteur spécial, je pourrais m'étendre, ayant exercé pendant près d'un an les fonctions de haut commissaire tout près du Vanuatu, en Nouvelle-Calédonie. Nous sommes liés au Vanuatu pour cinq ans par un accord de coopération, qui a été signé à l'occasion de l'accession à l'indépendance de ce que l'on appelait alors les Nouvelles-Hébrides.

En 1982, s'est tenue à Port-Vila une commission mixte qui avait pour principal objectif de redéfinir notre politique avec cet archipel. D'une coopération de substitution très marquée par le maintien à Port-Vila de nombreux fonctionnaires du condominium, nous nous engageons aujourd'hui vers une coopération par objectifs correspondant aux besoins de cet Etat de 150 000 habitants. Cette politique se caractérise par une déflation des effectifs : 143 enseignants et 56 coopérateurs techniques en 1981 contre 100 enseignants et 26 coopérateurs techniques en 1984. L'enveloppe globale, qui était de 87 millions de francs en 1981, ne sera que de 60 millions de francs en 1984. J'indique, pour mémoire, que cette enveloppe se montait à 77 millions de francs en 1983.

Vous pouvez donc constater, monsieur le rapporteur, que nous sommes résolument engagés dans un processus de normalisation de notre coopération avec le Vanuatu.

S'agissant des déclarations politiques de M. Walter Lini, Premier ministre du Vanuatu, il me paraît important de les resituer dans le contexte du Pacifique Sud. J'ai pu personnellement constater, à l'occasion des derniers forums des Etats du Pacifique, que ce soit en 1982 ou en 1983, que l'ouverture de la France sur deux problèmes essentiels — je pense aux réformes engagées en Nouvelle-Calédonie ainsi qu'à l'invitation adressée aux scientifiques des pays concernés de se rendre sur le site de Mururoa — avait été appréciée par l'ensemble de ces Etats.

S'agissant du gaz algérien — M. le ministre des relations extérieures abordera ce point plus longuement tout à l'heure — je voudrais simplement vous dire que deux raisons essentielles ont milité pour le retrait des crédits du financement du surcoût du gaz algérien du budget des relations extérieures et plus particulièrement du budget de la coopération et du développement. Tout d'abord, le comité de l'aide au développement de l'O. C. D. E. s'est refusé à intégrer ces crédits pour le calcul de l'aide publique au développement. La France doit donc tenir compte de cette position et, ensuite, de la baisse effective du prix du gaz algérien. Mais, au-delà de la prise en compte du surcoût, je voudrais affirmer de nouveau que, pour nous, cet engagement doit rester un modèle de codéveloppement. Je ne souhaite pas me livrer, à cette heure, à l'étalage de comptes d'apothicaires car, me semble-t-il, vous en êtes tous convenus, la coopération a une autre ambition, mais je ne peux pas laisser se développer une analyse erronée de cet accord.

Parallèlement, nous avons signé le 21 juin 1982 des accords de coopération économique dans trois secteurs importants : l'habitat, les transports et l'agriculture. Dans ces trois secteurs, les ministères techniques ont été amenés à régler les problèmes qui relèvent de leur compétence. Nous accompagnons ce mouvement de signature d'accords de coopération économique d'un accord de coopération technique couvert par les services du ministère chargé de la coopération et du développement. Je n'en dresserai pas ici le bilan. Je dirai seulement que la satisfaction exprimée par les différents partenaires et par les professionnels du bâtiment, de l'aéronautique, des transports, me laisse penser que cette coopération exemplaire, qui se situe aussi dans le cadre des transferts de technologie et de la formation des hommes, devrait nous permettre d'intensifier nos échanges commerciaux et en même temps d'assurer une véritable aide au tiers monde.

Il a été dit que le ministère de la coopération ne pouvait s'occuper de l'aide multilatérale. Les contributions de la France aux organisations internationales figurent à la fois aux sections I et II du budget du ministère des relations extérieures et au budget des charges communes.

A la section II de notre budget, nous avons inscrit 276 millions de francs ; pour l'essentiel, ils concernent notre contribution au Programme des Nations unies pour le développement et, pour des montants plus limités, au programme spécial du P. N. U. D. en faveur des pays les moins avancés et aux programmes opérationnels de l'Organisation mondiale de la santé.

Mais notre contribution se fait aussi par la participation aux négociations. Je ne vous rappellerai pas le rôle que nous avons joué à la C. N. U. C. E. D., ni celui que nous avons joué et que nous jouerons pour la renégociation de Lomé III, ni la fermeté qui a été exprimée par MM. Delors et Cheysson pour la reconstruction de l'A. I. D., l'Association internationale de développement. C'est ainsi que nous participons aux accords de négociation sur le cacao. Je ne développerai pas plus avant ce point. Je pense que notre volonté s'affirme et que nous l'exprimons dans les chiffres que nous vous avons présentés.

Enfin, je conclurai en disant quelques mots sur l'une des grandes préoccupations de l'heure : la renégociation des accords de Lomé. Vous l'avez tous souligné, nous l'avons rappelé : cet accord de coopération, cet accord cadre, cet accord global, qui concerne les États de la Communauté économique européenne et les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, est exemplaire. Qu'en serait-il, quelle leçon donnerions-nous, l'Europe et la France plus particulièrement, si nous ne pouvions pas maintenir au moins le cap de Lomé II ? Quelle opinion pourrions-nous présenter à la conscience internationale si nous n'étions pas à même de respecter au moins le minimum obtenu, dans les conditions que vous savez, pour Lomé II ?

Ladite négociation sera difficile ; elle sera longue. Elle vient de commencer, le 6 octobre. Mais, dès le 1^{er} janvier, nous assurerons la présidence et nous devrions pouvoir insuffler un rythme, un mouvement, une vitesse supérieurs à ceux que nous avons connus ou que nous connaissons. Elle sera difficile car les demandes des pays A.C.P. dans le prolongement des positions qui ont été prises lors de la C.N.U.C.E.D. en juin dernier à Belgrade, portent sur de nombreux domaines : commerce, produits de base, dettes et évidemment concours financiers. La demande financière est en très, très forte augmentation par rapport aux accords de Lomé II.

Dans le même temps, un certain nombre de nos partenaires de la Communauté économique européenne ont une attitude restrictive. Plusieurs membres sont réservés à l'égard d'une augmentation substantielle des ressources et souhaiteraient une perspective de reconduction de Lomé II à la fois pour les aides aux projets et pour le statut.

La commission, quant à elle, propose — nous semble-t-il — des approches novatrices ; meilleure concertation avec les pays A.C.P., instauration d'un véritable dialogue sur les politiques avec les États A.C.P., soutien aux stratégies sectorielles. Déjà quatre pays élaborent des stratégies alimentaires avec l'appui de la Communauté économique européenne. Il faudrait, nous semble-t-il, élargir cette approche par stratégie dans les secteurs de l'énergie et de l'industrie.

J'ai rappelé la position de la France cet après-midi. J'ajouterai seulement que nous soutenons les positions avancées par le commissaire, M. Pisani, sur le dialogue sur les politiques, le soutien aux stratégies sectorielles et l'accroissement des flux financiers. Nous souhaitons surtout un accroissement des fonds du Stabex — système de stabilisation des recettes d'exportation.

Pour le moment — je me dois de vous donner cette information — les négociations avancent lentement et s'engagent sur des propositions diverses sur l'amélioration, sur l'efficacité

des procédures, sur l'accélération de certaines. Elles se dérouleront au sein de groupes techniques.

Pour ce qui concerne la France, elle est décidée à tout mettre en œuvre pour conclure vite, si possible au milieu de 1984, pour préserver l'originalité et l'acquis de la Convention, accroître les flux financiers transférés, renforcer l'efficacité des mécanismes.

Voilà, mesdames et messieurs les sénateurs, monsieur le président, les éléments d'information que j'étais à même de vous apporter en remerciant les deux commissions qui ont abordé le problème du budget du ministère de la coopération d'avoir émis un vote positif sur un budget dont l'Afrique et le tiers monde attendent beaucoup. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Chandernagor, ministre délégué.

M. André Chandernagor, ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé des affaires européennes. Mesdames et messieurs les sénateurs, à M. Genton qui m'a posé le problème de l'information de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes, je voudrais dire d'abord que je lui sais gré d'avoir marqué lui-même la limite de ces informations puisqu'elles concernent des informations sur une négociation en cours.

Il est évident que la négociation exige de la part de l'exécutif, une discrétion qui s'accommoderait mal de la publicité des débats parlementaires. Cela étant, je comprends fort bien, ayant été si longtemps parlementaire moi-même, le souci d'information de votre délégation, et vous savez que j'essaie d'y répondre autant que je le peux. M'étant parfaitement rendu compte, voilà quelques jours, que les services, très accaparés par cette négociation spéciale qui s'ajoute au train-train quotidien communautaire, n'avaient peut-être pas tous les loisirs nécessaires pour remplir leur mission d'information à votre égard, j'avais, dès le 16 novembre, par une circulaire, prié les services compétents de veiller à ce que cette information ne souffre pas de cette période tout à fait exceptionnelle de travail. Je pense que les choses vont reprendre normalement leur cours.

En tout cas, je puis vous dire que mon cabinet est entièrement à votre disposition pour tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin.

Cependant, le ministre des relations extérieures, le ministre de la coopération et moi-même avons eu l'occasion de nous entretenir fréquemment avec vous ces temps-ci puisque nous étions devant vous, me semble-t-il, pour une déclaration de politique étrangère du Gouvernement le 7 novembre et que, moi-même, j'ai été longuement entendu par votre commission des affaires étrangères le 15 novembre.

M. Jacques Genton. Ce grief ne vous était pas adressé à titre personnel, monsieur le ministre, croyez-le bien.

M. André Chandernagor, ministre délégué. Je comprends l'attention que porte le Sénat à la grande négociation actuellement en cours, commencée en juillet dernier à Stuttgart et qui doit trouver sa première conclusion à Athènes dans quelques jours.

Les propos de M. Mont : « le Conseil s'est, à Stuttgart, dérobé devant ses responsabilités » m'ont, je dois le dire, surpris car je les trouve bien injustes. « Un simple accord de procédure », avez-vous dit, monsieur le rapporteur pour avis ! Alors que cet accord a ouvert une procédure exceptionnelle de négociation qui s'est déroulée intensément depuis juillet et qui a porté sur des problèmes aussi divers et actuels que la relance nécessaire de la Communauté par la définition de politiques nouvelles, le réexamen des politiques existantes, la politique agricole commune, les fonds structurels, le financement de la Communauté avec la recherche d'une meilleure correction des déséquilibres, le tout dans la perspective d'une Europe élargie, tant il est vrai — et cela a été depuis deux ans et demi la demande instantane de la France — que cette dimension nouvelle de la Communauté ne pourrait prendre sa pleine signification que si elle s'accompagnait d'un renforcement de l'acquis communautaire.

Ce lien nécessaire entre l'élargissement de la Communauté et le renforcement de celle-ci, c'est ce que nous n'avons cessé de demander à nos partenaires d'établir. Oui, cette procédure spéciale, établie à Stuttgart, a été due, j'ose l'affirmer, à la constance et à la détermination du Gouvernement français.

Elle a permis en peu de mois de procéder à un inventaire précis des problèmes, des solutions envisageables. Les procédures habituelles ne l'auraient certainement pas autorisé en si peu de temps.

Certes, tout n'est pas résolu, loin de là ; la lourde tâche des chefs d'Etat et de gouvernement sera de décider et de choisir. Le fait que ces choix soient devenus techniquement possibles doit être mis à l'actif du travail considérable qui a été accompli en quelques mois dans plusieurs enceintes de négociations : comité d'experts, groupe unique de préparation, conseil spécial.

Pour l'information du Sénat, je ferai un inventaire rapide des principaux dossiers examinés. Certains ont progressé plus qu'on ne pouvait l'espérer : il en est ainsi du dossier de la relance, ainsi que de celui des fonds structurels. Comme on l'a très justement noté au cours de ce débat, la relance de la construction communautaire reste la finalité véritable de l'exercice en cours.

J'ai eu l'occasion d'évoquer devant le Sénat le retard technologique pris par l'industrie et la recherche européennes dans les secteurs de pointe. Je n'y reviendrai donc pas. Je remercie M. Madrelle d'avoir rappelé les solutions préconisées par le memorandum français, tant en ce qui concerne la nécessaire coopération entre entreprises et centres de recherches à l'échelon européen, que l'approfondissement du marché intérieur notamment par une procédure mieux adaptée des normes de qualité, l'ouverture des marchés publics aux secteurs de pointe, la création d'un environnement fiscal et financier favorable, etc.

Ces préoccupations ont été très largement prises en compte. Encore faut-il que cette relance nécessaire s'accompagne d'un renforcement de l'identité européenne. Cela suppose notamment un instrument de politique commerciale extérieure commune, une définition plus sérieuse du producteur européen, un code de bonne conduite à l'égard des investissements étrangers. N'en déplaise à certains esprits critiques à notre égard, c'est le libéralisme intransigeant et dogmatique de certains de nos partenaires qui risque de transformer la Communauté en zone de libre échange diluée dans le vaste monde. Je souhaiterais qu'on en prenne bien conscience.

S'agissant des fonds structurels, de grands progrès ont été accomplis. On sait quelle était la dérive à laquelle nous avons à faire face, c'est-à-dire une augmentation constante des fonds sans qu'il y ait en contrepartie des politiques véritables. Nous assistons de plus en plus à des transferts budgétaires purs et simples. Un fonds de péréquation, à la limite, aurait pu jouer ce rôle.

Eh bien ! En quelques mois, nous avons déjà modifié le fonds social, et en octobre dernier, avons réussi à le « dérégionaliser » : il n'était pas nécessaire que le fonds social soit un doublon du fonds régional ; il n'a pas été créé pour cela ! En outre, nous avons proposé l'utilisation prioritaire des crédits du fonds social à l'emploi des jeunes.

La réforme du fonds régional est en cours. Quels seraient les termes de cette modification ? D'abord, une concertation plus étroite entre la Communauté et les Etats membres, ainsi qu'une complémentarité des interventions des Etats de la Communauté et, éventuellement, des régions. La complémentarité suppose, par la force des choses, une meilleure transparence, ce qui sera, je crois, un bien pour tout le monde. Ensuite, la réalisation de programmes d'initiative communautaire ou d'initiative nationale — les programmes d'initiative communautaire prenant petit à petit le pas sur les programmes d'initiative nationale — se référant à des contrats de programme entre la Communauté et les Etats, avec une évaluation préalable des coûts, suivie d'exécution.

Tout cela paraît aller de soi. Malheureusement, rien de tout cela n'a existé véritablement jusqu'à présent, ainsi que le dernier rapport de la Cour des comptes européenne l'a très nettement révélé.

Par conséquent, sur ce point, on enregistre de grandes zones d'accord. S'il y a désaccord en ce qui concerne les fonds structurels, il porte sur le montant d'évolution des crédits de ces fonds, ce qui n'est pas étonnant : il est évident que les pauvres demandent le doublement des fonds le plus rapidement possible, et que les autres se font tirer l'oreille, compte tenu des difficultés financières de la Communauté. Cela ne me paraît pas une difficulté impossible à surmonter dans la négociation en cours.

Beaucoup plus difficiles, mais qui s'en étonnerait, sont les chapitres de la politique agricole commune et du financement de la Communauté parce que c'est le cœur même des difficultés que nous traversons.

En ce qui concerne la politique agricole commune, le problème essentiel, chacun le sait, est celui du lait, en raison de l'encombrement du marché par des excédents qui vont croissant d'année en année. A partir du moment où il n'y a plus de marché solvable pour une production déterminée, il est évident que cela pose quelques problèmes qu'il faut évidemment régler.

Comment échapper à cette rationalisation nécessaire ? Plusieurs solutions ont été étudiées entre lesquelles il faudra choisir. Elles sont étroitement liées au règlement de problèmes connexes que posent les montants compensatoires monétaires, les produits de substitution des céréales ou la taxe sur les matières grasses. Tout cela, à l'évidence constitue un ensemble. C'est dire que la solution qui sera adoptée dans ce domaine doit, comme pour les autres, s'accompagner d'une meilleure observation des principes sur lesquels est fondée la politique agricole commune. En effet, l'unité de marché est mise en péril par les montants compensatoires, la préférence communautaire est violée par l'importation de plus en plus massive de produits de substitution des céréales et la garantie d'un revenu décent pour les agriculteurs est quelquefois menacée. En fin de compte, l'on ne peut à la fois vouloir limiter la production et limiter les prix dans un secteur déterminé. Ce serait là la quadrature du cercle ! Tels sont les principes qui dictent la politique du Gouvernement.

La politique agricole commune est la seule politique intégrée. L'affaiblir, l'asphyxier serait distendre les liens de la Communauté elle-même et celle-ci ne résisterait pas à la « renationalisation », partielle au départ, progressive ensuite de la politique agricole commune. Nous devons tous être conscients de ce péril. La politique agricole commune constitue un des éléments essentiels de la Communauté et le Gouvernement français n'a garde de l'oublier.

En ce qui concerne le financement, trois questions s'imposent.

La première a trait à l'augmentation des ressources. M. Claude Mont m'a demandé par quel moyen y parvenir.

J'ai parlé tout à l'heure, essentiellement, de la taxe sur les matières grasses mais cette mesure ne suffirait pas pour améliorer les finances de la Communauté. Il est bien évident qu'il faudra recourir à l'augmentation du plafond de la T. V. A.

Ce nouveau taux, d'un commun accord, ne sera fixé qu'à la fin de la négociation ; il en est, en quelque sorte, le couronnement.

La deuxième question concerne l'encadrement des dépenses normales, ce qui peut paraître envisageable dans une période de crise comme celle que nous traversons. Il n'est pas admissible que cet encadrement ne porte que sur la politique agricole commune. Or, tout le jeu d'un certain nombre de nos partenaires a été de faire en sorte que l'encadrement porte essentiellement sur la politique agricole commune.

Pourquoi vouloir la singulariser, de quel droit et selon quels principes ?

Si un encadrement est nécessaire dans une période comme celle que nous vivons et si l'on ne veut pas que de dérapages successifs en dérapages successifs, on se trouve obligé de revenir constamment à des augmentations du taux plafond de la T. V. A., cet encadrement doit porter raisonnablement sur l'ensemble des dépenses, sinon il serait discriminatoire ! C'est pour cette raison que nous avons présenté des propositions dont je m'étonne qu'elles aient pu quelquefois être présentées comme tendant à discriminer la politique agricole commune, alors qu'elles sont animées par des préoccupations absolument contraires.

Nos propositions visent à fixer le taux d'appel annuel de la T. V. A., au départ de l'opération budgétaire, après avoir examiné avec la commission quelles seront les dépenses et après concertation avec le Parlement. Ce serait une bonne règle de conduite de déclarer ensuite : essayons de boucler le budget, cette année, avec un taux d'appel de tant et cela, bien entendu, en réservant la marge d'augmentation du Parlement, sous la surveillance régulière des ministres des finances.

De toute manière, dans cette hypothèse, une réserve serait prévue dans le budget pour faire face aux aléas des marchés agricoles car nous savons bien que ces marchés en sont pleins et qu'à un moment ou à un autre, on se trouve confronté à des dépenses supplémentaires que personne ne pourrait prévoir. C'est uniquement dans le cas où cette réserve serait épuisée que l'on aurait recours à un nouveau taux d'appel de la T. V. A. Il ne s'agit donc absolument pas de juguler la politique agricole commune, mais nous voudrions faire en sorte que l'ensemble du budget soit plus correctement élaboré et mieux suivi, en cours d'année, de façon à éviter un certain nombre de dérapages.

Alors que les parlements nationaux s'efforcent d'appliquer une certaine rigueur budgétaire, il est difficilement concevable, d'imaginer que, dans le système communautaire, le taux d'appel de la recette puisse résulter purement et simplement de l'addition des dépenses. Aucune des assemblées dans lesquelles nous siégeons ou avons siégé les uns et les autres ne procède de la sorte. Il faut constamment établir une concordance raisonnable entre les dépenses et les recettes possibles.

J'en arrive à la troisième question relative au financement, à savoir la correction des déséquilibres, plus particulièrement le lancinant problème britannique. J'ai déjà rappelé, à plusieurs reprises, que nous avons trouvé tel quel le mandat du 30 mai 1980, par lequel on avait admis, pour la première fois, de prendre en compte la notion de solde net. C'est une notion absolument destructrice de l'esprit communautaire ; c'est bien évident.

A partir du moment où chacun établit le rapport entre ce qu'il paie et ce qu'il touche, on aboutit à une sorte de communauté qui se trouve réduite aux acquêts. Aucune négociation ne peut évoluer dans de telles conditions. J'ajoute que le 30 mai 1980 — on s'en est aperçu depuis mais il n'y a pas si longtemps — a été établie cette notion de solde net sur des calculs parfaitement contestables, car la partie dépenses de ces soldes peut être calculée de manière totalement différente.

Pourquoi, par exemple, prendre en compte dans les dépenses de la Grande-Bretagne à l'égard de la Communauté, les prélèvements et les droits de douane que les Britanniques versent à la Communauté mais qu'ils ont précédemment perçus comme tel ou tel commerçant de détail perçoit la T. V. A. pour la reverser ensuite au Trésor ? Curieuse façon de procéder !

Pour les dépenses agricoles, on peut également opérer des ventilations très différentes de celle qui a été effectuée jusqu'à présent, à savoir la seule ventilation géographique. On s'aperçoit alors — ô stupeur ! — qu'à partir de ce moment-là le solde net varie du simple au double ! La commission a fait opérer ces nouveaux calculs et je dois dire que cela aura eu pour effet de tuer définitivement — du moins, je l'espère — la notion de « solde net ». Une solution technique reposant sur un autre élément que sur les soldes devra donc être trouvée. Il en sera bien ainsi, car cette affaire a empoisonné la vie de la Communauté depuis le 30 mai 1980 et il est tout à fait compréhensible que l'on veuille trouver une solution, sinon permanente, du moins durable, pour se donner le temps de souffler quelque peu sans entendre cette lancinante revendication qui revient presque à chaque conseil.

En l'état actuel des choses, la notion de solde net est rejetée par la quasi-totalité des Etats membres. C'est donc à partir d'autres éléments que devra être recherchée la correction des déséquilibres. J'ajoute que la compensation britannique, inscrite au budget pour 1984, et qui ne sera débloquée qu'en cas de succès d'ensemble à Athènes, a été fixée forfaitairement à 750 millions d'ECU nets.

MM. Madrelle et Alduy ont parlé de l'élargissement de la Communauté avec, il est vrai, des tonalités différentes. L'un et l'autre ont évoqué le caractère démocratique de l'Espagne et du Portugal, et donc la vocation de ces deux pays à demander leur entrée dans la Communauté. C'est bien évident. Ils ont ajouté l'un et l'autre qu'il était d'abord nécessaire d'apprécier les intérêts nationaux. C'est tout aussi évident. M. Alduy a souligné qu'aucun effort n'a été fait par l'Espagne et le Portugal pour égaliser leurs charges.

Je peux répondre qu'ils ne feront jamais cet effort, étant à l'abri de l'accord de 1970 ; celui-ci leur est, en effet, étonnamment favorable. Certes, on pouvait le justifier en 1970, époque à laquelle l'Espagne n'avait pas connu l'évolution économique qu'elle a connue depuis lors. Cet accord, je le rappelle, facilite les exportations de l'Espagne vers la Communauté et, singulièrement, vers la France, alors qu'il pénalise les entrées en Espagne de marchandises exportées par la Communauté. Ses effets se trouvent doublés, du fait de l'absence de T. V. A. en Espagne et de l'existence, dans ce pays, de tout un système de taxes en cascade.

Pourquoi alors maintenir l'accord de 1970 ? Parce qu'au tout naturellement à l'esprit que, si l'élargissement se réalise, l'accord deviendra caduc, et un certain nombre de nos partenaires poussent à l'élargissement en partie aussi, pour cela, ça a intérêt à ce que cet accord tombe, donc à ce que l'élargissement puisse être réalisé. Certes pour certains secteurs, cela peut être différent.

M. Alduy a parlé du secteur automobile. Il faut bien prendre garde au fait que toute une branche de l'automobile espagnole relève de capitaux et de techniques français. Nous avons implanté en Espagne des investissements techniques importants, il ne faut pas l'oublier ; rien n'est simple !

Tout à l'heure, j'ai évoqué le problème de la T. V. A. C'est parce que le Gouvernement français actuel s'est « cramponné » sur cette affaire que nous avons réussi. Voilà deux ans déjà que nous avons obtenu, dans les accords qui ont été passés — la négociation s'étale en effet sur une longue période — l'engagement des Espagnols d'appliquer la T. V. A. à la date de l'adhésion. Il est exact qu'ils sont en train d'amorcer les procédures parlementaires nécessaires à cet effet. Mais, pour cela, il a fallu que le Gouvernement français insiste beaucoup. J'ai dû bloquer quelques dossiers de négociation pendant un certain

temps pour obtenir cette déclaration qui est de la plus haute importance. En effet, il est bien évident que la T. V. A. étant appliquée en Espagne, cela résoudrait une grande partie du problème de ces taxes en cascade qui sont si pernicieuses ; j'en parlais tout à l'heure.

Reste le problème de l'agriculture avec tout le rééquilibrage nécessaire des productions du sud de la Communauté par rapport aux productions du nord, problème non résolu depuis que le Marché commun et la politique agricole commune existent. Nous avons engagé des efforts dans ce sens ; je vous demanderai de bien vouloir l'admettre.

L'année dernière, nous avons obtenu un accord sur le vin. Il n'est pas suffisant, j'en conviens ; il faut le mettre à la dimension de l'élargissement si celui-ci doit avoir lieu. Mais enfin, cet accord a déjà été obtenu. On ne peut pas nier ce qui est fait.

Nous avons obtenu aussi, récemment, un règlement sur les fruits et légumes. Dans ce domaine également, il n'y avait rien ou peu de chose. Il faut, tout de même, marquer l'acquis que cela représente même si, partant de cet acquis, nous devons aller plus loin, j'en conviens. Voilà quand même un certain nombre d'éléments que l'on doit mettre, très raisonnablement, à l'actif du gouvernement actuel.

En effet, je me suis trouvé, il y a deux ans et demi, en présence d'une négociation qui allait comme elle pouvait, sans que les exigences fondamentales aient été formulées. Nous avons dû bloquer un certain nombre de dossiers et porter la responsabilité, pas toujours agréable, d'être les « empêcheurs de danser en rond ». Enfin, maintenant, l'idée fondamentale selon laquelle l'élargissement serait un échec si l'acquis communautaire n'était pas profondément révisé a fait son chemin et provoqué la négociation spéciale qui est actuellement en cours. Pas d'élargissement hâtif, c'est ce que nous avons toujours déclaré !

Il reste encore des dossiers importants à négocier, comme ceux de la pêche et de l'agriculture. Des périodes de transition, probablement longues, seront nécessaires, bien évidemment.

En outre, le bilan de la révision nécessaire de l'acquis reste à faire et, sans un règlement favorable des problèmes de l'acquis, l'élargissement n'est pas possible. Avec une solution favorable, il devient envisageable. Mais cela dure depuis cinq ans ! Je suis donc étonné des réactions qui se manifestent soudainement. Nous devons comprendre que viendra nécessairement le moment où cette négociation devra arriver à son terme. Il appartiendra alors à chaque gouvernement de se prononcer en fonction de l'état global du dossier.

Ainsi que l'a déclaré récemment le Président de la République, il faut qu'on leur dise oui ou non, mais qu'on le dise vite et clairement, car au bout de cinq ans, il faut aussi comprendre la susceptibilité légitime d'Etats qui frappent à la porte et qui finissent par exiger : répondez-nous oui ou non, mais fixez-nous sur notre avenir !

Voilà trop rapidement résumé l'ensemble du « paquet » d'Athènes. J'emploie ce terme à dessein car il est vrai que cette vaste négociation ne peut s'achever que sur un compromis d'ensemble qui exigera, il faut en être conscient, des concessions de tous étant donné que, dans une période difficile, chacun doit prendre sa juste part du fardeau. La relance de l'Europe est à ce prix. Et qui ne voit, dans la situation politique et économique actuelle du monde, ce que seraient les redoutables conséquences d'un échec ? J'ai tout lieu de penser que nos partenaires en sont aussi conscients que nous-mêmes et c'est certainement notre meilleur motif d'espoir. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes. — M. Cantegrit applaudit également.*)

M. le président. La parole est à M. Mont, rapporteur pour avis.

M. Claude Mont, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, si j'ai, en effet, indiqué que le conseil européen de Stuttgart s'était dérobé devant les difficultés à résoudre, j'ai simplement enregistré qu'il avait pris des dispositions de procédure, contrairement à ce que tout le monde attendait, et j'ai rappelé qu'à une occasion, lorsqu'on a voulu lier la compensation des 750 millions pour la Grande-Bretagne aux ressources nouvelles pour le fonctionnement futur de la Communauté économique européenne, le conseil européen avait été à la limite de la rupture.

C'est en quoi il me paraissait nécessaire de porter un jugement réservé sur les décisions positives de ce conseil européen. Je n'ai pas manqué d'indiquer que, s'il se prolongeait heureusement par des décisions salutaires à Athènes, alors il aurait réparé le pessimisme que ses conclusions avaient légitimement soulevé.

M. le président. La parole est à M. le ministre des relations extérieures.

M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures. Je répondrai d'abord aux questions précises qui m'ont été posées sur le budget qui n'ont pas été traitées par mon collègue, le ministre délégué chargé de la coopération et du développement. Certaines ont été posées en termes solides, du type des questions auxquelles j'ai répondu en commission. D'autres semblent marquer une certaine ignorance de nos problèmes ou, ce que je ne veux pas croire, un refus d'entendre. Mais je répondrai à toutes les questions.

Sur nos moyens d'abord. Certains orateurs se sont inquiétés de factures impayées par nos postes à l'extérieur. Il est exact que nous avons souffert d'une grande difficulté dans ce domaine due à l'exiguïté de nos crédits, à la nécessité même, en cours d'exercice, de procéder à certains transferts de crédits, les retards s'accumulant ainsi en raison d'un processus de régulation budgétaire qui ne permettait les débloqués que trimestre par trimestre. Mais je donne l'assurance à cette assemblée qu'il n'y a pas et qu'il n'y aura pas de factures impayées en 1983.

MM. Alduy, Claude Mont et d'Ornano ont relevé le fait que, dans le projet de budget, le dollar était évalué à 7 francs. Je l'avais moi-même fait avant eux, en déclarant que, par voie de conséquence, dès le mois de janvier, la procédure nouvelle qui nous a été garantie par le ministère de l'économie, des finances et du budget, s'appliquerait pour ajuster notre dépense au taux qui sera alors celui du dollar. Et, comme l'a écrit M. le ministre de l'économie, des finances et du budget, les crédits supplémentaires ne seront pas gagés.

M. d'Ornano a déclaré qu'aucun nouveau chantier n'était prévu en 1983-1984. Je lui rappellerai que notre nouvelle ambassade à Barhein est pratiquement achevée, que notre nouvelle ambassade de Delhi a été commencée en 1983, que la construction de celle de Washington se poursuivra durant tout 1983 et continuera en 1984, et que des travaux importants seront faits dans la nouvelle capitale saoudienne pour la construction de notre ambassade de Ryad à partir de l'année 1984.

Pour les établissements culturels, certains sont achevés, ceux de Lisbonne, d'Edimbourg, de La Marsa. De nouveaux chantiers sont ouverts à Budapest et à Damas, un immeuble destiné à abriter un centre culturel vient d'être acquis à Santiago et sera mis en service dans le courant de 1984. Cette énumération fait justice de la critique faite à ce sujet.

M. Moinet et d'autres intervenants m'ont interrogé sur l'institut du monde arabe. L'idée de sa création a vu le jour depuis maintenant cinq ans. Si nous n'en sommes pas responsables, nous avons été très heureux de la trouver lancée car c'est une grande idée. L'ensemble des pays arabes souhaite disposer en Europe occidentale d'un institut où seront présentés les éléments les plus importants de la culture arabe. Il y aura un musée, une bibliothèque, l'organisation de conférences et de cycles de formation et d'information. La décision d'installer cet institut à Paris est à l'honneur de la France.

Nous avons estimé le site initialement prévu médiocre, nous avons donc obtenu que cet institut puisse s'installer dans un site très prestigieux, face au chevet de Notre-Dame, là où le boulevard Saint-Germain rejoint le quai de la Seine. Le bâtiment qui sera construit a été choisi à la suite d'un appel d'offres qui a mis en concurrence un très grand nombre d'architectes. Le projet retenu est celui d'un bâtiment d'architecture moderne très remarquable. Le coût de sa construction sera de l'ordre de 300 millions de francs — ce chiffre étant le plafond fixé — dont 140 millions de francs ont été versés par les pays arabes et 150 millions de francs par la France. Il manque une dizaine de millions de francs qui seront trouvés tout en maintenant la proportion indiquée de 50 p. 100 — 50 p. 100 pour l'investissement.

Plusieurs questions ont été posées relatives au domaine de l'enseignement. Les recrutés locaux en service dans l'enseignement bénéficieront des mêmes allocations que l'année dernière. Je le dis en particulier à l'adresse de M. Bayle.

Certains s'inquiètent de notre volonté de garder une grande flexibilité permettant l'ajustement de nos modes d'action en matière d'enseignement, l'ajustement de la carte culturelle et scolaire, en fonction de la présence de colonies françaises, en raison aussi de l'intensité de la francophonie dans les différents pays.

Nous y tenons absolument. Il serait très dangereux que nous parvenions à une sclérose des effectifs et de notre implantation culturelle, car celle-ci doit être sans cesse révisée, et elle le sera.

Bien entendu, cela fera l'objet des discussions souhaitables au conseil de l'enseignement français à l'étranger, organe de concertation qui a été prévu précisément pour permettre des échanges de vues et pour évaluer les différentes possibilités, celles-ci allant des établissements de plein exercice aux petites écoles et aux formules relevant de l'Alliance française ou de la mission laïque.

Cette procédure de concertation prévaut non seulement pour l'organisation de notre enseignement à l'étranger, mais également pour un domaine abordé par certains orateurs, celui des bourses.

Une commission des bourses à l'échelon national et des commissions locales de bourses veilleront à leur répartition, à l'égalité qu'il faut assurer entre les Français ayant la charge de la scolarisation de leurs enfants. Cela se fera dans des conditions qui satisferont le sénateur qui m'a posé une question à ce sujet.

La partie du budget portant sur la communication a fait l'objet d'une approbation générale. Je voudrais cependant répondre à M. Voisin, au-delà même de ce qu'a déjà dit le ministre chargé de la coopération et du développement sur la radio en Afrique, que nous faisons également un effort dans le domaine de la télévision sur ce continent : 3 millions de francs sont affectés, en mesures nouvelles, au Rwanda pour le développement d'émissions télévisées.

Radio-France internationale intervient en Afrique, comme l'a indiqué M. Cucci ; Radio-France internationale intervient également en Amérique latine. A partir du 1^{er} janvier, le poste de Guyane, qui aura été construit grâce à l'octroi de 60 millions de francs de crédits durant les dernières années et dans le budget de 1984, commencera à émettre dix-huit heures par jour.

Il faut maintenant étudier sérieusement les possibilités de Radio-France internationale en Asie. Pour le moment, les seules possibilités qui existent se limitent aux ondes courtes à partir d'Issoudun moyennant des émissions orientées qui sont bien reçues dans la partie francophone de l'Asie, c'est-à-dire en Indochine. Il faudra, pour la suite, examiner les possibilités de compter sur une implantation permanente.

La subvention à Radio-France internationale est augmentée de 36 p. 100 dans le budget de 1984 par rapport à celui de 1983.

M. Jouany m'a interrogé sur la Somera. J'ai beaucoup d'estime pour l'action de celle-ci au Proche-Orient ; je la trouve tout à fait remarquable. Je me félicite donc que, depuis 1979, des subventions aient été accordées par mon département pour permettre à la Somera un développement de ses émissions.

Je rappelle que ces subventions étaient des subventions de premier équipement et qu'elles ont été attribuées au rythme de 6 millions de francs par an pendant trois ans, puis de 3 millions de francs en 1982.

Il avait été convenu avec la Somera que les subventions n'auraient pas de caractère permanent. Pour le moment, nous nous en tenons à la convention qui a été passée avec cette société, en dépit des difficultés qu'elle peut rencontrer.

Bien des questions ont été posées sur le personnel. Plusieurs orateurs ont très justement dénoncé une situation anormale de mon département, à savoir qu'un certain nombre de ministres plénipotentiaires et de conseillers des affaires étrangères sont sans poste. C'est une situation, en effet, tout à fait fâcheuse. Je crois que ce département en a le privilège avec le ministère de l'intérieur !

C'est une situation que nous avons trouvée. J'ai déjà indiqué et je le répète qu'à mon arrivée au quai d'Orsay, trente-trois ministres plénipotentiaires étaient sans poste d'une manière quasi permanente. Nous avons ramené leur nombre à vingt-quatre et je me suis engagé à ce qu'il soit réduit à quinze dans le courant de l'année 1984. Une telle anomalie ne saurait durer.

M. d'Ornano a exprimé des affirmations surprenantes quant aux critères de choix des personnels extérieurs pour diriger des postes ou pour prendre des fonctions importantes au département. Il s'est d'abord étonné de ces nominations extérieures, oubliant que cette pratique existe depuis le début de la République. Pour remonter seulement jusqu'à l'après-guerre, combien de personnes éminentes sont ainsi entrées dans la maison. Je citerai seulement M. Alphand et M. Couve de Murville sous la IV^e République. Je pourrais faire état de quinze noms sous le précédent septennat.

M. Paul d'Ornano. Pas avec une telle fréquence !

M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures. M. d'Ornano a déclaré, en outre, que les personnages que nous avons nommés sont peu connus. Je ne suis pas sûr que, sur les six personnages qui présidaient aux destinées d'une ambassade lorsque je suis arrivé au quai d'Orsay — un maître des requêtes,

des inspecteurs des finances, un fonctionnaire des D.O.M.-T.O.M., un universitaire — étaient fort connus. Il est vrai qu'il y avait aussi un fonctionnaire éminent du S.D.E.C.E. qui, lui, était connu pour d'autres raisons, mais je ne pense pas que telle ait été la notoriété la meilleure pour diriger un poste diplomatique! (*Sourires sur les travées socialistes et communistes.*)

M. Franck Sérusclat. Très bien!

M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures. Enfin, M. d'Ornano nous dit que ces nominations ont été purement politiques...

M. Paul d'Ornano. Parfaitement!

M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures. ... s'adressant à des personnages sans expérience internationale. Puis-je d'abord lui dire que, sur les onze postes dirigés par des personnes extérieures à mon département, trois sont occupés par des chefs de poste qui étaient déjà en place sous le précédent septennat et qui ont été conservés? Puis-je, ensuite, lui demander s'il a des informations sur les appartenances politiques du secrétaire général du quai d'Orsay — il y a fait allusion — et de l'ambassadeur à Washington? En ce qui me concerne, je n'en ai pas. J'ai, en revanche, des informations très précises sur la très grande expérience internationale de notre ambassadeur à Washington, qui a passé une grande partie de sa vie aux Etats-Unis et dont la réussite exceptionnelle est probablement due à une connaissance très remarquable du milieu américain, connaissance d'un industriel, certes, mais croyez-moi, elle est fort utile aussi dans le domaine diplomatique!

Nominations politiques? Je serais surpris que, lors de la nomination de MM. Gorce et Cornut-Gentile, plus tard de MM. Deniau et Missoffe, de Mlle Dienesch et autres, leurs orientations politiques n'aient pas été connues. Et j'éviterai de parler de la nomination un peu surprenante de M. Ponchardier à deux postes diplomatiques successifs! (*Sourires sur les travées socialistes et communistes.*)

M. Serge Boucheny. Très bien!

M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures. Alors, si vous le voulez bien, ne perdons pas notre temps à des arguties mesquines! Un certain nombre d'entre vous étaient décidés à voter contre ce budget et tous les prétextes ont été bons.

Très franchement, je ne comprends pas cette décision *a priori*. Reprenons, en effet, les sujets politiques qui ont été abordés à cette tribune.

De l'Europe, M. Chandernagor vient de parler. Ce qu'il a dit correspond bien, je crois, aux intérêts de la France tels qu'ils sont perçus par tous.

On m'a interrogé sur le Tchad. Notre intervention au Tchad tendait à marquer notre fidélité à notre parole et notre rejet de toute intervention étrangère. Nous avons envoyé nos troupes, comme d'autres l'avaient fait avant nous; nous avons pu le faire sans tirer. Nous avons ainsi évité que le Tchad ne soit totalement envahi par une puissance étrangère, comme il l'était lorsque nous sommes arrivés aux affaires. Notre intervention s'est faite dans des conditions qui ont empêché les deux super-grands d'intervenir dans ce pays. Pas un parti politique de France n'est en désaccord avec le principe de cette politique!

Notre action en Algérie est incontestablement un succès, succès qui fait suite à des efforts menés avec une grande constance par les gouvernements précédents. Mais il se trouve que la période était mûre et qu'un gouvernement de gauche avait de meilleures possibilités.

Le contrat relatif au gaz a été l'élément de déclenchement de cette nouvelle relation.

Il est tout à fait vrai, monsieur Voisin, que ce contrat a un aspect politique fondamental. L'Algérie refusant l'aide au développement estime qu'elle doit générer ses moyens de développement par d'autres voies. Nous avons adhéré à ce raisonnement en acceptant un surpris pour le gaz, c'est parfaitement exact.

Quant aux retombées économiques, elles sont considérables, vous le savez. Les chiffres ont d'ailleurs été publiés à l'occasion de la visite du président Chadli; depuis le début de l'année 1982, 35 milliards de francs de contrats ont été signés définitivement. Surtout, le climat de la coopération est sans précédent, il est même exemplaire. L'image que prend ainsi notre pays dans le tiers monde, grâce à sa coopération avec l'Algérie, qui avait été recherchée par tous ceux qui ont dirigé la France depuis la fin de la guerre d'Algérie, est maintenant celle que nous souhaitons. Y a-t-il un parti qui puisse être en désaccord?

On m'a interrogé sur l'Irak. Notre politique à l'égard de ce pays avait été ébauchée — que dis-je, elle avait été largement engagée! — sous le septennat précédent. Cette politique, nous l'avons suivie, et ce sans embarras, car l'Irak s'était replié sur la frontière reconnue internationalement. Nous avons continué à apporter un soutien à celui des deux belligérants qui acceptait toutes les propositions faites pour la paix, qui acceptait toutes les résolutions des Nations unies et qui cherchait ardemment la paix.

Nous l'avons fait aussi car l'ensemble du monde arabe nous l'a demandé — que dis-je, il l'a exigé de nous! — afin que l'Irak ne tombe pas dans la dépendance d'un super-grand, celui qui livre des armes à Bagdad!

Nous avons agi non seulement en accordant un soutien logistique à l'Irak et au monde arabe pour son effort de défense sur cette frontière, mais aussi en obtenant, non sans difficultés, l'adoption au conseil de sécurité des Nations unies d'une résolution qui en appelle à une interdiction de toute opération militaire dans le golfe Persique, dans tous les ports et sur tous les terminaux pétroliers. Cette résolution a été adoptée avec le soutien conjugué de l'U.R.S.S. et des Etats-Unis.

Voilà la France bien dans son rôle.

Le Liban? Nous le soutenons, comme cela s'est fait depuis des siècles. Nous le soutenons, comme cela se fait depuis des années dans sa volonté d'unité, de souveraineté, d'intégrité et d'indépendance. Qui, en France, proposerait une politique différente?

Soutenir le Liban implique que l'on soutienne également l'organisation de libération de la Palestine, car il n'y aura pas de paix au Proche-Orient, il n'y aura pas de possibilité de paix, dans l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité, au Liban, si un avenir n'est pas donné au peuple palestinien.

Par l'intervention de notre force, que nous avons voulu placer sous le contrôle du conseil de sécurité, que nous avons accepté d'intégrer dans une force multinationale, nous avons d'abord sauvé l'O.L.P., sauvé des milliers de Palestiniens.

Appelés par le président du Liban, élu à la quasi-unanimité, nous sommes revenus à Beyrouth aux côtés des Américains et des Italiens, auxquels se sont joints, un peu plus tard, les Britanniques. Qui, en France, aurait eu une attitude différente?

Malheureusement, il est exact qu'à deux reprises on nous a tiré dessus. Nous avons riposté.

Puis, ce fut l'horrible attentat du 23 octobre, qui a coûté cinquante-huit morts à l'armée française. Nous étions décidés à ce que ce crime ne restât pas impuni. L'enquête a été longue, difficile. Lorsque nous en avons connu les conclusions, nous avons voulu les vérifier, et les vérifier encore. Alors seulement, dans une riposte correspondant à ce qui nous avait été recommandé sur tous les bancs des deux assemblées, nous avons frappé à côté de Baalbek. Bien entendu, nous n'avons pas averti à l'avance de l'endroit où frapperaient nos avions; ni les Italiens, monsieur Claude Mont, ni les Britanniques ne pouvaient être avertis; le secret s'imposait pour que nos pilotes ne soient pas mis en danger.

M. Claude Mont, rapporteur pour avis. Les Américains le savaient!

M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures. L'affaire demeure difficile. Mais les principes que nous servons sont ceux de la France, ceux de toutes les forces politiques de la France. Me tromperais-je?

Ces principes, pour les servir, que devons-nous faire?

Il est facile de dire, comme l'un des orateurs, qu'il suffit d'appeler les autres Européens pour occuper une partie du Liban. Croyez-vous qu'ils aient envie d'y aller? Essayez vous-mêmes de les y inviter.

Il est facile de dire que nous devons taper du poing sur la table, montrer notre force aux Syriens par une action militaire, en oubliant simplement que le corps blindé syrien est légèrement plus fort que l'ensemble du corps blindé français en Europe! Cherchons-nous la guerre avec la Syrie? Que non! Alors, je vous en prie, évitons les déclarations irresponsables et continuons dans notre volonté d'aider le Liban. Incitons les Libanais à parler d'une seule voix. Faisons en sorte que les autres pays arabes soutiennent vraiment le Liban et qu'ils obtiennent de la Syrie les gestes nécessaires pour que l'évacuation totale de toutes les forces étrangères — israéliennes, selon les décisions du conseil de sécurité, syriennes et palestiniennes — soit possible. Défendons le droit à l'autodétermination de tous les peuples de cette région, en particulier de l'organisation de libération de la Palestine, et le droit d'Israël à l'existence dans la paix.

Telle est la politique que la France suit depuis des années. C'est celle que nous menons, peut-être avec plus de détermination, mais selon les mêmes lignes. Pourquoi, aujourd'hui, soudain, critiquer ?

Cette politique, telle que nous la faisons, telle que nous l'affirmons, nous a donné la confiance de ces peuples.

Existe-t-il meilleure preuve que l'intervention de la France, intervention sans laquelle rien n'aurait été possible, lorsqu'il s'est agi, dans des conditions singulièrement difficiles, croyez-moi, d'échanger des prisonniers israéliens, qui étaient entre les mains de l'O. L. P., sous le feu des canons syriens, contre des prisonniers palestiniens répartis dans bien des endroits du Sud-Liban et d'Israël ? Cette opération, nous l'avons réussie. Le message que nous avons reçu des Israéliens est presque identique à celui que nous avons reçu de l'organisation de libération de la Palestine et du comité international de la Croix-Rouge.

Voilà l'image que la France a actuellement au Proche-Orient. Lequel d'entre vous est en désaccord avec cette image ?

Je pourrais continuer, en parlant de notre fidélité à l'Alliance, une Alliance dans laquelle nos prédécesseurs ont fait entrer la France — et comme ils ont eu raison ! — une Alliance qui doit être affirmée dans toutes ses dimensions, avec tout ce qu'elle signifie pour la défense de la liberté, pour la défense d'un certain système d'existence, une Alliance qui exige que nous construisions notre appareil de sécurité.

Combien de décisions ont-elles été prises depuis que ce gouvernement est en place ! Le septième sous-marin nucléaire, le système Hadès, le système des fusées air-sol à moyenne portée — A. S. M. P. — et combien d'autres décisions encore, qui avaient été trop longtemps retardées et qui maintenant marquent notre volonté d'indépendance pour notre défense, d'indépendance à l'intérieur de l'Alliance, où nous nous exprimons librement à l'égard de tous, oui, à l'égard de tous, des Etats-Unis comme des autres ! Mais je crois que telle était déjà l'habitude de la France ! J'ai entendu parler de discours concernant les Américains et qui étaient peut-être plus sévères encore que ceux que nous pouvons prononcer à l'heure actuelle, par exemple celui de Phnom Penh, quand il s'agissait de dénoncer la guerre d'Indochine.

Voilà donc notre action. Voilà la politique d'indépendance que l'instrument que nous vous proposons veut servir. Alors, je ne comprends pas que certains cherchent le moindre prétexte, la moindre raison pour nier que la clarté de notre expression, l'unicité de notre langage, la fermeté de notre engagement sont comprises par la population française.

Bien souvent, on se réfère aux sondages quand il nous sont défavorables. Mais quand ils portent sur la politique extérieure, on les oublie rapidement. Encore une fois, le moindre prétexte est bon pour prétendre qu'il y a division là où la force de notre politique serait encore plus grande si l'appui du peuple français, qui existe dans les profondeurs de ce peuple, était reconnu par les élus. Je vous demande alors : mais pourquoi est-il indispensable que vous votiez contre ce qui traduit la pensée, l'inspiration de l'ensemble de notre peuple ?

Je sais bien que, au sein d'un des grands partis de l'opposition, un seul orateur a tenu ce langage mesquin.

Notre budget n'est pas suffisant — nous sommes en période de rigueur — mais il est privilégié. Je terminerai, comme j'ai débuté, en espérant que les élus que vous êtes voudront bien appuyer ce budget privilégié au service d'une politique qui, je le répète, est soutenue par l'ensemble de la France. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes. — M. Josy Moynet, rapporteur spécial, applaudit également.*)

M. le président. Nous allons examiner les crédits concernant le ministère des relations extérieures et figurant aux états B et C, ainsi que deux amendements tendant à insérer chacun un article additionnel après l'article 116.

I. — SERVICES DIPLOMATIQUES ET GÉNÉRAUX

ETAT B

M. le président. « Titre III, plus 386 474 448 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre III.

(*Une première épreuve à main levée est déclarée douteuse par le bureau.*)

M. André Méric. Le groupe socialiste demande un scrutin public.

M. le président. Monsieur le président Méric, en vertu de l'article 55 du règlement : « Nul ne peut avoir la parole dès lors que le scrutin est commencé. » Je ne vous ai donc pas entendu. A cet égard, il existe d'ailleurs un précédent fameux dont personne n'a perdu la mémoire.

Cela étant, en vertu de l'article 54 du règlement, si le doute persiste, après une épreuve par assis et levé « il est procédé à un scrutin public ordinaire. »

(*Le Sénat, par assis et levé, adopte ces crédits.*)

M. le président. « Titre IV, plus 535 774 494 francs. » (*Adopté.*)

ETAT C

M. le président. « Titre V. — Autorisations de programme, 176 850 000 francs. » (*Adopté.*)

« Crédits de paiement, 84 966 000 francs. » (*Adopté.*)

« Titre VI. — Autorisations de programme, 50 050 000 francs. » (*Adopté.*)

« Crédits de paiement, 25 870 000 francs. » (*Adopté.*)

II. — COOPÉRATION ET DÉVELOPPEMENT

ETAT B

M. le président. « Titre III, plus 13 872 408 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre III.

(*Ces crédits sont adoptés.*)

M. le président. « Titre IV, moins 1 035 773 557 francs. » (*Adopté.*)

M. le président. « Titre V. — Autorisations de programme, 4 500 000 francs. » (*Adopté.*)

« Titre VI. — Autorisations de programme, 1 milliard 398 millions 594 000 francs. » (*Adopté.*)

« Crédits de paiement, 391 350 000 francs. » (*Adopté.*)

Articles additionnels.

M. le président. Par amendement n° 166, M. Habert, au nom de la commission des affaires culturelles, propose d'insérer, après l'article 116, un article additionnel ainsi rédigé :

« Le Gouvernement déposera sur le bureau des assemblées parlementaires, les 30 juin et 31 décembre, un rapport relatif à la prise en compte, au cours du semestre, des effets de la variation de certaines devises étrangères sur les rémunérations des personnels en poste à l'étranger. »

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Jacques Habert, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, les amendements que propose votre commission des affaires culturelles se rapportent à un problème très sérieux que vous avez évoqué le premier et dont beaucoup de rapporteurs et d'orateurs ont parlé. Il concerne l'indice d'appréciation de certaines devises étrangères et les effets de la dépréciation du franc sur les rémunérations des personnels ainsi que sur les moyens de fonctionnement des services et des établissements relevant, à l'étranger, du ministère des relations extérieures.

Vous nous avez dit, monsieur le ministre, que vous vous étiez entendu avec M. le ministre des finances et que, à compter du 1^{er} janvier 1984, les services de vos deux ministères feraient périodiquement le point sur les conséquences qu'il convenait de tirer de l'effet-change afin qu'il soit convenu des ajustements nécessaires, si tel devait être le cas.

Nous pensons, bien évidemment, que tel sera le cas et nous souhaiterions être informés des décisions qui seront prises pour assurer ces réajustements qui nous semblent indispensables, les personnels et les services des établissements à l'étranger se trouvant actuellement dans une situation des plus difficiles.

L'Assemblée nationale a éprouvé le même souci que nous et les deux amendements qui vous sont proposés aujourd'hui l'ont été déjà à l'Assemblée nationale, qui les a adoptés, avec votre avis favorable, monsieur le ministre. Cependant, lors de la seconde délibération, ces amendements ont été supprimés.

Notre commission a estimé que la question était trop importante pour qu'on la passe sous silence. Nous avons donc voulu, en présentant ces amendements, bien faire comprendre, non seulement à votre ministère, qui en est déjà convaincu, mais au Gouvernement tout entier, notamment au ministère de l'éco-

nomie, des finances et du budget, qu'il s'agissait pour nous d'une préoccupation essentielle et que notre assemblée tenait essentiellement à ce que la question soit réglée si possible dans les premiers mois de l'année prochaine.

Tel est l'objet de l'amendement n° 166 qui vous est présenté.

M. le président. Quel est l'avis de la commission saisie au fond ?

M. Josy Moinet, rapporteur spécial. La commission des finances a pris acte de l'accord donné par le Gouvernement, sous réserve de quelques modifications, à un amendement identique présenté à l'Assemblée nationale. Par conséquent, elle a émis un avis favorable sur cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures. Monsieur le président, vous me permettez de parler simultanément des deux amendements qui ont été déposés, ce qui me permettra de ne pas avoir à reprendre la parole.

Le premier porte sur l'ajustement nécessaire en cours d'année au profit des rémunérations des personnels ; le second a trait aux dépenses de fonctionnement des services à l'étranger.

Je rappelle que le premier cas est couvert depuis plusieurs années. En effet, c'est en 1978 que le principe avait été adopté et, depuis 1981, l'ajustement des rémunérations est effectué *a posteriori*, compte tenu des variations des taux de change et de prix qui interviennent dans les pays concernés.

Le second cas, en revanche, vient de faire l'objet d'un nouvel accord du ministre de l'économie, des finances et du budget ; j'en ai fait état devant le Sénat voilà quelques temps.

Monsieur le président, c'est dire que, bien entendu, nous sommes d'accord pour que les assemblées parlementaires soient informées des conditions dans lesquelles ces deux accords — l'ancien et le nouveau — sont appliqués. Nous nous engageons, par exemple lors de la présentation de la loi de finances, à donner tous les renseignements aux commissions compétentes. Cela sera fait en fin d'exercice. Faut-il un deuxième compte rendu en cours d'exercice ? Je l'ai moi-même accepté à l'Assemblée nationale voilà quelques semaines.

La raison pour laquelle, lors d'une seconde délibération à l'Assemblée nationale, le Gouvernement a demandé le retrait de cet amendement, tient au fait qu'il comportait le mot « rapport ». Nous serions embarrassés s'il nous fallait fournir un « rapport » qui serait diffusé à un grand nombre d'exemplaires et qui comporterait un jugement sur les évolutions des changes dans certains pays ainsi qu'une prévision sur la permanence de ces évolutions.

En d'autres termes, le Gouvernement s'engage à ce que, lors de la présentation de la loi de finances, un compte rendu soit fait en fin d'exercice sur l'application de ce double accord. Il est prêt à présenter un compte rendu aux assemblées parlementaires à mi-exercice, donc le 30 juin. En revanche, il ne pourrait pas accepter un amendement l'obligeant à déposer un rapport.

M. Jacques Habert, rapporteur pour avis. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Jacques Habert, rapporteur pour avis. Monsieur le président, nous comprenons bien que le terme « rapport » puisse sembler extrêmement pesant ; en outre, un « rapport » risque d'être différé.

Monsieur le ministre, je constate que nous sommes tout à fait d'accord sur le fond et, dans ces conditions, monsieur le président, je vais immédiatement rectifier mon amendement qui, désormais, tendra à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Le Gouvernement fera connaître aux assemblées parlementaires, les 30 juin et 31 décembre de chaque année, les mesures prises pour compenser les effets de la variation de certaines devises étrangères sur les rémunérations des personnels en poste à l'étranger. »

Nous souhaitons simplement recevoir une information et savoir que les ajustements qui ont été promis ont été effectivement accomplis, ce à une date très caractéristique, celle de la fin de l'année scolaire.

Nous saurons à ce moment-là que vous avez obtenu de votre collègue, M. le ministre de l'économie, des finances et du budget, ce que vous souhaitez ; nous en serons informés par une simple lettre ou par une note très rapide. Dès lors, nous serons tous satisfaits de l'action menée de concert par les deux ministères et par l'ensemble du Gouvernement.

M. le président. Je suis donc saisi d'un amendement n° 166 rectifié, tendant à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Le Gouvernement fera connaître aux assemblées parlemen-

taires, les 30 juin et 31 décembre de chaque année, les mesures prises au cours du semestre... » Sans doute s'agit-il du semestre précédent ? Seriez-vous d'accord, monsieur le rapporteur pour avis, pour ajouter le mot « précédent » ?

M. Jacques Habert, rapporteur pour avis. Monsieur le président, je préfère simplement supprimer les mots « au cours du semestre ».

M. le président. Il s'agit donc d'un amendement n° 166 rectifié *bis*, qui tend à insérer un article additionnel, ainsi rédigé : « Le Gouvernement fera connaître aux assemblées parlementaires, les 30 juin et 31 décembre de chaque année, les mesures prises pour compenser les effets de la variation de certaines devises étrangères sur les rémunérations des personnels en poste à l'étranger. »

J'aimerais vous faire une suggestion, monsieur le rapporteur pour avis. La substitution des mots : « Le Gouvernement portera à la connaissance des assemblées » aux mots « Le Gouvernement fera connaître aux assemblées » me paraîtrait correspondre mieux à nos rédactions habituelles.

M. Jacques Habert, rapporteur pour avis. Nous nous inclinons devant la présidence !

M. le président. Ce sera donc l'amendement n° 16 rectifié *ter*, dont le début se lira ainsi : « Le Gouvernement portera à la connaissance des assemblées parlementaires... » et la suite sans changement.

Quel est l'avis du Gouvernement sur cet amendement ?

M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures. Tout d'abord, je remercie M. le rapporteur pour avis d'avoir supprimé les mots : « au cours du semestre ». En effet, il est impossible de savoir, au 30 juin, ce qui a été fait jusqu'à ce jour.

Cela dit, cette façon de procéder me paraît concevable. Il s'ensuivra un contact avec la commission compétente des assemblées, sans doute la commission des finances — chaque assemblée décidera comme elle l'entend — le Gouvernement assurant cette commission — nous verrons quelle forme peut prendre la communication — que les mesures prises répondent bien à l'objet qui a été défini au cours de notre débat et à l'accord qui a été donné par le ministère de l'économie et des finances pour de tels ajustements.

Le Gouvernement accepte donc l'amendement.

M. le président. La commission maintient-elle son avis favorable ?

M. Josy Moinet, rapporteur spécial. Oui, monsieur le président.

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 166 rectifié *ter*, accepté par la commission et par le Gouvernement.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Un article additionnel ainsi rédigé est donc inséré dans le projet de loi, après l'article 116.

Par amendement n° 167 rectifié, M. Habert, au nom de la commission des affaires culturelles, propose d'insérer, après l'article 116, un article additionnel ainsi rédigé :

« Le Gouvernement portera à la connaissance des assemblées parlementaires, le 30 juin de chaque année, les mesures prises pour compenser la variation de certaines devises étrangères sur les dépenses en fonctionnement des services et établissements relevant du ministère des relations extérieures à l'étranger. »

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Jacques Habert, rapporteur pour avis. Monsieur le président, cet amendement procède du même esprit que le précédent.

La seule différence réside dans le fait qu'en l'espèce, la communication n'aura lieu qu'une fois dans l'année, le 30 juin, puisqu'il s'agit des subventions de fonctionnement et que nous serons avisés de leur montant et de leur attribution à la fin de l'année lors de la discussion budgétaire.

Je précise également que le mot « établissements » ne figurait pas dans l'amendement initial de l'Assemblée nationale ; il a été ajouté par notre commission. Sont ainsi visées toutes les dépenses de fonctionnement : services et établissements. Une fois par an, on voudra bien nous indiquer ce qui a pu être réalisé dans ce domaine.

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur cet amendement n° 167 rectifié ?

M. Josy Moinet, rapporteur spécial. La commission émet un avis favorable, monsieur le président.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures. Avis également favorable, monsieur le président.

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 167 rectifié.
(L'amendement est adopté.)

M. le président. En conséquence, un article additionnel ainsi rédigé est inséré dans le projet de loi, après l'article 116.

Nous avons terminé l'examen des dispositions concernant le ministère des relations extérieures.

— 11 —

DEPOT D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi ratifiant et modifiant l'ordonnance n° 82-297 du 31 mars 1982 portant modification de certaines dispositions du code des pensions civiles et militaires de retraite et relative à la cessation d'activité des fonctionnaires et des agents de l'Etat et des établissements publics de l'Etat à caractère administratif, et l'ordonnance n° 82-298 du 31 mars 1982 relative à la cessation progressive d'activité des agents titulaires des collectivités locales et de leurs établissements publics à caractère administratif (urgence déclarée).

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 83, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires sociales sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (Assentiment.)

— 12 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Louis Jung, un rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi relatif à la levée des séquestres placés sur des biens allemands en France. (N° 22, 1983-1984).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 81 et distribué.

J'ai reçu de M. Daniel Hoeffel un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. (N° 7, 1983-1984.)

Le rapport sera imprimé sous le numéro 82 et distribué.

— 13 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au jeudi 1^{er} décembre 1983 à dix heures, à quinze heures et le soir :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1984, adopté par l'Assemblée nationale. [N° 61 et 62 (1983-1984). — M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.]

Deuxième partie. — Moyens des services et dispositions spéciales :

Budget annexe des prestations sociales agricoles et article 103 :

M. Henri Torre, rapporteur spécial (rapport n° 62, annexe n° 42) ;

M. Louis Caiveau, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales, (avis n° 66, tome VI).

Agriculture et article 104 :

M. Henri Torre, rapporteur spécial (rapport n° 62, annexe n° 3) ;

M. Michel Sordel, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (avis n° 64, tome I) ;

M. Jules Roujon, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (aménagement rural) (avis n° 64, tome II) ;

M. Pierre Tajan, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (industries agricoles et alimentaires) (avis n° 64, tome III).

M. René Tinant, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (enseignement agricole) (avis n° 63, tome V).

Délai limite pour le dépôt des amendements aux crédits budgétaires du projet de loi de finances pour 1984.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux divers crédits budgétaires et articles rattachés du projet de loi de finances pour 1984 est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

Délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, le délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

Délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie, non joints à l'examen des crédits, du projet de loi de finances pour 1984.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, le jeudi 10 novembre 1983, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie, non joints à l'examen des crédits, du projet de loi de finances pour 1984 est fixé au mercredi 7 décembre 1983, à dix-sept heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée le jeudi 1^{er} décembre 1983, à zéro heure vingt.)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
ANDRÉ BOURGEOT.

Communication faite au Sénat par le Conseil constitutionnel.

En application de l'article 40 de l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958, M. le président du Conseil constitutionnel a communiqué à M. le président du Sénat :

Quatre décisions du Conseil constitutionnel en date du 30 novembre 1983 rejetant les recours formés contre les élections sénatoriales du 25 septembre 1983 dans les départements de la Moselle, des Landes, des Pyrénées-Orientales et de la Réunion ;

Une décision en date du 30 novembre 1983 par laquelle le Conseil constitutionnel donne acte du désistement des auteurs des requêtes concernant les opérations électorales du 25 septembre 1983 dans le département de la Marne.

Conseil constitutionnel.

DÉCISION N° 83-966

Séance du 30 novembre 1983.

Election au Sénat.

Landes.

Le Conseil constitutionnel a été saisi d'une requête présentée par M. André Mirtin, demeurant à Parentis-en-Born, enregistrée le 27 septembre 1983 à la préfecture des Landes et tendant à ce qu'il plaise au Conseil statuer sur les opérations électorales auxquelles il a été procédé le 25 septembre 1983 dans le département des Landes pour la désignation de deux sénateurs ;

Vu les observations en défense présentées par M. Philippe Labeyrie, sénateur, lesdites observations enregistrées les 18 et 28 octobre 1983 au secrétariat général du Conseil constitutionnel ;

Vu les observations présentées par le ministre de l'intérieur et de la décentralisation, enregistrées le 18 octobre 1983 au secrétariat général du Conseil constitutionnel ;

Vu les observations en réplique présentées par M. André Mirtin, lesdites observations enregistrées comme ci-dessus les 28 octobre et 16 novembre 1983 ;

Le Conseil constitutionnel,

Vu l'article 59 de la Constitution ;

Vu l'ordonnance du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel ;

Vu le code électoral ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Le rapporteur ayant été entendu ;

Sur les conclusions concernant les suffrages obtenus par M. Jacques Dutin :

Considérant qu'il résulte des dispositions des articles 33 et 35 de l'ordonnance du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel que le conseil ne peut être valablement saisi de contestations autres que celles dirigées contre l'élection d'un parlementaire ;

Considérant que la requête susvisée de M. André Mirtin, dans la mesure où elle conclut à une rectification du nombre des voix obtenues par M. Jacques Dutin, lequel n'a pas été élu, ne conclut pas à l'annulation de l'élection d'un parlementaire ; que, par suite, ces conclusions ne constituent pas une contestation au sens de l'article 33 de l'ordonnance susvisée du 7 novembre 1958 et, dès lors, ne sont pas recevables ;

Sur la demande d'annulation de l'élection de M. Philippe Labeyrie :

Considérant que, si le président du conseil général des Landes a, trois jours avant le scrutin, adressé à tous les membres du collège électoral sous son timbre et en affranchissement administratif une lettre recommandant M. Philippe Labeyrie à leurs suffrages, cet envoi, pour regrettables qu'en soient les modalités, ne peut être regardé comme ayant constitué une pression de nature à exercer une influence sur le résultat de l'élection ; que la requête présentée par M. Mirtin ne saurait, dès lors, être accueillie,

Décide :

Art. 1^{er}. — La requête susvisée de M. André Mirtin est rejetée.

Art. 2. — La présente décision sera notifiée au Sénat et publiée au *Journal officiel* de la République française.

Délibérée par le Conseil constitutionnel dans sa séance du 30 novembre 1983, où siégeaient : MM. Daniel Mayer, président, Louis Joxe, Louis Gros, Robert Lecourt, Léon Jozeau-Marigné, Pierre Marcihacy, Georges Vedel, André Segalat, Paul Legatte.

Le président,
DANIEL MAYER.

DÉCISION N° 83-967/974

Séance du 30 novembre 1983.

Election au Sénat.

Pyrénées-Orientales.

Le Conseil constitutionnel a été saisi :

1° D'une requête présentée par M. Pierre Reynaud demeurant à Saint-Laurent-de-Cerdans, enregistrée le 28 septembre 1983 à la préfecture des Pyrénées-Orientales et tendant à ce qu'il plaise au conseil statuer sur les opérations électorales auxquelles il a été procédé le 25 septembre 1983 dans le département des Pyrénées-Orientales pour la désignation d'un sénateur ;

Vu les observations en défense présentées par M. Paul Alduy, sénateur, lesdites observations enregistrées le 17 octobre 1983 au secrétariat général du Conseil constitutionnel ;

Vu les observations en réplique présentées par M. Pierre Reynaud, lesdites observations enregistrées comme ci-dessus le 24 octobre 1983 ;

Vu les nouvelles observations présentées par M. Pierre Reynaud, enregistrées comme ci-dessus les 14 et 24 novembre 1983 ;

Vu les observations en duplique présentées par M. Paul Alduy, sénateur, lesdites observations enregistrées comme ci-dessus le 21 novembre 1983 ;

Vu les observations présentées par le ministre de l'intérieur et de la décentralisation, enregistrées les 21 et 24 octobre 1983 au secrétariat général du Conseil constitutionnel ;

2° D'une requête présentée par M. Jean Marti, demeurant à Cerbère, enregistrée le 3 octobre 1983 à la préfecture des Pyrénées-Orientales et tendant à ce qu'il plaise au Conseil statuer sur les opérations électorales auxquelles il a été procédé le 25 septembre 1983 dans le département des Pyrénées-Orientales pour la désignation d'un sénateur ;

Vu les observations en défense présentées par M. Paul Alduy, sénateur, lesdites observations enregistrées le 3 novembre 1983 au secrétariat général du Conseil constitutionnel ;

Vu les observations complémentaires présentées en défense par M. Paul Alduy, lesdites observations enregistrées comme ci-dessus le 7 novembre 1983 ;

Vu les observations en réplique présentées par M. Jean Marti, lesdites observations enregistrées comme ci-dessus le 16 novembre 1983 ;

Vu les observations en duplique présentées par M. Paul Alduy, sénateur, enregistrées comme ci-dessus le 23 novembre 1983 ;

Vu les observations présentées par le ministre de l'intérieur et de la décentralisation, enregistrées les 21 et 24 octobre 1983 au secrétariat général du Conseil constitutionnel ;

Le Conseil constitutionnel,

Vu l'article 59 de la Constitution ;

Vu l'ordonnance du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel ;

Vu le code électoral ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Le rapporteur ayant été entendu ;

Considérant que les requêtes susvisées de MM. Reynaud et Marti sont relatives au second tour de scrutin des élections sénatoriales qui se sont déroulées le 25 septembre 1983 dans le département des Pyrénées-Orientales ; qu'il y a lieu de les joindre pour y être statué par une seule décision ;

Sur la requête de M. Pierre Reynaud :

Considérant que M. Pierre Reynaud avait contesté la régularité de la liste d'émargement de la 5^e section de vote dans sa requête introductive d'instance présentée dans le délai du recours contentieux ; que par suite il était recevable à préciser son moyen après l'expiration de ce délai ;

Mais considérant qu'il ne résulte pas de l'instruction que le nom du requérant, ni d'ailleurs celui d'autres électeurs, aient fait à tort l'objet d'un émargement ;

Considérant que les autres moyens soulevés par M. Pierre Reynaud ont été aussi invoqués par M. Jean Marti ; qu'il y a lieu de les examiner de façon conjointe ;

Sur la requête de M. Jean Marti et les autres moyens de la requête de M. Pierre Reynaud :

En ce qui concerne le recensement des votes :

Considérant que, si M. Jean Marti soutient qu'une électrice de la 5^e section a été comptée à tort parmi les votants, ce grief, invoqué pour la première fois postérieurement au délai de 10 jours ouvert par l'article L. O. 180 du code électoral, n'est pas recevable ;

Considérant qu'il est constant que la liste d'émargement de la 3^e section de vote a disparu ; que, dès lors, les résultats des opérations de vote dans cette section, qui sont contestés et dont la régularité ne peut être contrôlée, doivent être annulés ; que par suite il convient de diminuer le total des voix recueillies par M. Alduy et par M. Marti du nombre des suffrages dont ils ont été crédités dans cette section, soit respectivement de 84 et 56 voix ; qu'après cette rectification, M. Alduy conserve néanmoins un avantage de 121 suffrages sur M. Marti ;

En ce qui concerne l'affichage des candidatures :

Considérant que l'article R. 153 du code électoral ne prévoit, à l'occasion du second tour de scrutin, aucune publication officielle du maintien ou du retrait des candidats qui étaient en présence au premier tour ; que, par suite, l'absence de panneaux d'affichage à l'intérieur de la salle de vote, critiquée par M. Marti, ne constitue pas une irrégularité ;

Considérant que M. Marti ne rapporte pas la preuve que les affiches qu'il avait apposées dans un hall public aient été enlevées ;

En ce qui concerne le déroulement du scrutin :

Quant aux bulletins de vote :

Considérant que les candidatures enregistrées pour le premier tour de scrutin restent valables pour le second tour ; qu'il appartient aux candidats qui désirent se retirer ou se désister de faire connaître leur décision aux électeurs par le moyen de leur choix et de faire enlever des tables, s'ils le jugent opportun, les bulletins établis à leur nom ; que le président du collège électoral ne saurait se substituer à eux pour ces opérations sans excéder ses pouvoirs ; que, par suite, la présence sur des tables de décharge de bulletins de candidats ayant renoncé à concourir pour le second tour n'est pas irrégulière ;

Considérant que M. Marti soutient que des bulletins établis à son nom ont été enlevés des tables de décharge ; qu'il résulte de l'instruction que, si, au début des opérations électorales, des bulletins ont été retirés ou jetés sur le sol, tous les candidats ont été victimes de tels agissements et que ces désordres n'ont privé aucun électeur du moyen de voter pour le candidat de son choix ;

Quant à l'interruption du scrutin :

Considérant qu'il résulte de l'instruction que l'annonce de l'interruption du scrutin faite par le président du collège électoral a pu être interprétée comme une décision de report des élections et a pu inciter certains électeurs à quitter la salle de vote ;

Considérant qu'au second tour de scrutin il y a eu 44 votants de moins qu'au premier, dont neuf ont attesté s'être abstenus volontairement ; qu'ainsi le nombre des abstentions éventuellement imputables à une méprise sur le sens de l'annonce précitée ne saurait être supérieur à 35 ; que, même à supposer que 35 électeurs aient été absents par suite d'une telle méprise et que, s'ils avaient pris part au vote, ils aient donné leur suffrage à M. Marti, M. Alduy conserverait dans cette hypothèse un avantage de 86 voix sur M. Marti ;

Considérant que, si M. Marti soutient que, durant la suspension des opérations électorales, des urnes auraient été laissées sans surveillance, il n'établit pas la réalité du fait invoqué ;

Considérant que M. Marti allègue que, durant l'interruption du vote, diverses personnes auraient fait des déclarations publiques, en violation de l'article R. 48 du code électoral ; qu'il résulte de l'instruction que les déclarations dont il s'agit avaient pour objet de faire connaître aux électeurs la décision de maintien ou de retrait de certains candidats ; qu'une telle information n'est pas, en elle-même, irrégulière dans une élection à laquelle les dispositions de l'article R. 48 du code électoral ne sont pas applicables ;

Considérant que, si M. Marti établit qu'une quinzaine de personnes ont quitté la salle de vote durant la suspension du scrutin en emportant l'enveloppe destinée à recevoir leur bulletin, il résulte de l'instruction que cette irrégularité, d'ailleurs mentionnée au procès-verbal par le candidat proclamé élu, a été sans influence sur le résultat du scrutin ;

Considérant qu'il ressort du dossier que le scrutin a été ouvert à quinze heures trente, interrompu à seize heures quinze et repris à dix-sept heures, après que le président du collège électoral eut fait connaître que la salle de vote serait fermée à dix-sept heures trente mais que tous les électeurs alors présents dans la salle pourraient voter sans limitation de temps ; que ce n'est qu'après s'être assuré qu'aucun des électeurs présents n'avait été empêché de prendre part au vote que le président du collège électoral a clos le scrutin à dix-huit heures ; qu'ainsi, si la durée du scrutin s'est trouvée réduite de deux heures à une heure trois quarts, cette circonstance n'a pu avoir pour effet de priver les électeurs de la possibilité d'exprimer leur suffrage ; que, compte tenu de l'existence de cinq sections de vote, il n'apparaît pas davantage que la réduction de la durée du scrutin ait interdit aux électeurs d'utiliser les isolements ; que si certains d'entre eux se sont dispensés d'y recourir, il n'est pas établi que cette circonstance ait été l'effet d'une contrainte ; qu'ainsi, la liberté du scrutin n'a pu s'en trouver affectée ;

Considérant que, si M. Marti avance que des électeurs se seraient transmis des bulletins et enveloppes de main en main et que certains auraient voté deux fois, il n'a pas été en mesure de rapporter la preuve de ces allégations ;

Considérant que, si regrettables que soient les incidents et les désordres qui ont marqué le déroulement du scrutin, il résulte de tout ce qui précède que, compte tenu de l'important écart des voix, les requêtes de MM. Reynaud et Marti ne sauraient être accueillies,

Décide :

Article 1^{er}. — La requête de M. Pierre Reynaud est rejetée.

Art. 2. — La requête de M. Jean Marti est rejetée.

Art. 3. — La présente décision sera notifiée au Sénat et publiée au *Journal officiel* de la République française.

Délibéré par le Conseil constitutionnel dans sa séance du 30 novembre 1983 où siégeaient : MM. Daniel Mayer, président, Louis Joxe, Louis Gros, Robert Lecourt, Léon Jozeau-Marigné, Pierre Marcilhacy, Georges Vedel, André Segalat, Paul Legatte.

Le président,
DANIEL MAYER.

DÉCISION N° 83-969

Séance du 30 novembre 1983.

Election au Sénat.

Moselle.

Le Conseil constitutionnel a été saisi d'une requête présentée par Mme Sylvie de Selancy, demeurant à Manom (Moselle), MM. Clément Faber, demeurant à Volmunster (Moselle), Lucien Poinsignon, demeurant à Mainvilliers (Moselle), Jean-Louis Senne, demeurant à Petit-Ebersviller (Moselle) et Raymond Thil, demeurant à Manom (Moselle), enregistrée le 4 octobre 1983 au secrétariat général du Conseil constitutionnel et tendant à ce qu'il plaise au Conseil statuer sur les opérations électorales auxquelles il a été procédé le 25 septembre 1983 dans le département de la Moselle pour la désignation de cinq sénateurs ;

Vu les observations en défense présentées par MM. Paul Souffrin, Jean-Pierre Masseret, André Bohl, Roger Husson et Jean-Marie Rausch, sénateurs, lesdites observations enregistrées les 18, 19 et 24 octobre 1983 au secrétariat général du Conseil constitutionnel ;

Vu les observations présentées par le ministre de l'intérieur et de la décentralisation, enregistrées comme ci-dessus le 25 octobre 1983 ;

Vu les observations en réplique présentées par Mme Sylvie de Selancy, MM. Clément Faber, Lucien Poinsignon, Jean-Louis Senne et Raymond Thil, lesdites observations enregistrées le 2 novembre 1983 au secrétariat général du Conseil constitutionnel ;

Vu les observations présentées par MM. André Bohl, Roger Husson, Jean-Marie Rausch et Jean-Pierre Masseret, sénateurs, enregistrées comme ci-dessus les 2 et 7 novembre 1983 ;

Vu les observations complémentaires présentées par Mme Sylvie de Selancy, MM. Clément Faber, Lucien Poinsignon, Jean-Louis Senne et Raymond Thil, enregistrées le 18 novembre 1983 au secrétariat général du Conseil constitutionnel ;

Le Conseil constitutionnel,

Vu l'article 59 de la Constitution ;

Vu l'ordonnance du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel ;

Vu le code électoral ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Le rapporteur ayant été entendu :

Considérant que les requérants soutiennent, d'une part, que l'article R. 151 du code électoral permet au mandataire de la liste, lorsque les signatures de tous les candidats n'ont pu être réunies avant la date limite du dépôt des candidatures, de déposer après cette date les signatures manquantes, d'autre part, que le commissaire de la République était tenu d'enregistrer la candidature de M. Raymond Thil, en remplacement de M. Cabocel qui venait de se retirer, et, enfin, que le retrait de M. Cabocel et le refus d'enregistrement susmentionné auraient résulté de manœuvres ;

Considérant que le retrait de la candidature de M. Cabocel, intervenue une demi-heure avant l'expiration du délai du dépôt des candidatures, a eu pour effet de rendre caduc le récépissé délivré lors de l'enregistrement de la liste primitive Moselle-Avenir ; qu'au moment de l'expiration du délai ouvert pour le dépôt des candidatures aucun document écrit comportant le nom des cinq éventuels candidats d'une nouvelle liste Moselle-Avenir, ainsi que leur ordre de présentation, n'avait été déposé à la préfecture ;

Considérant qu'il n'est pas établi que cette absence de document serait la conséquence d'une manœuvre ; que, par suite, les moyens tirés de la non-participation à l'élection d'une liste Moselle-Avenir doivent être écartés comme inopérants ;

Considérant de ce qui précède, et sans qu'il soit besoin d'examiner les fins de non-recevoir articulées à l'encontre du pourvoi, il résulte que les requérants ne sont fondés ni à soutenir qu'ils ont été abusivement privés du droit de se présenter aux élections sénatoriales qui ont eu lieu le 25 septembre 1983 pour le département de la Moselle ni à demander, en conséquence, l'annulation desdites élections,

Décide :

Art. 1^{er}. — La requête de Mme Sylvie de Selancy, MM. Clément Faber, Jean-Louis Senne, Lucien Poinsignon et Raymond Thil est rejetée.

Art. 2. — La présente décision sera notifiée au Sénat et publiée au *Journal officiel* de la République française.

Délibéré par le Conseil constitutionnel dans sa séance du 30 novembre 1983, où siégeaient MM. Daniel Mayer, Président, Louis Joxe, Louis Gros, Robert Lecourt, Léon Jozeau-Marigné, Pierre Marcilhacy, Georges Vedel, André Ségalat, Paul Legatte.

Le Président,
DANIEL MAYER.

DÉCISION N° 83-980/83-981/83-982

Séance du 30 novembre 1983.
Election au Sénat.
La Réunion.

Le Conseil constitutionnel a été saisi :

1° D'une requête présentée par M. José Pinna, demeurant à l'Étang-Salé (Réunion), enregistrée le 5 octobre 1983 à la préfecture de la Réunion et tendant à ce qu'il plaise au conseil statuer sur les opérations électorales auxquelles il a été procédé le 25 septembre 1983 dans le département de la Réunion pour la désignation de trois sénateurs et annuler l'élection de M. Albert Ramassamy ;

Vu les observations en défense présentées par M. Albert Ramassamy, sénateur, lesdites observations enregistrées le 25 octobre 1983 au secrétariat général du Conseil constitutionnel ;

Vu les observations présentées par le ministre de l'intérieur et de la décentralisation, enregistrées le 21 octobre 1983 au secrétariat général du Conseil constitutionnel ;

2° D'une requête présentée par M. Jean-Claude Vingadassalom, demeurant Camp-Villèle à Saint-Gilles-les-Hauts (Réunion), enregistrée le 5 octobre 1983 à la préfecture de la Réunion et tendant à ce qu'il plaise au conseil statuer sur les opérations électorales auxquelles il a été procédé le 25 septembre 1983 dans le département de la Réunion pour la désignation de trois sénateurs et annuler leur élection ;

Vu les observations en défense présentées par M. Louis Virapoullé, sénateur, lesdites observations enregistrées le 17 octobre 1983 au secrétariat général du Conseil constitutionnel ;

Vu les observations en défense présentées par M. Albert Ramassamy, sénateur, lesdites observations enregistrées comme ci-dessus le 25 octobre 1983 ;

Vu les observations présentées par le ministre de l'intérieur et de la décentralisation, enregistrées le 21 octobre 1983 au secrétariat général du Conseil constitutionnel ;

3° D'une requête présentée par M. Pierre Lagourgue, demeurant à Gillot à Sainte-Marie-de-la-Réunion, enregistrée le 5 octobre 1983 au secrétariat général, et tendant à ce qu'il plaise au conseil statuer sur les opérations électorales auxquelles il a été procédé le 25 septembre 1983 dans le département de la Réunion pour la désignation de trois sénateurs, et annuler l'élection de M. Ramassamy ;

Vu les observations en défense présentées par M. Ramassamy, sénateur, lesdites observations enregistrées le 25 octobre 1983 au secrétariat général du Conseil constitutionnel ;

Vu les observations en réplique présentées par M. Lagourgue, lesdites observations enregistrées comme ci-dessus le 4 novembre 1983 ;

Vu les observations en duplique présentées par M. Ramassamy, sénateur, lesdites observations enregistrées comme ci-dessus le 14 novembre 1983 ;

Vu les observations présentées par le ministre de l'intérieur et de la décentralisation, enregistrées le 18 octobre 1983 au secrétariat général du Conseil constitutionnel ;

Le Conseil constitutionnel,

Vu l'article 59 de la Constitution ;

Vu l'ordonnance du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel ;

Vu le code électoral ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Le rapporteur ayant été entendu ;

Considérant que les requêtes susvisées sont relatives aux mêmes opérations électorales et qu'il y a lieu de les joindre pour y être statué par une seule décision ;

Sur les conclusions dirigées contre l'élection de M. Ramassamy :

Considérant, en premier lieu, que les requérants soutiennent que M. Jules Raux, remplaçant de M. Ramassamy, candidat proclamé élu, aurait été inéligible en raison de ses fonctions de chef de service de la répression des fraudes de la Réunion ;

Considérant qu'aux termes de l'article L. 299 du code électoral, le remplaçant d'un candidat au Sénat « doit remplir les conditions d'éligibilité exigées des candidats » ;

Mais considérant que les fonctions exercées par M. Raux ne sont pas au nombre de celles énumérées à l'article L. O. 133 du code électoral, dont les dispositions sont, en vertu de l'article L. O. 296, applicables à l'élection des sénateurs, qui entraînent l'inéligibilité de leur titulaire ; que ce texte, qui en édictant des inéligibilités limite la possibilité des citoyens d'accéder à un mandat électif, doit être interprété restrictivement ; que, par suite, et alors même que, comme le soutiennent les requérants, les fonctions exercées par M. Raux, seraient comparables à certaines de celles visées à l'article L. O. 133, elles ne faisaient pas obstacle à ce que M. Raux fût désigné en qualité de remplaçant de M. Ramassamy ;

Considérant, en second lieu, que la publication par un quotidien local, durant la semaine précédant le scrutin, d'un article consacré à l'emploi de « pesticides » pour la culture des légumes, qui mentionnait à cette occasion le rôle du service de la répression des fraudes et reproduisait certaines déclarations de M. Raux n'a été constitutive ni d'une irrégularité ni, en l'espèce, d'une pression sur les électeurs ;

Considérant qu'il résulte de ce qui précède que les requérants ne sont pas fondés à demander l'annulation de l'élection de M. Ramassamy ;

Sur les conclusions dirigées contre l'élection de MM. Virapoullé et Bénard :

Considérant que pour demander l'annulation de l'élection de MM. Virapoullé et Bénard, M. Vingadassalom se borne à soutenir que l'annulation de l'élection de M. Ramassamy doit entraîner par voie de conséquence celle de l'élection de MM. Virapoullé et Bénard ; qu'il résulte de ce qui précède que ce moyen est sans portée,

Décide :

Art. 1^{er}. — Les requêtes susvisées de MM. Pinna, Vingadassalom et Lagourgue sont rejetées ;

Art. 2. — La présente décision sera notifiée au Sénat et publiée au *Journal officiel* de la République française.

Délibéré par le Conseil constitutionnel dans sa séance du 30 novembre 1983, où siégeaient : MM. Daniel Mayer, président, Louis Joxe, Louis Gros, Robert Lecourt, Léon Jozeau-Marigné, Pierre Marcilhacy, Georges Vedel, André Ségalat, Paul Legatte.

Le président,
DANIEL MAYER.

DÉCISIONS N^{os} 83-968, 83-970, 83-971, 83-972, 83-973, 83-975, 83-976, 83-977, 83-978 et 83-979

Séance du 30 novembre 1983.

Election au Sénat.

Marne.

Le Conseil constitutionnel a été saisi :

1° D'une requête présentée par M. Gilles Borck, demeurant à Reims (Marne), 5, rue des Bons-Malades, enregistrée le 3 octobre 1983 au secrétariat général et tendant à ce qu'il plaise au Conseil constitutionnel statuer sur les opérations électorales auxquelles il a été procédé le 25 septembre 1983 dans le département de la Marne pour la désignation d'un sénateur ;

2° D'une requête présentée par M. Patrick Gillard, demeurant à Reims (Marne), 36, rue Jacquart, enregistrée le 4 octobre 1983 au secrétariat général et tendant aux mêmes fins ;

3° D'une requête présentée par Mme Claire Roge, demeurant à Reims (Marne), 49, rue de Dunkerque, enregistrée le 4 octobre 1983 au secrétariat général et tendant aux mêmes fins ;

4° D'une requête présentée par M. Jean Machet, demeurant à Reims (Marne), 7, rue Martin-Peller, enregistrée le 4 octobre 1983 au secrétariat général et tendant aux mêmes fins ;

5° D'une requête présentée par Mlle Monique Prévost, demeurant à Reims (Marne), 59, groupe Eisenhower, enregistrée le 4 octobre 1983 au secrétariat général et tendant aux mêmes fins ;

6° D'une requête présentée par M. Désiré Laurent, demeurant à Reims (Marne), 1 bis, rue du Chalet, enregistrée le 5 octobre 1983 au secrétariat général et tendant aux mêmes fins ;

7° D'une requête présentée par M. Guy Hallet, demeurant à Tinquieux (Marne), 23, rue de l'Île-de-France, enregistrée le 5 octobre 1983 au secrétariat général et tendant aux mêmes fins ;

8° D'une requête présentée par M. Jean-Marc de la Londe, demeurant à Tinquieux (Marne), 31, rue Jean-Rostand, enregistrée le 5 octobre 1983 au secrétariat général et tendant aux mêmes fins ;

9° D'une requête présentée par M. Jacques Landragin, demeurant à Tinquieux (Marne), 11, rue Octave-Mirbeau, enregistrée le 5 octobre 1983 au secrétariat général et tendant aux mêmes fins ;

10° D'une requête présentée par M. Marc Wargny, demeurant à Tinquieux (Marne), 5, rue Albert-Collet, enregistrée le 5 octobre 1983 au secrétariat général et tendant aux mêmes fins ;

Vu les observations en défense présentées par M. Jacques Machet, sénateur, lesdites observations enregistrées le 19 octobre 1983 au secrétariat général du Conseil constitutionnel ;

Vu les observations présentées par le ministre de l'intérieur et de la décentralisation, enregistrées le 25 octobre 1983 au secrétariat général du Conseil constitutionnel ;

Vu la lettre de M. Gilles Borck, enregistrée au secrétariat général du Conseil constitutionnel le 19 octobre 1983, par laquelle il déclare retirer sa requête ;

Vu la lettre de Mlle Monique Prévost, de Mme Claire Roge et de MM. Patrick Gillard, Guy Hallet, Jacques Landragin, Jean-Marc de la Londe, Désiré Laurent, Jean Machet et Marc Wargny, enregistrée au secrétariat général du Conseil constitutionnel le 2 novembre 1983, par laquelle ils déclarent retirer leurs requêtes ;

Le Conseil constitutionnel,

Vu l'article 59 de la Constitution ;

Vu l'ordonnance du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel ;

Vu le code électoral ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Le rapporteur ayant été entendu ;

Considérant que les requêtes susvisées sont relatives aux mêmes opérations électorales ; qu'il y a lieu de les joindre pour y être statué par une seule décision ;

Considérant que le désistement de chacun des requérants est pur et simple ; que rien ne s'oppose à ce qu'il en soit donné acte,

Décide :

Art. 1^{er}. — Il est donné acte du désistement des requêtes de M. Gilles Borck, M. Patrick Gillard, Mme Claire Roge, M. Jean Machet, Mlle Monique Prévost, M. Désiré Laurent, M. Guy Hallet, M. Jean-Marc de la Londe, M. Jacques Landragin et M. Marc Wargny.

Art. 2. — La présente décision sera notifiée au Sénat et publiée au *Journal officiel* de la République française.

Délibéré par le Conseil constitutionnel dans sa séance du 30 novembre 1983, où siégeaient MM. Daniel Mayer, président, Louis Joxe, Louis Gros, Robert Lecourt, Léon Jozeau-Marigné, Pierre Marcilhacy, Georges Vedel, André Segalat, Paul Legatte.

Le président,
DANIEL MAYER.

Organisme extraparlamentaire.

Dans sa séance du 30 novembre 1983, le Sénat a nommé M. François Collet pour le représenter au sein du Conseil supérieur de l'adoption (décret n^o 83-218 du 22 mars 1983).

QUESTIONS ORALES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT
(Application des articles 76 à 78 du règlement.)

Non-éligibilité au crédit de certains matériels militaires destinés à l'exportation.

441. — 30 novembre 1983. — M. Robert Pontillon attire l'attention de M. le Premier ministre sur le problème posé par la non-éligibilité au crédit de certains matériels militaires destinés à l'exportation. Les missiles considérés comme des munitions sont, en effet, exclus du bénéfice des procédures de crédit à l'exportation, ce qui ne semble pas devoir se justifier, eu égard à l'évolution technologique de ce type d'armement : — d'une part, il ne paraît pas suffisant de qualifier comme bien consommable au premier emploi une arme dont la fonction dissuasive constitue une particularité non négligeable ; — d'autre part, le coût unitaire élevé des missiles de haute technologie a déjà conduit à des dérogations à la règle de non-éligibilité au crédit de ces armes. Devant la dégradation de la situation financière de nombre de nos clients et la concurrence accrue que nos firmes rencontrent sur les marchés internationaux, une révision fondamentale de nos positions en matière de crédit sur les armements doit être opérée afin de corriger l'évolution négative de nos exportations. En conséquence, il lui demande que soit réexaminée la situation actuelle des matériels militaires en matière de crédit à l'exportation et que soit évité tout handicap injustifié pour notre industrie. De 1979 à 1982, les exportations d'armements sont passées de 4,8 p. 100 des exportations globales de notre pays à moins de 4,6 p. 100, le montant des exportations d'armements, en francs constants, étant redescendu en 1982 au niveau atteint en 1980. Cette baisse des exportations est particulièrement sensible pour le matériel aérien (14,8 milliards de francs en 1982) puisque les opérations ont chuté de 8 p. 100 de 1980 à 1982. Les difficultés de trésorerie de certains clients et la concurrence plus grande que nos firmes rencontrent sur les marchés internationaux sont parmi les causes principales de cette dégradation. La majoration à laquelle sont soumis les taux de crédit à l'exportation des matériels militaires ne paraît plus fondée et pourrait être supprimée. L'éligibilité au crédit de l'ensemble des missiles de technologie avancée et d'un coût unitaire significatif devrait être reconnue comme principe, au moins pour les missiles autoproulsés dont la technicité et le prix sont les plus élevés. Ces deux mesures contribueraient efficacement à la relance de nos industries d'armement que le législateur a inscrite dans la dernière loi de programmation militaire et qui constitue un des objectifs du 9^e Plan.

Position du Gouvernement sur certaines déclarations du conseil national du patronat français.

442. — 30 novembre 1983. — M. Charles Lederman attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et du budget, sur les récentes déclarations du conseil national du patronat français. Celui-ci, dans une lettre adressée aux chefs d'entreprise, recommande, notamment, de ne pas procéder, pour 1983, au rattrapage des salaires sur une inflation dont les données chiffrées actuellement disponibles amènent à penser qu'elle sera supérieure au seuil des 8 p. 100 fixé comme objectif par le Gouvernement. De plus, le C.N.P.F. demande aux pouvoirs publics de « renoncer à une politique de revalorisation du S.M.I.C. ». Cette déclaration s'inscrit donc dans

une campagne systématique d'opposition à la politique de justice sociale que le Gouvernement a réaffirmé être l'un de ses objectifs prioritaires. Il lui demande donc : — de lui faire connaître l'avis du Gouvernement sur cette déclaration ; — de lui dire quelles mesures il compte prendre pour que le dépassement par l'inflation du seuil de 8 p. 100 ne se traduise pas pour les travailleurs par une perte du pouvoir d'achat ; — de lui faire savoir s'il estime que les entreprises nationalisées, qui continuent de fournir par leurs cotisations au C. N. P. F. les moyens financiers pour que celui-ci puisse s'opposer au progrès économique et social, se croiront obligées d'obéir aux injonctions des dirigeants du patronat.

Mesures prises ou envisagées par le Gouvernement contre les responsables de crimes et de campagnes racistes.

443. — 30 novembre 1983. — Devant les crimes racistes qui apparaissent comme la conséquence d'une campagne menée par la droite et l'extrême-droite, particulièrement depuis les dernières

élections municipales, M. Charles Lederman attire l'attention de M. le ministre de la justice sur la gravité de la situation. La menace que font peser les responsables de cette campagne haineuse sur la démocratie, les libertés, la vie de celles et de ceux qu'elle prend pour cibles impose que soient prises sans délai des mesures marquant la détermination du Gouvernement à ne pas tolérer cette dangereuse escalade et à extirper le racisme du pays qui donna naissance à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Il lui demande, en conséquence, de lui faire connaître : — quelles mesures le Gouvernement a prises ou compte prendre pour que soient recherchés et poursuivis tous ceux qui se sont rendus coupables de ces crimes et tous ceux qui animent les campagnes racistes ; — quelles mesures le Gouvernement a prises ou compte prendre pour qu'en liaison avec Mme le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé de la famille, de la population et des travailleurs immigrés, soit entreprise une campagne publique d'information portant, notamment, sur la loi du 1^{er} juillet 1972 qui institue des sanctions pénales frappant ceux qui véhiculent ou font l'apologie du racisme.

ABONNEMENTS

ÉDITIONS		FRANCE et Outre-mer.	ÉTRANGER	DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75277 PARIS CEDEX 15.
Codes.	Titres.	Francs.	Francs.	
Assemblée nationale :				
Débats :				
03	Compte rendu.....	95	425	Téléphone } Renseignements : 575-62-31 Administration : 578-61-39
33	Questions	95	425	
Documents :				
07	Série ordinaire	532	1 070	TÉLEX 201176 F DIRJO-PARIS
27	Série budgétaire	162	238	
Sénat :				
05	Compte rendu	87,50	270	Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : — 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions ; — 27 : projets de lois de finances.
35	Questions	87,50	270	
09	Documents	532	1 031	
N'effectuer aucun règlement avant d'avoir reçu une facture. — En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

Le Numéro : 2,15 F.